



Améliorer la gouvernance
et la qualité de la gestion forestière
dans les espaces protégés méditerranéens

Projet QUALIGOUV

Cahier d'étape n°2

Séminaire
dans la Province de Tarente,
Italie
27-29 avril 2010



Séminaire
dans la Région de Valence
Espagne
20-22 octobre 2010



Projet cofinancé par le Fonds Européen
de Développement Régional

Project cofinanced by the European
Regional Development Fund



Sommaire

Préface	2
Avertissements	3
Présentation générale du projet QUALIGOUV	4
Programme MED	4
Problématiques des espaces forestiers méditerranéens	4
QUALIGOUV : des difficultés communes, un objectif partagé, des actions coordonnées	4
Résultats et produits attendus	5
Coordination, évaluation et capitalisation : une méthode éprouvée	6
<i>Chef de file et coordination</i>	6
<i>Association Internationale Forêts Méditerranéennes (animateur technique du projet)</i>	6
<i>Stratégie de communication et de capitalisation</i>	6
Partenariat expérimenté	7
Présentation des partenaires, des sites pilotes et leurs contextes et des actions du projet	8
Région autonome de Murcie (chef de file)	8
Parc naturel régional des Alpilles	10
Parc naturel régional du Luberon	12
Office national des forêts	14
Generalitat Valenciana	16
Province de Tarente	19
WWF Mediterranean Program Office	21
Avancement du projet et résultats partiels	23
Projet de la Province de Tarente (3 ^e séminaire, Italie, 27-29 avril 2010)	23
<i>Parc naturel régional Terra delle gravine</i>	23
<i>Débriefing de la visite du Parc Terra delle gravine</i>	26
Projet de la Generalitat Valenciana (4 ^e séminaire, Espagne, 20-22 octobre 2010)	30
<i>Generalitat Valenciana et le risque d'incendie dans les Parcs naturels</i>	30
<i>Parc naturel de Puebla de San Miguel et la gestion du risque d'incendie</i>	32
<i>Le bénévolat pour l'environnement comme outil de participation sociale</i>	36
<i>Débriefing de la visite de terrain</i>	37
Eléments de capitalisation	38
<i>Troisième réunion du peer group (Tarente, Italie, 28 et 29 avril 2010)</i>	38
<i>Quatrième réunion du peer group (Valence, Espagne, 22 octobre 2010)</i>	41
Deux exemples de participation du grand public dans le plan de gestion d'un Parc	46
<i>Expérience du Parc naturel de Serra d'Espadà</i>	46
<i>Expérience du Parc naturel de Vale do Guadiana</i>	46
Etat d'avancement des activités à l'issue des quatre premiers séminaires	47
Liste des participants aux quatre premiers séminaires du projet QUALIGOUV	50

Préface

Voici le deuxième cahier d'étape du projet QUALIGOUV. Si vous n'avez pas eu en main le premier cahier d'étape, vous pouvez vous le procurer auprès du secrétariat de l'Association Internationale Forêts Méditerranéennes (AIFM) ou du partenaire le plus proche de vous (les adresses email de leurs responsables respectifs sont disponibles dans la partie "présentation des partenaires", pages 8 à 22 du présent cahier).

À ce stade du projet, nous pouvons estimer que l'on commence à percevoir l'aboutissement du projet, tant sur le plan du contenu que de la pertinence de la problématique centrale : comment améliorer la qualité de la gestion forestière et la gouvernance dans les espaces protégés méditerranéens.

Dorénavant, non seulement nous saisissons mieux ce que devrait être une meilleure gouvernance, mais aussi, et surtout, nous sommes déjà en mesure d'enrichir l'apport de tout le partenariat en associant le projet à d'autres actions importantes comme, par exemple, la deuxième Semaine forestière méditerranéenne¹, notamment à l'occasion des sessions "Forêts, sociétés, territoires".

Nous espérons que ce projet continuera de contribuer à cette synergie d'actions en faveur d'une gestion durable et participative des écosystèmes forestiers méditerranéens.

Juan de Dios CABEZAS
Chef de service à la Direction générale du milieu
naturel et de la biodiversité de la Région de Murcie

Mohamed Larbi CHAKROUN
Président de l'Association
Internationale Forêts Méditerranéennes

1 : Événement de portée internationale organisé par la FAO (Comité Silva Mediterranea) et d'autres partenaires comme EFIMED, le Plan Bleu et, bien sûr, l'AIFM, à Avignon du 5 au 8 avril 2011. Les comptes-rendus seront disponibles prochainement sur le site du projet : www.qualigouv.eu.

Conception et rédaction : Jean BONNIER, Gaëlle FOSSOY, David GASC, Rémi VEYRAND, Association Internationale Forêts Méditerranéennes - www.aifm.org.

Crédit photo : David GASC de l'AIFM.

Avertissements

Ce volume constitue le deuxième cahier d'étape du projet QUALIGOUV "Amélioration de la qualité et de la gouvernance de la gestion forestière dans les espaces protégés méditerranéens", cofinancé par le Fonds européen de développement régional (FEDER).

Il a été réalisé à la suite des troisième et quatrième séminaires du projet qui ont eu lieu du 27 au 29 avril 2010 dans le Parc naturel régional Terra delle Gravine (Province de Tarente, Italie) et du 20 au 22 octobre 2010 dans le Parc naturel de Puebla de San Miguel (Région de Valence, Espagne).

De tels séminaires internationaux sont essentiels à la capitalisation du projet : ils permettent le débat, l'observation des difficultés, des actions entreprises et des résultats obtenus en laissant la parole aux acteurs locaux impliqués dans des projets concrets, aux élus, aux personnes curieuses et aux institutions concernées. En effet, si les rencontres internationales ne sont pas rares, elles sont rarement à la portée des diverses catégories d'acteurs, et notamment des "acteurs du quotidien" dont les acquis sont, de ce fait, peu capitalisés. Les temps de débriefing qui prolongent les visites de terrain rassemblent les différentes perceptions de problématiques communes et permettent de construire progressivement et, ensemble, une "parole partagée sur la gestion des forêts méditerranéennes" fidèle à la réalité du terrain.

Notre méthodologie est de communiquer tout au long du projet, sans en attendre la clôture. La vocation des cahiers d'étape est donc de rendre compte, le plus fidèlement possible et de façon progressive, des éléments majeurs débattus lors de ces séminaires, à la suite des visites de terrain et des réunions du peer group. Chacun d'entre eux synthétise les informations et l'état d'avancement de toutes les actions du partenariat, mais avec davantage d'informations concernant les territoires ayant déjà été visités lors d'un séminaire.

Ainsi, la succession des trois cahiers d'étape se propose de présenter la progression du projet, entre l'état initial et l'état final, sur l'amélioration de la réflexion collective, de l'évaluation de la qualité de la gestion forestière et de la gouvernance territoriale. L'objectif de ces cahiers est de capitaliser les savoirs (et les doutes) mais aussi, et surtout, de valider et de faire émerger progressivement des actions prometteuses, des bonnes pratiques, des outils de gestion et d'aide à la décision qui pourront être développés ou utilisés dans d'autres contextes méditerranéens. Cette série constitue ainsi un support d'information et d'évaluation qualitative du projet, au service des partenaires de QUALIGOUV, des autorités de gestion du programme MED et de tout autre acteur des forêts méditerranéennes. Le dossier de capitalisation reprendra enfin toutes les conclusions, les réalisations et les publications du projet.

Chaque pas en avant que nous faisons permettra de mieux faire prendre en compte les enjeux propres aux espaces forestiers méditerranéens dans les politiques régionales.

Note : Parallèlement aux cahiers d'étape, des informations plus détaillées sont publiées sur le site Internet du projet : www.qualigouv.eu. En particulier, on y trouvera les comptes-rendus détaillés des séminaires et des réunions du groupe de pairs, les décisions du comité de pilotage et d'autres documents de travail produits par chacun des partenaires.

Présentation générale du projet QUALIGOUV

Programme MED

Le programme MED est un programme européen transnational de coopération territoriale financé par l'Union européenne dans le cadre de sa politique régionale de "Coopération territoriale européenne" de la période 2007-2013. Doté de plus de 250 M€, il couvre les régions côtières et méditerranéennes de neuf états membres de l'Union européenne. Il a pour objectifs principaux :

- L'amélioration de la compétitivité de l'espace de façon à assurer la croissance et l'emploi pour les générations à venir (stratégie de Lisbonne) ;

- La promotion de la cohésion territoriale et la protection de l'environnement dans une logique de développement durable (stratégie de Göteborg).

Les quatre axes prioritaires d'intervention sont les suivants :

- Axe 1 : Renforcement des capacités d'innovation.

- Axe 2 : Protection de l'environnement et promotion d'un développement territorial durable.

- Axe 3 : Amélioration de la mobilité et de l'accessibilité des territoires.

- Axe 4 : Promotion d'un développement polycentrique et intégré de l'espace MED (QUALIGOUV se positionne dans cet axe).

Problématiques des espaces forestiers méditerranéens²

Il est essentiel de rappeler ici que nous considérons dans chacune de nos interventions tous les espaces naturels et forestiers soumis au climat méditerranéen. Cela comprend aussi bien des zones nues ou érodées,

des habitats naturels herbacés, des espaces de maquis, matorral ou dehesa que des milieux plus densément boisés et des forêts vieillissantes, en passant par des espaces plus artificiels (plantations). Ces espaces, du fait de l'anthropisation, historiquement forte, des régions méditerranéennes et de leur résilience notable, présentent des écosystèmes évoluant sans cesse entre naturalité et artificialisation. La diversité de ces espaces est généralement regroupée sous le terme de "forêts et autres espaces boisés" méditerranéens. Par commodité, nous les dénommerons "forêts méditerranéennes".

Les forêts méditerranéennes ne fournissent qu'une faible production marchande en comparaison avec d'autres forêts européennes. Cependant, elles apportent de nombreux services sociaux et environnementaux traditionnels et nouveaux (production, conservation de la biodiversité, des sols, de l'eau, rétention de carbone, loisirs) qui impliquent une diversité d'acteurs croissante.

Cela conduit parfois à des situations d'incompréhension, voire de conflit, notamment à propos de l'aménagement et de la gestion de ces espaces. Ce constat est particulièrement flagrant en région méditerranéenne, théâtre d'activités agricoles, périurbaines et touristiques majeures. Mais, parallèlement, cette situation particulière permet aux autres forêts européennes d'y trouver des références dans la perspective d'une diversification de leurs modalités de gestion.

QUALIGOUV : des difficultés communes, un objectif partagé, des actions coordonnées

Face à ces enjeux multiples, l'objectif est d'améliorer les politiques locales ainsi que les démarches de concertation et de gouvernance nécessaires à la gestion durable des espaces forestiers méditerranéens protégés et au développement local des territoires ruraux. En effet, la multifonctionnalité de ces espaces exige la mise au point de nouvelles stratégies d'action commu-

2 - "Problématique de la forêt méditerranéenne". Forêt Méditerranéenne, hors-série n°1, août 2002. Projet réalisé dans le cadre du programme Interreg II C.

nes et participatives, depuis la simple vulgarisation jusqu'à l'implication institutionnelle, technique et/ou financière des divers publics concernés.

En particulier, QUALIGOUV propose de faciliter la collaboration entre les acteurs des régions métropo- lisées et ceux des espaces ruraux proches.

Pour répondre à ces objectifs, QUALIGOUV pré- voit de développer des actions innovantes sur des sites partenaires, notamment de :

- Réaliser un état des lieux de ce qu'il s'y fait en matière de gouvernance territoriale et de politique de qualité de la gestion forestière ;
- Identifier et prendre en compte les perceptions et attentes des différents publics ;
- Mettre en place des procédures permettant d'arbi- trer les conflits et de valoriser les synergies entre les dif- férents acteurs ;
- Expérimenter des outils opérationnels et repro- ductibles de gestion multi-usages et de management ;
- Assurer le suivi et l'évaluation des résultats obtenus et les communiquer auprès de tous les acteurs et publics concernés.

Les actions pilotes développées par les partenaires concernent, selon le contexte et les priorités locales, la prévention des incendies de forêts, l'accueil du public, la planification forestière, la protection de la biodiversité, le développement de nouveaux débouchés tels que le bois-énergie, etc.

QUALIGOUV propose une stratégie de valorisa- tion ambitieuse qui rend possible la dissémination des bénéfices du projet, y compris hors des régions médi- terranéennes. Les activités seront encadrées par une réflexion collective transnationale assurée par un peer group (groupe de pairs) composé des représentants des partenaires et d'experts extérieurs. Ce groupe est des- tiné à capitaliser les expérimentations du projet. À par- tir de la mise en évidence des points forts et des points faibles des initiatives locales, il contribuera à la mise en place d'outils communs et originaux de gouvernance, d'évaluation et de gestion de la qualité. Ces résultats et acquis du projet seront largement diffusés tout au long du projet³, via différents médias, sur les territoires par- tenaires et au niveau de l'espace MED (cf. "Résultats et produits attendus", ci-après).

Le projet est doté d'un financement total maximum de 1 818 000 € pour une durée d'exécution de 36 mois (2009-2012), dont 75% financés par le Fonds européen de développement régional (FEDER). Les 25% restants seront pris en charge par des fonds publics nationaux qui proviennent, selon les cas, d'autofinancement du partenaire ou de financements extérieurs (Centre régio- nal de la propriété forestière de Provence-Alpes-Côte

d'Azur, Conseil général des Bouches-du-Rhône, Ministère français de l'Ecologie, du Développement durable, des transports et du logement, et Ministère italien de l'Economie et des Finances).

Résultats et produits attendus

Les expérimentations pilotes doivent permettre d'identifier les bonnes pratiques relatives à :

- La gouvernance de la gestion des espaces forestiers fondée sur l'implication institutionnelle, technique et financière des divers acteurs concernés par leur parti- cipation active aux processus de décision et de gestion ;
- La qualité des pratiques sylvicoles et de gestion des espaces, fondée sur le suivi et l'évaluation ;
- La concertation entre les acteurs urbains et ceux des espaces ruraux. Par extension, l'implication des décideurs dans la gestion des espaces naturels et fores- tiers périurbains pour atteindre une co-responsabilisa- tion de l'administration, des propriétaires, des gestion- naires et des usagers ;
- La communication et la sensibilisation de la société à propos des valeurs de ces espaces et des enjeux de leur gestion intégrée.

Au-delà des outils de communication cités ci-après, QUALIGOUV produira plusieurs documents et rap- ports destinés aux gestionnaires d'espaces protégés, demandeurs de référentiels, et aux décideurs, deman- deurs d'une vision intégrée de leur territoire.

– Les cahiers d'étape décriront les territoires pilotes visités et synthétiseront les actions réalisées ainsi que les principaux éléments de débats et de discussion four- nis par le peer group. Un numéro correspondra à au moins deux territoires pilotes. Des comptes-rendus de chaque événement et réunion d'échange du projet seront rédigés. Plus détaillés que dans le cahier d'étape, ils sont disponibles sur le site du projet :

www.qualigouv.eu.

– Un cahier de capitalisation clôturera le projet et syn- thétisera les acquis du projet et des activités pilotes entreprises et indiquera des modalités de transfert des bonnes pratiques en matière de gestion forestière et de gouvernance territoriale à d'autres territoires de l'es- pace MED. Celui-ci sera largement inspiré du travail réalisé par le peer group.

– Un rapport d'évaluation qualitative du projet, commandité par le chef de file, sera produit à mi-par- cours par un auditeur indépendant qui jugera de la qua- lité et de la pertinence des actions entreprises par rap- port aux objectifs initiaux et proposera des pistes d'amélioration avant son terme.

3 - La "communi-coopération" : une expérimentation menée à terme. Par Jean BONNIER, dans la revue Forêt Méditerranéenne, t. XXVII, n°4, décembre 2006.

Les partenaires du projet réaliseront, autant que possible de façon mutualisée, bi ou multipartenaire, divers guides et rapports tels que :

- Enquêtes et diagnostics préliminaires ;
- Guide méthodologique pour la rédaction des Plans de prévention des incendies (Valence) ;
- Boîte à outils pour la conception, la gestion, le suivi et l'évaluation des aires protégées forestières (WWF) ;
- Stratégie de communication pour une gestion forestière intégrée (Alpilles) ;
- Guides techniques sur la gestion multifonctionnelle des forêts (Luberon) ;
- Méthodologie d'enquête et étude sociologique (Alpilles et Tarente).

D'un point de vue plus général, QUALIGOUV a l'ambition de mutualiser les diverses initiatives méditerranéennes autour de la gestion des espaces naturels et forestiers et de favoriser leur regroupement afin de porter au niveau des instances européennes et internationales une "parole partagée" méditerranéenne bien spécifique. À travers la participation des multiples acteurs des forêts méditerranéennes autour de projets locaux, QUALIGOUV se doit de faire émerger des problématiques et surtout des solutions prometteuses qu'il est alors nécessaire de porter à la connaissance des élus et des décideurs politiques (approche bottom-up).

Coordination, évaluation et capitalisation : une méthode éprouvée

Chef de file et coordination

La Direction générale du patrimoine naturel et biodiversité de la Région de Murcie est le chef de file du projet, c'est-à-dire qu'elle a la responsabilité de son bon fonctionnement du point de vue institutionnel, technique et financier. Elle coordonne la mise en œuvre de QUALIGOUV.

Un comité de pilotage, présidé par le chef de file, a été instauré dès le démarrage du projet afin de veiller au bon déroulement du projet et de respecter les engagements avec l'Union européenne.

Association Internationale Forêts Méditerranéennes (animateur technique du projet)

Chacune des problématiques liées aux forêts méditerranéennes intéresse et/ou concerne plus ou moins directement de nombreux et différents groupes sociaux et professionnels. C'est pourquoi, pour répondre à cette diversité d'interlocuteurs et de sensibilités associée à la forêt méditerranéenne, l'Association internationale forêts méditerranéennes (AIFM), créée en 1996, s'est donnée pour mission de faciliter les échanges de connaissances, d'expériences ou de conceptions à ce sujet de manière transversale et pluridisciplinaire entre toutes les personnes concernées par les forêts méditerranéennes.

L'AIFM anime un réseau d'organismes et de personnes physiques constitué d'environ 3 800 contacts internationaux comprenant des experts aux compétences variées (forestiers, environnementalistes, scientifiques, élus, sécurité civile) et de multiples acteurs concernés. Entre autres activités d'animation elle publie un bulletin trimestriel ("Nouvelles des forêts méditerranéennes") en français et en anglais, gère un site Internet (www.aifm.org), participe et organise des manifestations relatives aux forêts méditerranéennes, etc.

D'autre part, l'AIFM tient un rôle de partenaire et/ou de coordination au sein de projets de coopération décentralisée parmi lesquels figure le projet QUALIGOUV. L'AIFM a déjà initié et conduit plusieurs projets de coopération à travers des projets communautaires Interreg II et III : "Problématique de la forêt méditerranéenne" (1999-2001) et Recoforme (2003-2006). Plus récemment, l'AIFM a initié, dans le cadre du programme MED et parallèlement au projet QUALIGOUV, le projet For Climadapt : "Adaptation des espaces forestiers méditerranéens aux effets des changements climatiques".

Progressivement, l'AIFM, unique ONG existante à ce jour dédiée aux espaces naturels forestiers méditerranéens dans tous leurs aspects, s'efforce de donner une audience plus large aux résultats du projet, et ainsi de contribuer à la visibilité de la spécificité de ces écosystèmes sur le plan international.

Stratégie de communication et de capitalisation

La capitalisation est un élément fort de notre méthode. Elle se fonde sur trois éléments⁴ :

- La visite des différents sites et actions pilotes lors de séminaires, afin de débattre et d'apprendre ensemble

4 - La stratégie de capitalisation du projet a notamment été mise en valeur lors de la journée de capitalisation organisée par le programme MED à Naples le 16 novembre 2009.

ble grâce à la confrontation directe avec les réalités du terrain et les acteurs locaux.

- La mise en place d'un groupe de pairs (peer group), animé par l'AIFM et constitué de personnes indépendantes et expertes dans les domaines liés au projet, en charge de l'analyse critique des actions pilotes.

- La réalisation d'un audit qualitatif à mi-parcours par un prestataire indépendant.

Ces éléments permettront d'extraire les bonnes pratiques des actions du projet, d'en analyser les mauvaises, de proposer des pistes d'amélioration et d'identifier des éléments transférables à d'autres espaces méditerranéens. Les actions pilotes peuvent concerner des outils, des techniques sylvicoles ou des méthodes de gouvernance et d'évaluation de la qualité de la gestion forestière.

Il n'y a pas de capitalisation sans communication des résultats et des acquis. Pour cela, la diffusion se fait dans un premier temps au niveau local, sur chaque site pilote et entre acteurs locaux, puis entre partenaires.

En parallèle, la diffusion se fera aussi au-delà du projet, c'est-à-dire auprès d'autres projets de coopération ou initiatives en cours, d'organismes internationaux mais aussi auprès du réseau méditerranéen de l'AIFM. Pour cela, un certain nombre de médias de communication propres au projet (site Internet www.qualigouv.eu, cahiers d'étape, newsletter, comptes-rendus...) viendront s'ajouter aux actions de communication menées par chacun des partenaires (posters, magazines, sites web, articles de presse...).

Ce cahier d'étape n°1 relève de cet objectif d'informer le plus grand nombre de l'état du projet et de ses éventuelles difficultés et imperfections.

Partenariat expérimenté

Le partenariat du projet est composé de huit institutions : la Région de Murcie, chef de file, l'Association Internationale Forêts Méditerranéennes (AIFM) chargée de la communication et de la capitalisation, la Generalitat Valenciana (Espagne), l'Office national des forêts (ONF), le Parc naturel régional des Alpilles, le Parc naturel régional du Luberon, la Province de Tarente et le World wildlife fund (W W F) Programme Méditerranée.

Les territoires pilotes se situent dans 7 régions de l'espace MED (cf. Carte 1) : Murcie, Valence (Espagne), Provence-Alpes-Côte d'Azur (France), Pouilles, Sardaigne, Toscane (Italie), et Alentejo (Portugal).

Les sites pilotes sont situés dans des Parcs, des sites Natura 2000, une Réserve MAB (Man and Biosphere), et d'autres espaces où la préservation de la biodiversité est un enjeu majeur et, autant que possible, en zone périurbaine.

Le projet QUALIGOUV est coordonné par la Direction générale du Patrimoine naturel et biodiversité appartenant à la Consejería de Agricultura y Agua de la Région autonome de Murcie. Elle a pour compétence et missions la préservation et la conservation du patrimoine naturel. Deux Services sont mobilisés : celui de l'information et de l'intégration environnementale, chargé de la gestion administrative et financière du projet, et celui de la chasse, de la pêche fluviale et de la défense du milieu naturel, chargé du recueil de données environnementales et de la gestion des incendies.

Les structures partenaires du projet ont participé à diverses initiatives en lien avec la problématique de QUALIGOUV, que ce soit dans le cadre de programmes communautaires ou d'actions plus spécifiques.

Présentation des partenaires, des sites pilotes et leurs contextes et des actions du projet



Carte 1 : Localisation des régions partenaires et des territoires pilotes du projet QUALIGOUV

Région autonome de Murcie (chef de file)



Site web :

www.murcianatural.com

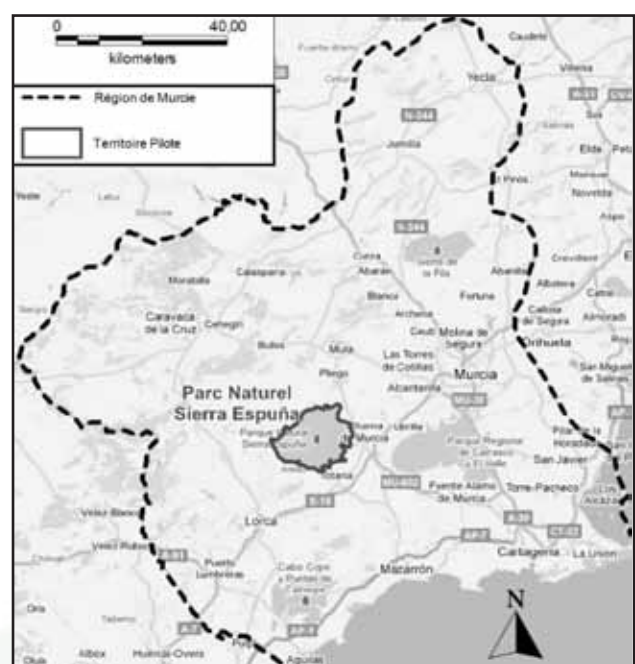
Contact :

Eng. Juan de Dios CABEZAS CEREZO
juand.cabezas@carm.es

Présentation du partenaire

Un appui technique est apporté à la Direction générale de la Région de Murcie par la Direction du Parc naturel régional de Sierra Espuña, le site pilote du projet (cf. Carte 2 et Carte 3).

Les espaces forestiers régionaux sont considérés comme faisant partie des plus singuliers du continent européen avec un grand nombre d'espèces endémiques ibéro-africaines coexistant avec des espèces proprement ibériques (plus de 2 000 espèces végétales).



Carte 2 : Localisation du territoire pilote dans la Région de Murcie

Parc naturel régional de Sierra Espuña

Fiche d'identité de l'aire protégée (cf. Carte 3)

- Date de création : 1992 (protégé dès 1916)
- Population : 68.180 habitants
- Superficie : 178 km²
- Nombre de municipalités : 3
- Principales villes (et villes-porte) : Alhama de Murcia, Mula, Totana
- Proximité agglomération : 30 km de Murcie
- Principaux secteurs économiques : Agriculture (amandiers, agrumes...), élevage, salaison, tourisme
- Autres : Nombreux sites protégés (Natura 2000, "Paysage protégé" des Barrancos de Gebas)

Dans ce contexte, l'activité forestière est centrée fondamentalement dans les "comarcas" (structures intercommunales) de l'intérieur (zone pilote du projet). Son importance économique est faible, mais essentielle comme source de revenu pour les populations de zones de montagne, et comme outil de gestion et de conservation des ressources naturelles.

Les communautés végétales les plus remarquables sont les bois de sabine de *Juniperus phoenicea*, aussi bien les thermo-méditerranéens avec des palmiers que les méso et supra-méditerranéens, auxquels s'associent des communautés de *Sedum sediforme*, les rares formations de petits chênes sur un sol calcaire et les dolomies à l'ombre.

Sont également uniques les plants de genêts *Genista valentina*, les communautés rupicoles avec de nombreux endémismes comme *Centaurea saxicola*, *Lafuentea rotundifolia*, *Teucrium rivasi* et *Erodium saxatile*, les plants de cistes sur argilites avec des espèces de *Cistes* très rares

dans la Région (*C. laurifolius*, *C. populifolius*, etc.), et les saules à côté du fleuve Espuña dominés par *Salix pedicellata* et *Erica erigena*. D'autres espèces importantes de la flore sont *Fumana fontanesii* (unique lieu de présence en Europe) et *Rhamnus lycioides* subsp. *atlantica* (unique lieu de présence de la région, et probablement de la péninsule ibérique).

Présentation des espaces forestiers

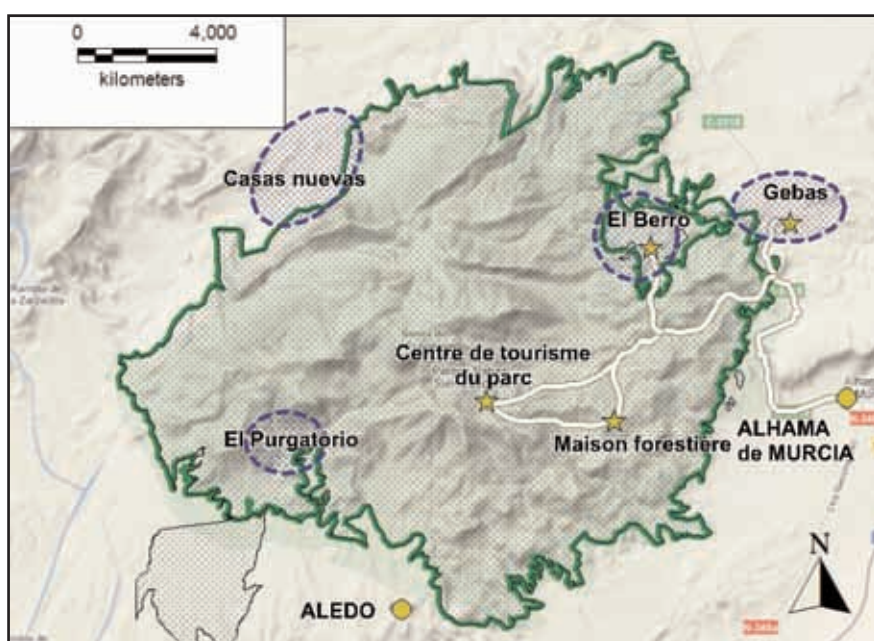
- Couverture forestière régionale : 4 900 km² (45%)
- Couverture forestière du Parc : 142 km² (80%)
- Principales essences forestières : *Pinus halepensis*
- Principales valorisations forestières : Biodiversité, paysages
- Statut foncier : 30% privé ; 70% public

Gouvernance forestière et de gestion de l'aire protégée

- Comité scientifique : Oui
- Commissions thématiques du Parc en lien avec la gestion forestière : Oui (propriétaires agricoles)
- Documents cadres : Plan d'aménagement des ressources naturelles (PORN, 1995) décliné en un Plan directeur d'utilisation et de gestion (PRUG, 2002) destiné à consolider la protection dans les espaces naturels protégés et à définir des zonages, des plans et des mesures spécifiques. Un Plan d'aménagement forestier (PSF) est l'outil de la planification et de gestion des ressources forestières
- Système d'Information Géographique (SIG) : Oui

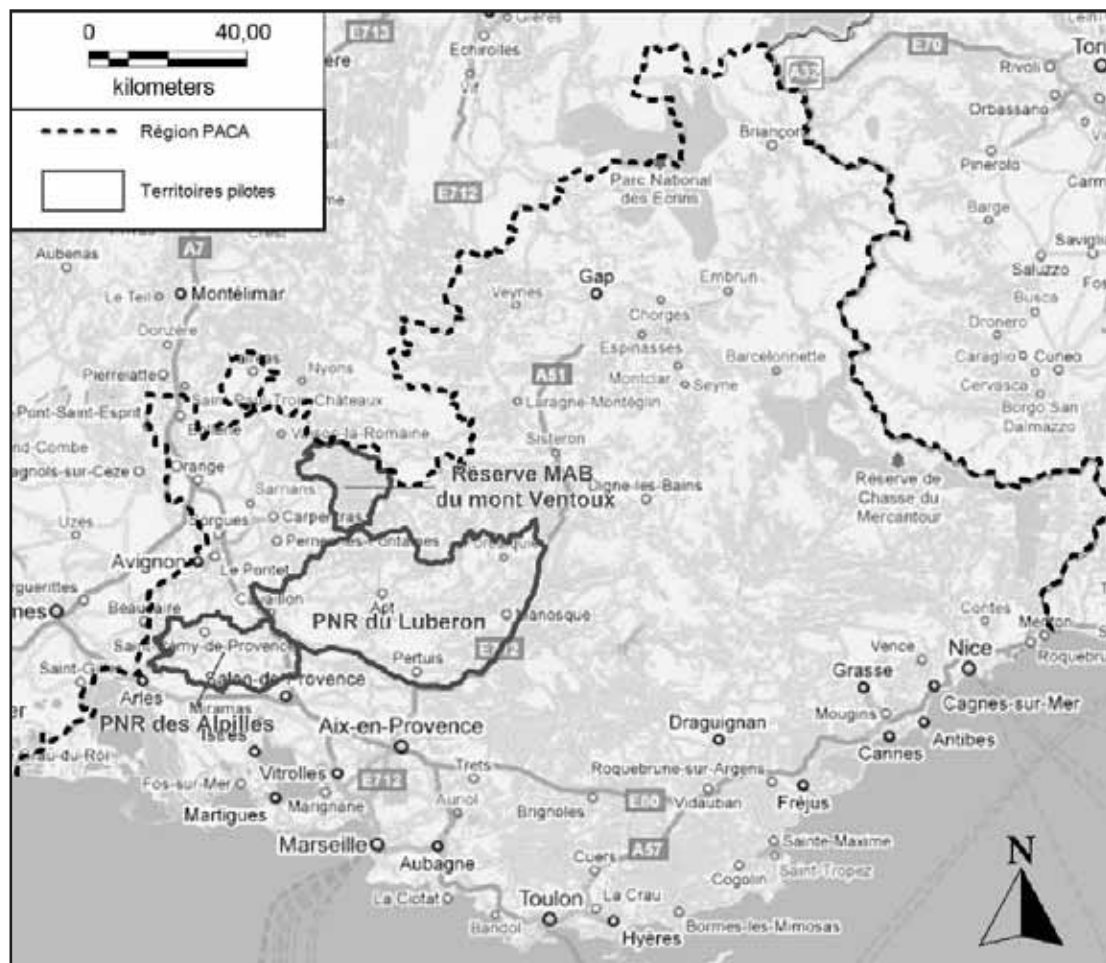
Projet pilote

Voir le début du chapitre "Avancement du projet et premiers résultats" (cf. page 23 à 26).



Carte 3 : Vue d'ensemble du Parc naturel de Sierra Espuña





Carte 4 : Localisation des territoires pilotes dans la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Parc naturel régional des Alpilles



Site web :
<http://www.parc-alpilles.fr/>

Contact :
 M. Samuel JAULMES
s.jaulmes@parc-alpilles.fr

Fiche d'identité de l'aire protégée

- Date de création : 2007
- Population : 42 000 habitants
- Superficie : 550 km²
- Nombre de municipalités : 16
- Principales villes (et villes-porte) : Cavaillon, Salon de Provence, St-Martin-de-Crau, St-Rémy-de-Provence, St-Etienne-du-Grès, Les Baux-de-Provence
- Proximité agglomérations : 10 km de Salon-de-Provence, d'Arles, 20 km d'Avignon, 70 km de Marseille, d'Aix-en-Provence et de Nîmes
- Principaux secteurs économiques : Tourisme, services, agriculture (olives, céréales, arboriculture...)
- Autres : Nombreux sites et paysages protégés (Natura 2000, Directive de protection du Paysage de France, sites archéologiques...)

Présentation du partenaire

Bloc calcaire escarpé de 30 kilomètres de long sur plus de 10 kilomètres de large, le massif des Alpilles forme le dernier relief avant le grand delta du Rhône. Isolées entre les plaines du Rhône et de la Durance, les grands territoires du Comtat Venaissin et de la Crau, les Alpilles apparaissent comme une île (cf. Carte 4).

Situé entre les aires urbaines de Marseille, Nîmes et d'Avignon, le Parc naturel régional des Alpilles réunit 16 communes autour d'un projet partagé de développement durable : la Charte. La population, dont une partie n'est que saisonnière, est en constante progression (+33% depuis 1975).

Malgré cela, plus de 4 000 ans de présence humaine ont façonné les paysages et créé une mosaïque d'habitats naturels hébergeant une riche biodiversité, notamment plus d'une centaine d'espèces rares ou protégées comme l'aigle de Bonelli, le hibou Grand duc, diverses orchidées, la nivéole d'été, etc.

Au sein de ce territoire, la forêt occupe une place importante. Plus de 19 000 hectares de forêt méditerranéenne autour de zones habitées, qui motivent la compétence spécifique et la priorité de ce parc : la défense de la forêt contre l'incendie et la restauration après incendie. Traditionnellement considérée par ses habitants et ses élus comme un espace où chacun peut se promener, chasser, ou simplement se retrouver, la forêt est aujourd'hui l'objet de nouvelles attentes de la part de la société (usages touristiques et récréatifs).

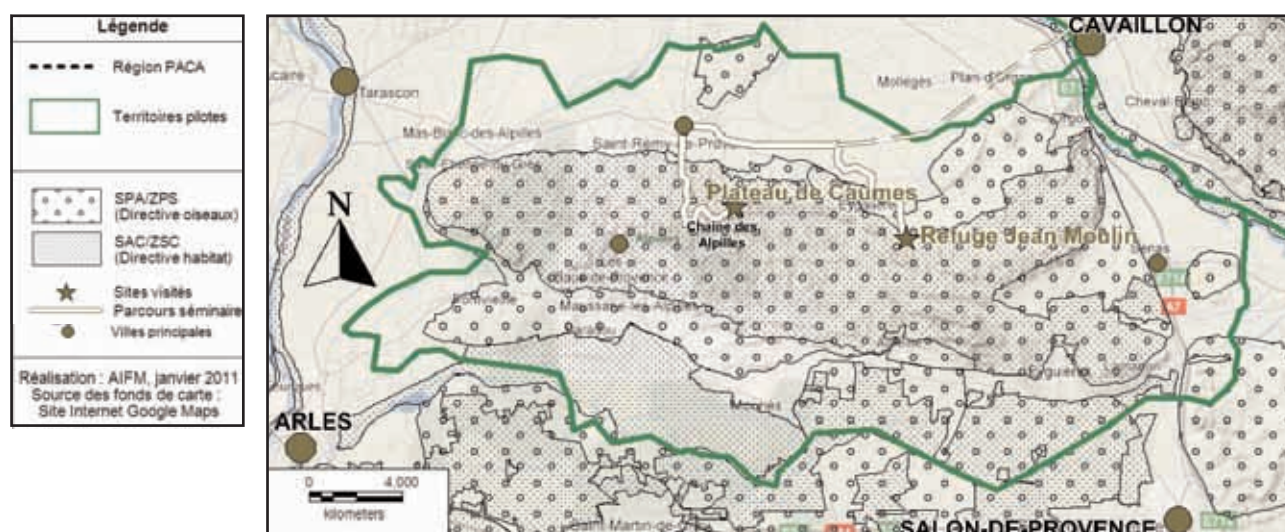
Les actions de prévention et d'entretien développées par le Parc et ses opérateurs (Office national des forêts, Centre régional de la propriété forestière...) ne sont pas toujours bien assimilées et/ou acceptées par la population locale.

Face à ces différents enjeux, la stratégie du Parc s'organise autour de deux orientations complémentaires : la protection du massif forestier contre les incendies et la promotion d'une gestion globale de la forêt permettant de mieux prendre en compte la demande sociale d'accueil, de détente et de convivialité tout en favorisant la valorisation durable des ressources.

Les missions du Parc naturel régional sont dictées par sa Charte (2007-2019) organisée autour de cinq priorités stratégiques :

- La volonté de protéger, de gérer et de partager un patrimoine naturel, culturel et paysager d'exception, et de transmettre la culture provençale des Alpilles, vivante et en constante évolution.
- L'exigence de mener une politique ambitieuse de maîtrise du foncier agricole et urbain comme condition du développement durable et de la mixité sociale du territoire.
- Le développement d'une économie respectueuse du territoire, dont l'agriculture est la clé de voûte.
- Le choix d'un tourisme durable et d'une fréquentation maîtrisée des espaces naturels.
- La détermination à faire de la participation et de la mobilisation des habitants et des acteurs locaux les fondements de la démocratie locale et de l'éco-citoyenneté.

Pour le Parc naturel régional des Alpilles, l'enjeu de sa participation au projet QUALIGOUV est d'inventorier, d'interroger et de conforter ses pratiques en matière de gouvernance et de communication pour une gestion durable des espaces forestiers. Les actions qui en découlent concernent l'ensemble du territoire du Parc naturel régional.



Carte 5 : Vue d'ensemble du Parc naturel régional des Alpilles

Présentation des espaces forestiers

- ▶ Couverture forestière régionale : 15 000 km²
- ▶ Couverture forestière du Parc : 190 km² (35%)
- ▶ Principales essences forestières : *Pinus halepensis*, *Pinus sylvestris*
- ▶ Principales valorisations forestières : Bois d'industrie (pâte à papier), tourisme, bois de feu
- ▶ Statut foncier : 50% privé ; 50% public

Gouvernance forestière et de gestion de l'aire protégée

- ▶ Comité scientifique ou technique : Non
- ▶ Commissions thématiques : "Aménagement du territoire", "Urbanisme et paysage", "Patrimoine naturel et activités humaines" ; leurs actions sont validées par le Comité Syndical
- ▶ Documents cadres : Charte du Parc naturel régional (2007-2019)
- ▶ SIG : Oui

Projet pilote

Le projet pilote du Parc naturel régional des Alpilles consiste en l'amélioration de l'acceptabilité (environnementale, paysagère et sociale) des travaux forestiers de prévention des incendie. Le projet consiste concrètement en :

- La réalisation d'un diagnostic de gouvernance forestière itinérante ;
- La réalisation d'une étude sociologique visant à mieux connaître les attentes et les perceptions de la forêt du Parc naturel régional des Alpilles ;
- La pose de bornes interactives destinées à recueillir l'avis du public sur les travaux forestiers ;
- L'élaboration d'une stratégie de gouvernance et de communication en matière de gestion forestière.

Chacun de ces livrables est réalisé en étroite collaboration avec l'ensemble des partenaires du projet.

Pour plus de détails, se reporter au chapitre "Avancement du projet et premiers résultats" (cf. page 26 à 29).

Parc naturel régional du Luberon

Site web :

<http://www.parcduluberon.fr/>

Contact :

Mme Aline SALVAUDON

aline.salvaudon@parcduluberon.fr

Présentation du partenaire

Le parc naturel régional du Luberon est un espace protégé au cœur du Luberon, massif montagneux français peu élevé qui s'étend d'est en ouest entre les Alpes-de-Haute-Provence et le Vaucluse, limité au Sud par la Durance, et qui comprend trois massifs montagneux : le Luberon oriental, le Grand Luberon et le Petit Luberon. Il est encadré par le Parc naturel régional des Alpilles au sud-ouest et le Parc naturel régional du Verdon à l'est (cf. Carte 4).

Le parc abrite une faune et une flore d'une exceptionnelle diversité ainsi qu'un patrimoine architectural

(de pierres sèches notamment) et paysager de grande valeur, ce qui lui a valu son inscription, en 1997, au réseau mondial des réserves de biosphère (MAB) de l'UNESCO.

Deux sites pilotes ont été sélectionnés : le secteur des Ocres de Roussillon et celui du Luberon oriental à Villeneuve (cf. carte 6). Ils seront mobilisés en fonction des enjeux en matière de protection contre les incendies, de valorisation des peuplements forestiers et de la préservation de la biodiversité (voir les détails dans le compte rendu du séminaire correspondant).

Fiche d'identité de l'aire protégée

- ▶ Date de création : 1997
- ▶ Population : 170 000 habitants
- ▶ Superficie : 1850 km²
- ▶ Nombre de municipalités : 72
- ▶ Principales villes (et villes-portes) : Cavaillon, Pertuis, Apt, Manosque, Forcalquier
- ▶ Proximité agglomérations : 10 km d'Avignon, d'Aix en Provence, 30 km de Marseille, 30 km d'Orange
- ▶ Principaux secteurs économiques : Tourisme, services, agriculture (arboriculture, céréales, maraîchage, viticulture, lavande...) et élevage
- ▶ Autres : Nombreux sites protégés (Natura 2000, Réserve Man and Biosphere...)

Les missions du Parc naturel régional du Luberon sont dictées par sa charte (2009-2021) autour de cinq priorités stratégiques :

– La protection et la valorisation des patrimoines naturel, culturel et paysager : le Parc s'attache à protéger et gérer la biodiversité, les ressources naturelles et les paysages.

– L'aménagement du territoire : le Parc vise à réussir un aménagement fin et cohérent de l'ensemble du territoire, à améliorer le cadre et la qualité de vie.

– Le développement économique et social : le Parc contribue à créer des synergies entre environnement de qualité et activités économiques, notamment dans les secteurs de l'agriculture et du tourisme.

– L'accueil, l'éducation et l'information : le Parc aspire à développer l'accueil et l'information des habitants et des visiteurs, l'éducation à l'environnement des scolaires, la création et l'animation culturelle. Il cherche à promouvoir des pratiques participatives et à mieux échanger avec les territoires extérieurs.

– L'expérimentation : le Parc contribue à des programmes de recherche et a pour mission d'initier des procédures nouvelles et des méthodes d'actions qui peuvent être reprises sur d'autres territoires.

Présentation des espaces forestiers

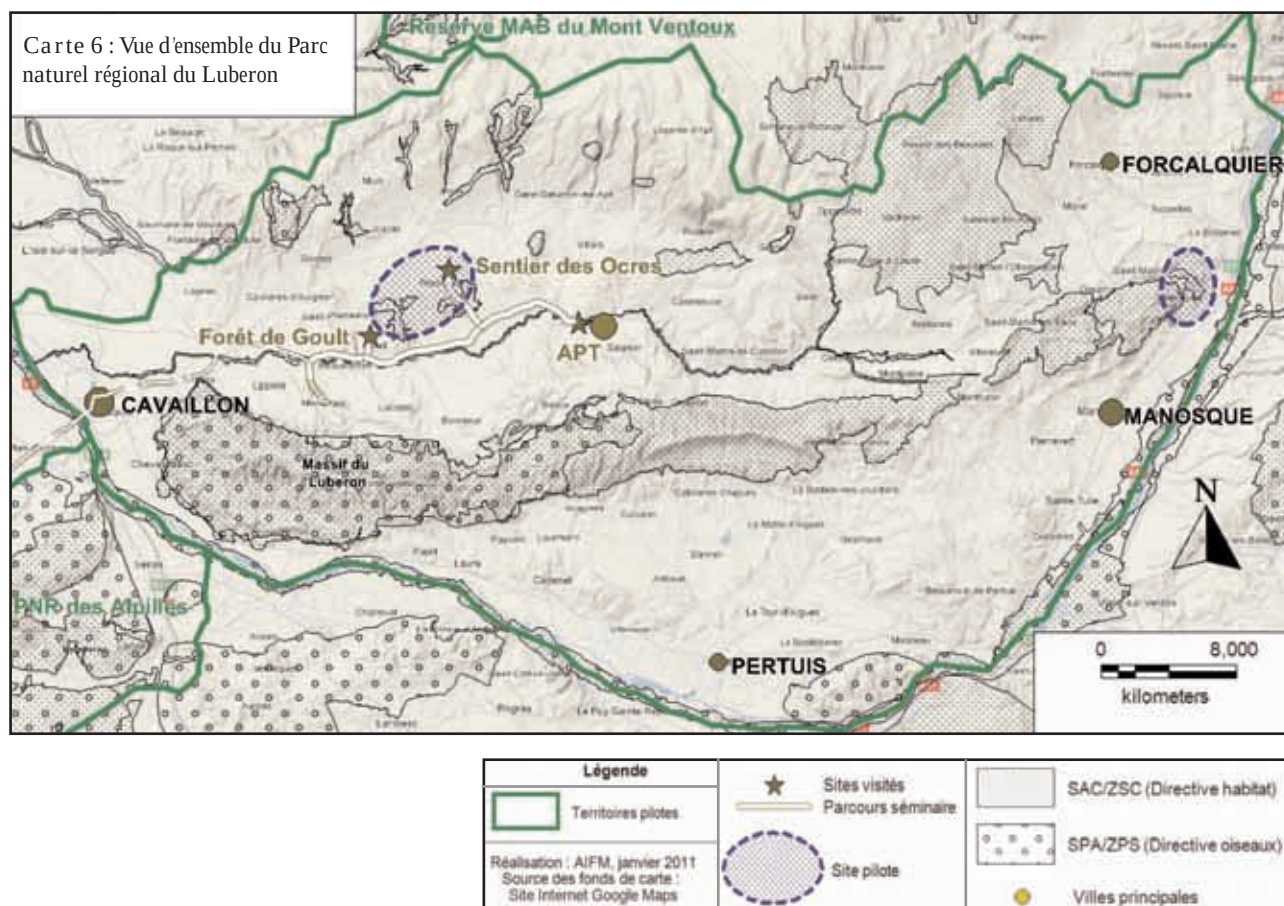
- ▶ Couverture forestière régionale : 15 000 km²
- ▶ Couverture forestière du Parc : 950 km² (51%)
- ▶ Principales essences forestières du site pilote : *Pinus halepensis*, *Pinus sylvestris*, *Quercus pubescens*, *Cedrus atlantica*
- ▶ Principales valorisations forestières : Bois d'industrie (pâte à papier), bois de feu, tourisme, bois d'oeuvre
- ▶ Statut foncier : 72% privé ; 28% public

Gouvernance forestière et de gestion de l'aire protégée

- ▶ Comité scientifique ou technique : Oui
- ▶ Commissions thématiques : "Forêt et espaces naturels" dont les actions sont validées par le Comité Syndical
- ▶ Documents cadres : Charte du Parc naturel régional (2009-2021) et Chartes forestières de territoire "PNR du Luberon" et "Montagne de Lure"
- ▶ SIG : Oui (www.atlas-parcduluberon.com)

Projet pilote

Voir le chapitre "Avancement du projet et premiers résultats" (cf. page 30 à 33).



Office national des forêts



Site web :

<http://www.onf.fr/mediterranee/>

Contact :

M. Philippe BOURDENET

philippe.bourdenet@onf.fr

Présentation du partenaire

Établissement public à caractère industriel et commercial créé en 1966, l'Office national des forêts (ONF) a pour principales missions la gestion des forêts domaniales et des forêts publiques relevant du Régime forestier ainsi que la réalisation de missions d'intérêt général confiées par l'Etat. L'ONF développe également diverses prestations de services : gestion, expertise, travaux, au profit de tous types de clients dans ses domaines d'excellence que sont les espaces naturels, l'environnement, la filière forêt-bois et le développement des territoires.

L'ONF est dirigé par un Conseil d'administration dont le champ de compétences est défini par le Code forestier. Son président et ses membres sont nommés par décret du Gouvernement. Son directeur général est nommé en Conseil des ministres.

L'ONF est organisé en 9 directions territoriales et 5 directions régionales, 50 agences, 9 agences travaux et plus de 500 unités opérationnelles. L'ONF Méditerranée est la direction territoriale partenaire du projet QUALIGOUV. Celle-ci intervient sur les onze départements des Régions Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Face aux menaces, en particulier d'incendies et d'érosion, l'ONF Méditerranée intervient en amont en intégrant la prévention des risques dans les documents d'aménagement, en mettant en place et en entretenant des équipements de protection spécifiques pour la Défense des forêts contre les incendies (DFCI) et pour la Restauration des terrains de montagne (RTM).

Réserve de Biosphère du Mont Ventoux (cf. Carte 7)

Le Mont Ventoux ("Le Géant de Provence") est situé au nord de la région provençale et empiète sur une partie du Département de la Drôme, en Région Rhône-

Fiche d'identité de l'aire protégée

- ▶ Date de création : 1990
- ▶ Population : 5 habitants en zone centrale, 38 000 habitants si l'on inclut la zone de coopération
- ▶ Superficie : 21 km² (zone centrale), 268 km² (incluant la zone tampon), 894 km² (incluant la zone de coopération)
- ▶ Nombre de municipalités : 34
- ▶ Principales villes (et villes-porte) : Carpentras, Pertuis, Apt, Manosque, Forcalquier
- ▶ Proximité agglomérations : 10 km de Carpentras
- ▶ Principaux secteurs économiques : Tourisme, services, agriculture (arboriculture, lavande, viticulture, truffes...), élevage
- ▶ Autres : Site inscrit ; Arrêtés de protection de Biotope ; Zones Naturelles d'Intérêt Ecologiques, Faunistiques et Floristiques ; Réserve de Biosphère (MAB) ; Sites "Natura 2000" ; Réserves biologiques intégrales ; projet de création d'un Parc naturel régional

Alpes (cf. Carte 4). Ses caractéristiques bioclimatiques et l'empreinte de son histoire induisent des enjeux variés en termes d'usage des ressources naturelles et d'aménagement au sens large.

Cette préoccupation doit évidemment trouver un prolongement concret en matière d'aménagement forestier, et sous-tendre les différentes actions que le gestionnaire doit mener à bien sur la zone avec des partenaires multiples et variés.

Durant des siècles, les forêts du Ventoux ont été exploitées pour la production du charbon, l'élevage et le bois d'œuvre jusqu'à se trouver entièrement dénudées à la fin du XVIII^{ème} siècle.

Au milieu du XIX^{ème} siècle, la montagne est devenue une "région de thym et de lavandes". Les sols ne sont plus structurés par les racines d'arbres et la montagne ne retient plus sa masse. Des glissements de terrain emportent routes et villages. Les grands travaux de RTM impulsés par l'administration des Eaux et Forêts sont alors entrepris par l'ONF. Ils dureront plus d'un demi-siècle.

La diversité des milieux gérés par l'ONF s'explique par l'originalité de cette montagne qui, en dépit d'une altitude modeste (1 909m), présente un gradient d'altitude depuis les formations végétales à chêne vert typiquement méditerranéennes jusqu'aux pelouses d'altitude présentant des affinités alpines marquées. On dénombre ainsi plus de 1 200 espèces végétales distribuées sur 5 étages de végétation, dont un grand nombre sont protégées, rares et endémiques.

Les enjeux majeurs de ce massif sont les suivants :

- Protection des sols ;
- Production de bois ;
- Protection des habitats et des espèces ;
- Tourisme, loisirs et accueil du public.

La gestion du site est assurée par le Syndicat mixte d'aménagement et d'équipement du Mont Ventoux (SMAEMV).

Depuis 1996, un comité de gestion regroupe élus, administrations, gestionnaires, usagers de l'espace, associations locales, etc. Il assiste la structure coordinatrice dans ses choix. Ce Comité de gestion a rédigé le plan de gestion de la Réserve définissant les actions à mettre en œuvre pour la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel, des sites et des paysages, pour le soutien au développement économique durable, ou encore pour l'éducation.

Par ailleurs, un programme-cadre de recherche, rédigé par les élus du SMAEMV et les membres du Comité de gestion, décline les problématiques de recherche prioritaires. Il est aujourd'hui applicable au Conseil scientifique de la Réserve de biosphère.



Carte 7 : Vue d'ensemble de la réserve de Biosphère du Mont Ventoux

Présentation des espaces forestiers

- Couverture forestière régionale : 15 000 km²
- Couverture forestière : 150 km² en incluant la zone centrale et la zone tampon (56%)
- Principales essences forestières du site pilote : Pinus halepensis, Quercus ilex, Cedrus atlantica, Fagus sylvatica, Pinus uncinata
- Principales valorisations forestières : Bois d'industrie (pâte à papier), bois de feu, tourisme, bois d'œuvre
- Statut foncier : 25% privé ; 75% public

Gouvernance forestière et de gestion de l'aire protégée

- Comité scientifique ou technique : Oui
- Commissions thématiques : Oui, dont le Comité de gestion
- Documents cadres : Un Plan de massif sera prochainement élaboré dans le cadre de l'élaboration de la Charte du futur Parc naturel régional
- SIG : Oui

Projet pilote

Le projet pilote de l'ONF s'articule autour de plusieurs actions qui contribuent à optimiser la gouvernance et la qualité de la gestion forestière. Un premier travail consistera à étudier la ressource en bois d'œuvre et en bois-énergie. Puis une séquence d'exploitation forestière pilote débouchera sur un tri qualitatif et une valorisation différenciée des grumes en bois-énergie ou en bois d'œuvre.

Un outil de gouvernance, le martelloscope⁵, sera expérimenté pour informer et former un public diversifié à la gestion sylvicole intégrée. Un autre volet concernera la mise en place d'îlots de sénescence afin de permettre une évolution naturelle de la forêt. Enfin, un chantier de débardage à cheval sera expérimenté comme une alternative au débardage mécanique sur ce terrain accidenté et riche en biodiversité. Des bilans économiques et environnementaux seront réalisés à la fin de chaque chantier afin d'évaluer leur pertinence et efficacité.

5 - Dans une parcelle forestière, l'ensemble des arbres est numéroté et répertorié dans une base de données suivant son espèce, son nom, sa valeur écologique... Les arbres à couper sont cochés sur une liste qui est entrée dans un programme informatique. Celui-ci calcule combien d'espèces sont coupées, quels dégâts cela entraîne... C'est un dispositif qui existe depuis 10 ans et qui est utilisé dans les collèges, par les étudiants, etc.

Pour visualiser le martelloscope numérique développé en Haute-Savoie : <http://www.megeve.com/martelloscope/>.

Generalitat Valenciana



Site web :

<http://www.cma.gva.es/intro.htm>

Contact :

Eng. Jorge SUAREZ

suarez_jor@gva.es

Présentation du partenaire

La Generalitat Valenciana, regroupant toutes les institutions autonomes dans la Région de Valence, participe au projet QUALIGOUV à travers la Direction générale de la Gestion du Milieu Naturel, responsable des politiques de gestion forestière, de la chasse, de la pêche, de la biodiversité et des impacts environnementaux, de la gestion des espaces naturels protégés et de la prévention des incendies de forêt.

Le Service de Prévention des incendies et de Santé des forêts a la responsabilité directe du projet. Son rôle habituel concerne la prévention des incendies de forêt, la surveillance fixe et mobile, le renforcement du volontariat, le développement d'une sylviculture préventive, la création d'infrastructures de prévention, la réalisation de rapports statistiques et de recherche des causes d'incendies et la santé des forêts.

Toutes ces fonctions sont exercées dans les espaces forestiers de toute la région de Valence (plus de 1 million d'hectares) et indépendamment du statut de la propriété (publique ou privée). Cependant, les zones forestières incluses dans le réseau de parcs naturels de la Generalitat Valenciana constituent les zones prioritaires pour les actions de prévention des incendies de forêt.

C'est dans ce double contexte, de parcs naturels et de prévention des incendies de forêt, que se concentrent les actions du projet QUALIGOUV pour la Région de Valence. Le Service de Prévention des incendies a déjà une expérience significative dans ce domaine puisqu'il développe, depuis des années, des actions de planification de la prévention des incendies de forêt dans les espaces naturels protégés, contribuant à l'amélioration de leur gouvernance.

En outre, le Service a également une expérience dans des projets similaires de coopération avec différents partenaires européens parmi lesquels le projet Recoforme "Structuration de réseaux et d'actions de coopération sur la forêt méditerranéenne" (Interreg IIIB Medocc).

Localisation et présentation des territoires pilotes

La Région de Valence est située sur la côte orientale de la péninsule ibérique. C'est une région diversifiée avec un fort caractère méditerranéen et une vaste étendue d'espaces naturels et forestiers (plus de 53% de la surface régionale). La forêt est majoritairement privée à l'échelle de la région (67%).

La Generalitat Valenciana a proposé le réseau de parcs naturels de la province de Valence comme territoires pilotes (cf. Carte 8), avec un accent particulier sur les parcs suivants : Chera - Sot de Chera et Puebla de San Miguel qui sont les plus récents, Turia et Serra Calderona qui sont les plus proches de la zone métropolitaine de Valence, agglomération de plus de 1,5 millions d'habitants).



Carte 8 : Localisation des territoires pilotes dans la région de Valence

Parc naturel de Puebla de San Miguel

Le Parc de Puebla de San Miguel (cf. Carte 9) a été l'objet de la visite de terrain le 20 octobre 2010 à l'occasion du séminaire de Valence.

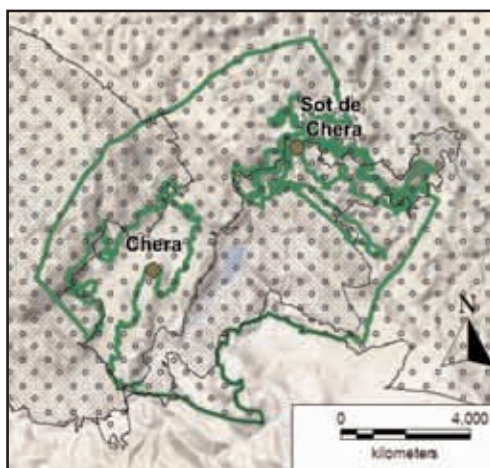
Les points marquants de cette visite (étoiles sur la carte) ont été : 1 = Micro-réserve Las Blancas ; 2 = Mirador El Bueno ; 3 = Micro-réserve Pino Vicente ; 4 = Observatoire El Gavilan.

- Date de création : 2007
- Population : 66 habitants
- Superficie : 64 km²
- Nombre de municipalités : 1
- Principales villes (et villes-porte) : Puebla de San Miguel
- Proximité agglomérations : 160 km de Valence, 100 km de Requena, 50 km de Teruel
- Principaux secteurs économiques : Agriculture, travaux forestiers, tourisme
- Couverture forestière du Parc : 59 km² (92%)
- Principales essences forestières du site pilote : *Juniperus thurifera*, *Taxus baccata*, *Pinus nigra*, *Pinus silvestris*
- Statut foncier : 13% privé ; 87% public



Carte 9 : Vue d'ensemble du Parc naturel de Puebla San Miguel

Légende des cartes 9, 10 et 11	
	Territoires pilotes
	SAC/ZSC (Directive habitat)
	SPA/ZPS (Directive oiseaux)
Réalisation : AIFM, janvier 2011 Source des fonds de carte : Site Internet Google Maps	
	Villes principales



Carte 10 : Vue d'ensemble du Parc naturel de Chera-Sot

Parc naturel Chera - Sot de Chera

Le relief du Parc Chera-Sot de Chera (cf. Carte 10) est très accidenté et montagneux, situé sur une faille sismique. Il s'agit du premier parc géologique dans la région. Malgré les incendies de forêt qui ont affecté la région, il constitue une représentation importante de la forêt méditerranéenne.

- Date de création : 2007
- Population : 1 000 habitants
- Superficie : 65 km²
- Nombre de municipalités : 2
- Principales villes (et villes-porte) : Chera, Sot de Chera
- Proximité agglomérations : 80 km de Valence, 20 km de Requena
- Principaux secteurs économiques : Agriculture, tourisme
- Couverture forestière du Parc : 59 km² (90%)
- Principales essences forestières du site pilote : *Pinus pinaster*, *Pinus halepensis*, *Quercus rotundifolia*, *Quercus faginea*, *Taxus baccata*
- Statut foncier : 8% privé ; 92% public

Parc Naturel Serra Calderona

Le Parc de Serra Calderona (cf. Carte 11) est situé à quelques kilomètres de la ville de Valence, et possède l'une des forêts méditerranéennes les mieux conservées, couvrant plus de 45 000 hectares.

- Date de création : 2002
- Population : 97 000 habitants
- Superficie : 180 km²
- Nombre de municipalités : 18
- Principales villes (et villes-porte) : Serra
- Proximité agglomérations : 50 km de Valence, 20 km de Sagunte
- Principaux secteurs économiques : Agriculture, tourisme
- Couverture forestière du Parc : 158 km² (88%)
- Principales essences forestières du site pilote : *Pinus pinaster*, *Pinus halepensis*, *Quercus ilex*, *Quercus suber*
- Statut foncier : 64% privé ; 36% public



Carte 11 : Vue d'ensemble du Parc naturel de Serra Calderona



Carte 12 : Vue d'ensemble du Parc naturel de Turia

Parc naturel de Turia

Le Parc de Turia (cf. Carte 12) est une rencontre entre deux reliefs différents : la péninsule ibérique et la plaine de la rivière Turia. Cette union crée un paysage très varié, avec une remarquable diversité des habitats à haute valeur écologique.

- ▶ Date de création : 2007
- ▶ Population : 200 000 habitants
- ▶ Superficie : 46 km²
- ▶ Nombre de municipalités : 9
- ▶ Principales villes (et villes-porte) : Manises, Paterna, Riba-roja, l'Eliana, Vilamarxant et Pedralba
- ▶ Proximité agglomérations : 5 km de Valence, 10 km de Liria
- ▶ Principaux secteurs économiques : Services, tourisme
- ▶ Couverture forestière du Parc : 27 km² (59%)
- ▶ Principales essences forestières : *Pinus halepensis*
- ▶ Statut foncier : 50% privé ; 50% public

La gestion des Parcs naturels est de la compétence exclusive de la Generalitat Valenciana à travers sa Direction générale correspondante. Chaque Parc dispose d'un Directeur de conservation désigné par le Ministère régional de l'environnement et qui prend les décisions relatives à la gestion. Un Comité directeur, organe collégial à caractère exclusivement consultatif, se réunit périodiquement pour prendre connaissance des actions réalisées ou prévues dans le Parc. Il est composé des représentants des municipalités, des différents départements de la Generalitat Valenciana, des universités, des syndicats, des associations environnementalistes, des sociétés de chasse, etc.

Gouvernance forestière et de gestion des aires protégées dans la Région de Valence

- ▶ Comités scientifiques ou techniques : Oui
- ▶ Commissions thématiques : Oui
- ▶ Documents cadres : Plan de gestion des ressources naturelles (PORN), Schéma directeur pour les usages et la gestion (PRUG), Plan de prévention des incendies dans les Parcs naturels (en cours)
- ▶ SIG : Oui

Projet pilote

Dans tous ces espaces, les risques d'incendies de forêt sont omniprésents, qu'ils soient d'origine accidentelle, criminelle ou naturelle, ce qui nécessite l'élaboration de mesures préventives.

Dans la continuité de Recoforme, la Generalitat souhaite améliorer la planification de la gestion forestière pour faire face à des enjeux et des intérêts parfois contradictoires sur des territoires sensibles. Dans un premier temps, un Plan de prévention des incendies dans les espaces protégés sera élaboré dans les Parcs de Chera – Sot de Chera et Puebla de San Miguel à travers une démarche participative. Ces plans seront ensuite traduits au niveau local (Plan local de prévention des incendies, guide méthodologique pour l'élaboration des Plans locaux). En complément de cela, les premières actions concrètes seront mises en œuvre sur les Parcs périurbains de Turia et de Sierra Calderona qui disposent déjà d'un Plan. Cela permettra de vérifier l'efficacité de la concertation mise en œuvre lors de l'élaboration des Plans⁶.

6 - De plus amples information sur ces réalisations seront disponibles dans le *cahier d'étape n°2*

Province de Tarente



Site web :

<http://www.provincia.taranto.it/>

Contact :

Dott. Antonio MONACO

antonio.monaco@provincia.ta.it

Présentation du partenaire

La Province de Tarente appartient à la Région des Pouilles située dans l'extrême sud-est de l'Italie (cf. Carte 13). La Région des Pouilles a une superficie de 19 458 km², pour une population d'environ 4 millions d'habitants. Les espaces protégés (Parcs nationaux, régionaux, sites Natura 2000, réserves...) correspondent à 13% de la superficie régionale.

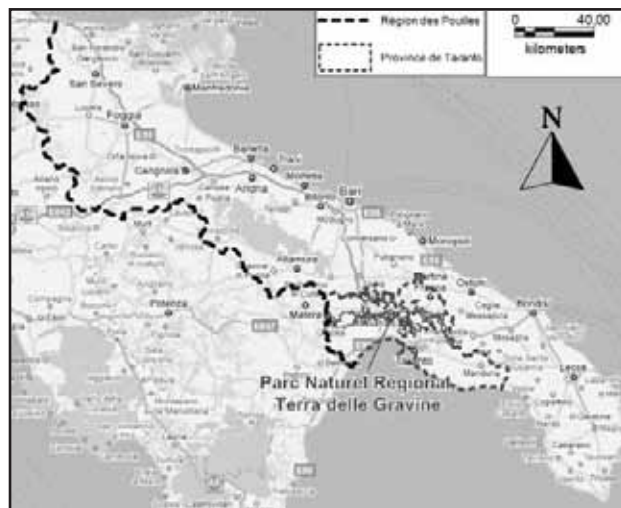
Le département "Aires protégées" de la Province de Tarente, organisme provisoire de gestion du Parc naturel régional "Terra delle Gravine" institué par la loi régionale 18/2005, est en charge des compétences et missions suivantes :

- Élaboration et réalisation du plan de gestion du Parc.
- Promotion de la gestion du Parc.
- Réglementation des activités à développer dans le Parc.
- Élaboration et réalisation des plans de gestion des Sites d'intérêt communautaire.
- Conception et exécution des interventions à réaliser dans les aires protégées conformément au POR (Programma operativo regionale) de la Région des Pouilles.

Parc naturel régional "Terra delle Gravine"

Le Parc régional est situé sur le versant méridional des Murges du sud-est en face de la mer Ionienne. C'est l'aire protégée la plus grande de toutes les Pouilles. Le territoire a été profondément creusé par les rivières au régime torrentiel, ce qui a donné lieu à des canyons appelés "gravines" (gorges).

Le périmètre du Parc, extrêmement découpé et hétérogène, avec des secteurs séparés les uns des autres sans continuité, ne fait qu'aggraver la difficulté de la gestion et de la gouvernance de cet espace où les intérêts divergents sont significatifs (cf. Carte 14). La zone



Carte 13 : Localisation du territoire pilote dans la Région des Pouilles

"centrale" se distingue de la zone "tampon de protection" par des règles de gestion plus strictes.

Le site pilote du projet est situé majoritairement sur la Commune de Laterza et s'étend sur environ 75 km² comprenant notamment la "Gravine di Laterza".

Les habitats naturels d'intérêt sont représentés par des prairies thermo-xérophiles, des maquis et maquis-forêts thermo-xérophiles et thermo-xérotolérants, des maquis et maquis-forêts mésophiles, et des forêts thermo-xérophile avec un sous-bois dense dominé par *Pistacia lentiscus* L.

La Province est la gestionnaire provisoire du Parc créé en 2005. Cependant, cette création officielle n'a été que peu concertée avec les acteurs locaux et quelques communes se sont désengagées, ce qui rend la gestion de ce territoire très morcelé encore plus difficile.

De plus, la planification de la gestion générale et de la gestion spécifiquement forestière de cet espace reste à définir pour répondre à des enjeux prioritaires de maîtrise de la fréquentation touristique et de gestion durable des ressources naturelles.

Fiche d'identité de l'aire protégée

- Date de création : 2005
- Superficie : 280 km² (dont 80% en zone centrale) ; site pilote : 75 km² (dont 50 km² en zone centrale)
- Nombre de municipalités : 13
- Principales villes (et villes-porte) : Laterza, Ginosa, Castellaneta, Mottola, Palagianello, Martina Franca, Crispiano, Palagiano, Massafra, Statte, Montemesola, Grottaglie, S. Marzano, Villa Castelli
- Proximité agglomérations : 60 km de Tarente, 20 km de Matera, 40 km de Massafra
- Principaux secteurs économiques : Agriculture et élevage
- Autres : Sites Natura 2000 "Area delle Gravine", "Murgia di Sud-Est", "Gravine", OASI WWF "Monte S. Elia", OASI LIPU "Gravina di Laterza"

Présentation des espaces forestiers

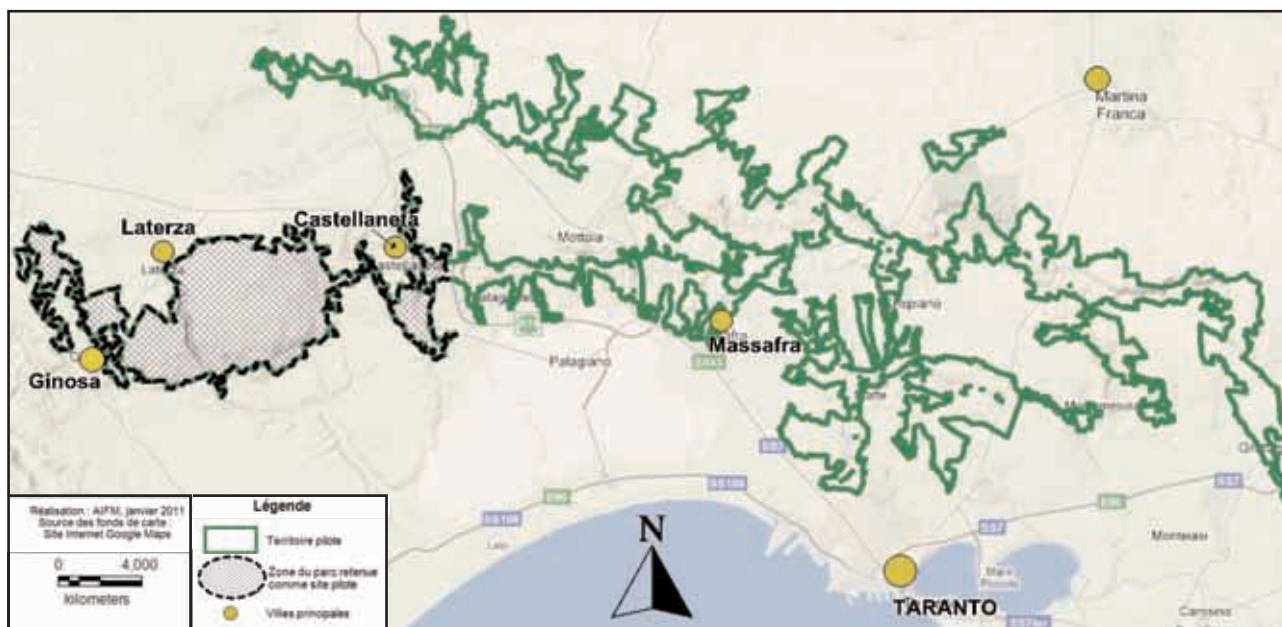
- ▶ Couverture forestière régionale : 1 800 km²
- ▶ Couverture forestière du site : 47 km² (62% correspondant approximativement à la zone centrale)
- ▶ Principales essences forestières du site pilote : *Quercus trojana*, *Q. ilex*, *Q. pubescens*, *Pinus halepensis*
- ▶ Principales valorisations forestières :
Tourisme et bois de feu (chauffage, charbon pour pizzerias, viandes fumées)
- ▶ Statut de la propriété forestière :
50% privé ; 50% public

Gouvernance forestière et de gestion de l'aire protégée

- ▶ Comité scientifique ou technique : Non
- ▶ Commissions thématiques : Non
- ▶ Documents cadres : Non, il n'existe pas encore d'outils de mise en œuvre comme un plan de gestion ou un plan de développement socio-économique
- ▶ SIG : Oui

Projet pilote

Sur la zone pilote de Laterza (75 km² dont une partie relève de la zone centrale et une partie de la zone tampon de protection), un diagnostic territorial et des enquêtes, suivis d'une concertation nouvelle pour définir collectivement sa gestion à moyen terme (et, plus largement, celle du Parc), seront réalisés.



Carte 14 : Vue d'ensemble du Parc naturel Terra delle Gravine

WWF Mediterranean Program Office



Site web :

[http://wwf.panda.org/what we do/where we work/mediterranean](http://wwf.panda.org/what_we_do/where_we_work/mediterranean) ; <http://www.pt>

Contact :

D^{ssa} Marzia VENTIMIGLIA
mventimiglia@wwfmedpo.org

Présentation du partenaire

Créé en 1961, le WWF (World wildlife fund for nature) est la première organisation non gouvernementale mondiale de protection de la nature et de l'environnement en général. Avec plus de 4 000 techniciens et 12 000 programmes de protection, il intervient dans plus de 90 pays.

L'organisation témoigne d'une réelle volonté d'impliquer l'ensemble des acteurs concernés : communautés locales, entreprises, gouvernements, organisations internationales et non gouvernementales...

La mission du W W F est d'enrayer puis d'inverser le processus de dégradation de la planète. Pour cela, les programmes du W W F sont structurés selon les thèmes d'action prioritaires suivants : changement climatique, pollutions chimiques, modes de vie durables, outre-mer, espèces menacées, forêts, eaux douces, océans et côtes, agriculture et éducation à l'environnement.

L'objectif du W W F Mediterranean programme office (W W F MedPO), partenaire du projet, est de conserver les richesses naturelles de la Méditerranée et de promouvoir des pratiques durables et respectueuses de l'environnement pour le bénéfice de tous.

Les programmes de conservation sont développés dans les écorégions qui ne sont pas couvertes par les organisations nationales du W W F. Les 4 écorégions méditerranéennes dans lesquelles le W W F MedPO œuvre sont :

- Les basses terres du sud-ouest de la péninsule Ibérique et du nord-ouest du Maroc ;
- Les montagnes, les côtes et les mers d'Afrique du Nord ;
- Les Balkans occidentaux ;
- Le sud de l'Anatolie et le Moyen-Orient.

Présentation et localisation des territoires pilotes

Les sites pilotes se situent au Portugal (les deux régions protégées incluses dans des parcs et/ou des sites Natura 2000 sont riches en forêts de chênes, principalement en chênes-liège et en chênes verts) et en Italie (ces deux sites sont des réserves "Oasi", propriétés du W W F Italie).

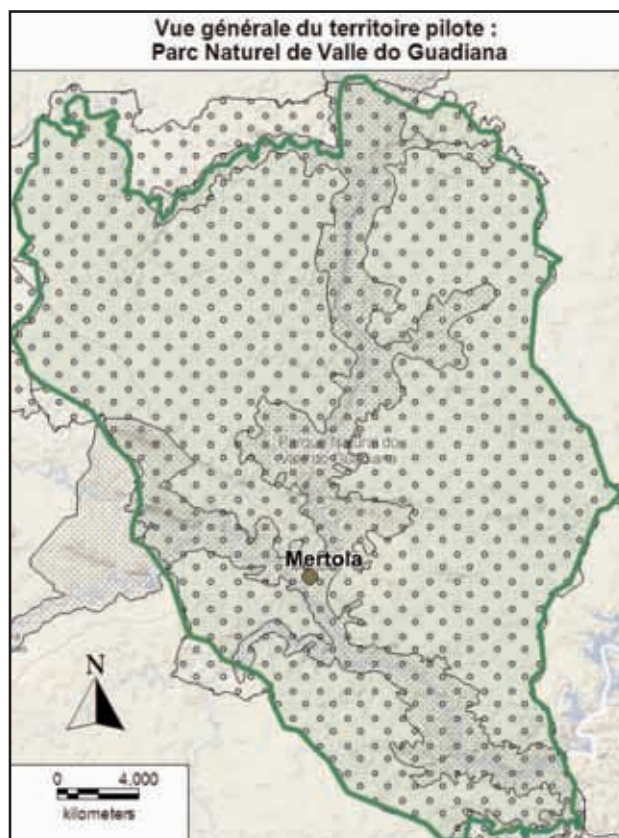
Gouvernance forestière et de gestion des aires protégées du Portugal

Au Portugal, les acteurs-clé pour la gestion des espaces naturels protégés sont les associations forestières et les structures administratives telles que l'Autorité forestière nationale (AFN) et l'Institut pour la conservation de la nature et de la biodiversité (ICNB). Près de 90% de la superficie forestière est privée, ce qui confère aux associations de propriétaires forestiers un rôle de conseil et d'expertise technique majeur pour la gestion forestière. L'AFN est responsable de la mise en œuvre de la législation en matière de gestion forestière, ainsi que de la gestion des espaces publics. L'ICNB est l'autorité nationale portugaise dédiée aux espaces naturels protégés. Sur le Bassin versant du Tejo et Sado, ces deux structures essaient d'élaborer des plans de gestion concertée avec les autres acteurs locaux (agriculteurs, forestiers, municipalités...).

Depuis 2008, le Parc naturel Vale do Guadiana dispose d'un Plan de gestion élaboré de manière participa-



Carte 15 : Localisation des territoires pilotes dans la Région Alentejo



Carte 16 : Vue d'ensemble du Parc naturel Vale do Guadiana

tive avec l'ensemble des acteurs concernés. Il complète ainsi le Plan directeur stratégique, ce qui permet de préciser les modalités de gestion par secteur.

Données communes aux sites pilotes de la Région Alentejo (cf. Carte 15)

- ▶ Couverture forestière régionale : 31 551 km² (53%)
- ▶ Principales valorisations forestières : Liège, chasse, pâturage, bois d'industrie

Bassin hydrographique du Tejo y Sado

- ▶ Population : 1 285 000 habitant
- ▶ Superficie : 11 700 km²
- ▶ Nombre de municipalités : 34
- ▶ Principales villes (et villes-porte) : Santarém et Setúbal
- ▶ Couverture forestière du Parc : > 60%
- ▶ Principales essences forestières du site pilote : *Quercus suber*, *Pinus pinaster*, *Pinus pinea*, *Eucalyptus globulus*
- ▶ Statut foncier : 85% privé ; 15% public

Parc naturel Vale do Guadiana (cf. Carte 16)

- ▶ Date de création : 1995
- ▶ Population : 4 000 habitants
- ▶ Superficie : 776 km²
- ▶ Nombre de municipalités : 4
- ▶ Principales villes (et villes-porte) : Mertola, Serpa, Mina de S. Domingos
- ▶ Proximité agglomérations : 60 km de Beja
- ▶ Couverture forestière du Parc : > 60%
- ▶ Principales essences forestières du site pilote : *Quercus rotundifolia*
- ▶ Statut foncier : 90% privé ; 10% public

Région Toscane

- ▶ Couverture forestière régionale : 10 860 km² (47%)
- ▶ Principales valorisations forestières : Chasse, pâturage, bois d'industrie

Réserve W W F du Bosco Rocconi

- ▶ Date de création : 1995
- ▶ Population : 0 habitants
- ▶ Superficie : *1,4 km²
- ▶ Nombre de municipalités : 2
- ▶ Principales villes (et villes-porte) : Roccalbegna et Semproniano
- ▶ Proximité agglomération : 50 km de Grosseto
- ▶ Couverture forestière du Parc : > 40%
- ▶ Principales essences forestières du site pilote : *Quercus ilex*, *Phillyrea latifolia*, *Erica arborea*
- ▶ Statut foncier : 100% privé (propriété du W W F)
- ▶ Couverture forestière du Parc : > 80%
- ▶ Principales essences forestières du site pilote : *Quercus ilex*, *Q. suber*, *Arbutus unedo*, *Rhamnus alaternus*, *Phillyrea latifolia*, *Erica arborea*
- ▶ Statut foncier : 100% privé (propriété du W W F)

Région Sardaigne

- ▶ Couverture forestière régionale : 12 132 km² (50,3%)
- ▶ Principales valorisations forestières : Liège, chasse, pâturage, bois d'industrie

Réserve W W F du Monte Arcosu

- ▶ Date de création : 1985
- ▶ Population : 0 habitant
- ▶ Superficie : 36 km²
- ▶ Nombre de municipalités : 3
- ▶ Principales villes (et villes-porte) : Uta, Assemini, Siliqua
- ▶ Proximité agglomération : 20 km de Cagliari
- ▶ Couverture forestière du Parc : > 80%
- ▶ Principales essences forestières du site pilote : *Quercus ilex*, *Q. suber*, *Arbutus unedo*, *Rhamnus alaternus*, *Phillyrea latifolia*, *Erica arborea*
- ▶ Statut foncier : 100% privé (propriété du W W F)

Projet pilote

Au Portugal, le W W F est actif grâce à une équipe qui travaille principalement sur les écosystèmes forestiers. W W F a lancé la certification FSC au Portugal et a contribué à l'interprétation nationale du concept de "Forêt à haute valeur de conservation".

Le W W F s'intéresse plus particulièrement à la qualité de la gestion forestière mise en œuvre dans les aires protégées afin d'améliorer leur financement par la certification, la valorisation des services écosystémiques, la gestion, la restauration et l'accueil du public :

- Développement du concept de High Conservation Value Forests (HCVF) et cartographie SIG régionale localisant les attributs des HCVF dans les sites pilotes portugais.

- Production de rapports sur l'application du concept HCVF dans les sites pilotes portugais.

- Application du Plan d'Action de Conservation participatif dans les sites pilotes italiens.

- Compilation d'une boîte à outils web synthétisant les principaux outils de conservation disponibles pour la gestion des forêts dans les espaces protégés et leur mode d'emploi.

Avancement du projet et résultats partiels

Projet de la Province de Tarente

(3^e séminaire, Italie, 27-29 avril 2010)

La Province de Tarente a organisé, en avril 2010, le troisième séminaire du projet QUALIGOUV, d'une durée de trois jours. Une première journée a été consacrée à une visite en six étapes sur le terrain, dont le débriefing s'est tenu durant la matinée du deuxième jour. Le reste de la seconde journée a été marqué par une séance plénière incluant la présentation de l'état d'avancement des projets des différents partenaires, puis par les réunions statutaires, comité de pilotage et peer group. Ce dernier a poursuivi ses débats durant toute la journée du 29 avril.

La Province de Tarente, actuel gestionnaire du Parc Terra delle gravine, mène des actions sur le site pilote, couvrant une partie dudit Parc, avec le concours du spin-off de l'université de Bari, et reçoit également le soutien de la Région des Pouilles dans certains domaines.

Parc naturel régional Terra delle Gravine

La visite débute par le centre de documentation et d'accueil de l'Oasi LIPU Gravina di Laterza.

Milieu naturel et problématiques locales

Roberto Greco, du Spin-off (Université de Bari), présente le processus géologique de formation des gravines.

Il existe beaucoup de nappes aquifères dans ce secteur. Les gravines sont issues du concours de deux phénomènes géologiques : la dissolution des roches calcaires par ces nappes (karsts), et l'effondrement relatif des couches superficielles sous l'effet de la gravité et d'un plan de faille (graben). L'accumulation de sédiments dans les pentes des gravines permet une végétalisation importante du milieu.

Surface des communautés forestières (en hectares). Total : 4 715,82 ha.					
Forêt de <i>Pinus halepensis</i>	Maquis et maquis-forêt de <i>Quercus ilex</i>	Maquis et maquis-forêt de <i>Quercus trojana</i>	Garrigue	Prairies	Reboisement
99,35	976,84	1.094,90	1.807,69	376,40	360,64

Figure 1 : Types de végétation forestière dans le Parc des gravines
(Source : Système d'information géographique de la Province de Tarente)

Il y a cinq gravines à l'intérieur du Parc. Celle de Laterza est l'une des plus grandes. La surface totale du site pilote de QUALIGOUV est de 7 500 ha dont les deux tiers sont constitués de végétation "spontanée" (garrigue, maquis, forêts naturelles). Le reste est constitué de terrains agro-pastoraux et de reboisements (environ 3 000 ha). On trouve aussi plusieurs petites carrières sur le site, dont on extrait la roche pour construire des habitations. Les espaces forestiers totalisent près de 4 500 ha (cf. Figure 1 ci-dessus).

Filippo Bellini, de la Province de Tarente, explique que la propriété de la gravine de Laterza est publique. Il existe des gravines beaucoup plus petites appartenant à des propriétaires privés, ce qui pose de nombreux problèmes car leurs intérêts sont divergents.



Photo 1 : Début de la visite de terrain dans le Parc des gravines, accueil au centre de documentation de l'Oasi LIPU.

Une des difficultés réside ici dans le fait que la forêt est peu développée. Pour en tirer des bénéfices économiques, il faut donc couper sur de grandes surfaces. Jusqu'à la Seconde guerre mondiale, le bois était exploité pour la production de charbon. La végétation

actuelle du secteur a environ 60 ans. Elle est remontée progressivement du fond de la gravine. Cette dernière agit comme un réservoir d'espèces.

Heureusement, le secteur n'est pas confronté aux incendies car l'accès des moyens de lutte serait très difficile.

Le site pilote de QUALIGOUV vise à expérimenter des activités sylvicoles permettant de maintenir la biodiversité.

Historique et structure institutionnelle du Parc

Le Parc des gravines a été créé en 2005. Mais l'idée de sa création remonte à 1996 suite à une loi de la Région des Pouilles pour l'instauration d'aires protégées en adéquation avec la loi nationale. Un premier périmètre de 52 000 ha fut arrêté en 2001. Cependant, des changements politiques sont intervenus et il a fallu reprendre le processus de concertation pour ramener la superficie à 28 000 ha répartis sur 13 communes.

Environ 40% de la superficie relève du domaine public, notamment les gravines. Les municipalités ont proposé d'utiliser ces dernières comme limites naturelles du Parc, mais cela n'a pas été accepté car l'implication des communautés voisines est essentielle pour mener à bien un réel projet de territoire.

Le Parc est ainsi majoritairement constitué de zones agricoles, mais environ 50% de sa superficie sont couverts par des sites Natura 2000. Aucune ville n'est située à l'intérieur du périmètre.

Le Parc n'a pas encore statué sur l'objectif attribué au secteur agricole dans la mise en œuvre du projet. Il est probable que soient imposées des pratiques extensives cohérentes avec l'objectif de préservation de la biodiversité sur ces zones sensibles que sont les gravines (par exemple, une agriculture biologique qui permettrait d'obtenir des aides de l'Union européenne).

La gestion du Parc a été provisoirement confiée à la Province de Tarente. La loi régionale sur le Parc impose beaucoup de contraintes à l'intérieur du périmètre. La question est de savoir jusqu'à quand celles-ci seront respectées. Par exemple, la construction de nouveaux bâtiments est interdite. Seuls les agrandissements sont autorisés, ce qui est mal perçu par la population locale. La Région travaille actuellement à modifier cette loi pour la rendre plus acceptable et viable.

Par ailleurs, une clause particulière, unique en Italie, a été ajoutée dans la loi régionale permettant aux acteurs privés de demander à être exclus du Parc. Ainsi, plus de 700 demandes d'exclusion ont été reçues par la Région et les municipalités. Ces dernières sont les seules habilitées à prendre une décision et certains dossiers sont toujours en cours de traitement. Actuellement, seules les demandes d'agriculteurs dont les parcelles se situent à la limite du Parc sont jugées recevables.

Réalisations du Parc et perspectives

L'objectif principal est d'améliorer la qualité de la forêt existante et de conserver la biodiversité sans toutefois laisser évoluer le milieu librement, ce qui se traduirait, à terme, par la fermeture progressive des zones ouvertes. Des choix de gestion s'imposent. Par exemple, les scientifiques préféreraient préserver la végétation du fond de la gravine qui est beaucoup plus riche que celle des hauteurs et unique dans la région. Mais la décision demeure d'ordre politique et va nécessiter des efforts de concertation.

Avec le projet QUALIGOUV et le travail du Spin-off de l'Université de Bari, les modes de gestion seront adaptés selon le type de biotope. Sur le site pilote, les actions vont porter essentiellement sur la végétation des gravines. L'université de Bari est chargée de réaliser des études et des plans qui seront discutés avec les populations vivant sur le territoire.

Lorsqu'on fait des actions de planification dans un environnement méditerranéen, les plans doivent inclure des objectifs sociaux et pas seulement environnementaux, car des gens habitent sur ces espaces qui sont, pour autant, sujets à de nombreux usages et acteurs. L'implication de spécialistes en sociologie semble donc essentielle, en parallèle aux experts techniques et naturalistes. "C'est le cœur du problème auquel tous les partenaires de QUALIGOUV sont confrontés" (Manuel Aguila). Dans cette optique, l'équipe du Spin-off (Université de Bari) comprend un spécialiste des questions sociales.

D'autre part, la possibilité de pratiquer des activités agricoles ne doit pas être remise en question dans les zones qui y sont déjà dédiées. C'est ce qui est prévu par le Plan et des réunions locales seront organisées sur ce point.

Roberto Barberio est actuellement un des rares agriculteurs à voir dans le Parc une opportunité de développement. Il s'agit pour lui d'un indicateur d'une volonté politique qui peut, si les acteurs du territoire s'en saisissent, devenir un moyen de se diversifier et de développer des activités créatrices d'emplois tout en préservant et en valorisant le patrimoine local. Son exploitation de polyculture-élevage permet d'offrir aux visiteurs des produits variés et de qualité et de développer une offre de restauration/hébergement. Toutefois, il se dit pour l'instant déçu par les perspectives qui lui sont offertes et par le manque de prise en compte des acteurs locaux dans les études et l'élaboration des plans de gestion.

En ce qui concerne les espaces forestiers privés déjà dégradés, le Parc ne prendra aucune mesure de conservation. Par contre, s'il existe une propriété intéressante en matière de biodiversité, il est probable que l'espace concerné sera protégé par des mesures adaptées et, éventuellement, par l'arrêt de l'exploitation agricole. Le territoire fait partie d'un site Natura 2000. De ce fait,

un plan de gestion avec des indicateurs de biodiversité issus du Document d'objectif (Natura 2000 IT9130007 area delle Gravine) sera mis en place.

Durant les trois ans de durée du projet, les informations sur ces travaux seront relayées au niveau local. Les gestionnaires du Parc sont conscients que les actions envisagées sont bien moins avancées et plus modestes que celles qui sont menées dans d'autres Parcs partenaires. Mais la réflexion et le développement d'activités débutent à peine sur le territoire.

Réalisations du spin-off (Université de Bari)

Patrizia Tartarino explique que, dans le cadre de QUALIGOUV, l'Université de Bari est en train de faire un inventaire détaillé de la faune sur un périmètre restreint de 7 000 ha (les autres inventaires équivalents dans la Province concernent, en moyenne, 50 000 ha et sont donc moins précis). Un réseau de sites sera créé afin de d'établir un suivi permanent de la biodiversité à l'intérieur des gravines. Un GPS sera utilisé pour la saisie de données. Tous les niveaux de végétation seront étudiés et suivis. Le Professeur Gilles Bonin viendra passer deux semaines pour aider à la mise en place du réseau de placettes de suivi.

Il est également prévu de créer un réseau de sentiers pour développer l'accueil touristique. Actuellement, les gens viennent librement à l'intérieur du Parc, ce qui est normalement en contradiction avec sa réglementation (fréquentation contrôlée) mais pas avec celle de l'Oasi (fréquentation libre).

Un des objectifs du Plan de gestion du Parc est de préserver la biodiversité, mais il faut également faire comprendre aux autorités l'importance de cette biodiversité. Il sera peut-être nécessaire de délimiter deux zones :

- une zone où la biodiversité serait protégée et gérée ;
- une zone où la biodiversité se développerait naturellement.

Ensuite, il s'agira de déterminer quel type de biodiversité est le plus pertinent afin d'établir des modalités de protection.

Biodiversité et reboisement, problématique locale et apports de la Région des Pouilles

Le site pilote de QUALIGOUV comprend 360 ha de reboisement de *Pinus halepensis*. Une bande de reboisement a été réalisée il y a environ 50 à 60 ans dans le but de donner du travail aux populations locales.

On constate, après cinquante ans, que la végétation se régénère petit à petit, sur certains secteurs (franges). Le questionnement posé dans le cadre de QUALIGOUV



Photo 2 : Forêt de Pins d'Alep dans le Parc Terra delle gravine.

(amélioration de la qualité de la gestion) est "que faire de ces reboisements ou peuplements artificiels ?" Des éclaircies modérées (densité moyenne) ont été envisagées pour permettre le développement des autres essences en sous-bois. Mais si l'on procède à des éclaircies trop fortes, l'équilibre risque de s'effondrer car les sols sont peu profonds.

Un autre problème concerne les branches sèches. Une étude a montré leur importance dans la pénétration de la lumière sous le peuplement. Il faut donc élaguer pour laisser entrer la lumière.

Il n'est pas souhaitable de supprimer les sous-bois, mais ils jouent un rôle dans la propagation des incendies. Il est donc nécessaire de les rendre "efficaces". Mais on ne sait pas vraiment comment les cultiver. Faut-il enlever progressivement le Pin d'Alep ou bien faire des forêts mixtes avec du Pin d'Alep et du maquis ?

Le Pin d'Alep est actuellement peu valorisé. On l'utilise pour le bois de chauffage et certaines entreprises en achètent sur d'autres secteurs voisins pour la fabrication de panneaux reconstitués.

Le financement des coupes est prévu à travers le Plan de développement régional de la Région des Pouilles selon trois objectifs :

- La production de bois est financée à 100% en forêt publique et 60% en forêt privée pour les actions d'amélioration des peuplements.
- La production de biens non-marchands (services environnementaux fournis par les forêts) est financée à 100% en forêt publique.
- La production de graines : financement à 100% en forêt publique notamment pour des actions de cartographie des forêts à graines, d'aménagement et d'accueil dans ces forêts (sentiers, aires de jeux, parcours...).

Les propriétaires de forêts à graines peuvent également bénéficier de financements de la Région, dans une optique de conservation de ces forêts.

Cette implication de la Région peut s'expliquer par le fait que la région des Pouilles est la moins boisée d'Italie. Elle a donc une sensibilité particulière et est prête à financer ce type de travaux. Le financement de la Région intervient en application du Plan de développement régional de la Région des Pouilles.

Pour les actions de reboisement, il existe une liste régionale publiée début 2010 répertoriant les essences à planter en priorité. Dans le Plan de développement régional des Pouilles, les projets de reboisement obtiennent des points supplémentaires s'ils envisagent d'utiliser les espèces de cette liste.

Le point de vue et les actions de la municipalité de Laterza

La visite se poursuit dans un pré-bois communal de 300 ha de *Quercus trojana* appartenant à la ville de Laterza (qui s'étend sur 18 000 ha et compte 15 000 habitants). Il a été cultivé en taillis et l'on y pratique beaucoup de pâturages extensifs "de parcours" (environ 200 vaches pâturent pendant quatre mois), ce qui permet de maintenir certains espaces ouverts. Une réglementation a été prévue pour délimiter les aires de pâturage. Par ailleurs, ce secteur a brûlé récemment, ce qui explique sa riche biodiversité. Dans les pelouses sèches, on peut notamment observer un grand nombre d'espèces d'orchidées.

Roberto Fanelli, expert en agronomie et représentant de la municipalité de Laterza, explique qu'un projet a été présenté en 2009 avec pour objectif de couper le bois trop dense et fortement exposé aux incendies sur une surface de 20 ha (environ 1 400 arbres). Un travail similaire sera fait sur les arbres en bord de route pour des raisons de sécurité, car les chutes sur la voirie sont fréquentes en période de fortes pluies.

La municipalité possède une autre pinède, bien plus grande, sur laquelle un projet est en cours pour la prévention des feux de forêts. Ce projet est également financé par la Région des Pouilles. Les premières actions de "jardinage" du sous-bois, visant à diminuer la quantité de combustibles, devraient bientôt commencer.

De plus, la municipalité est propriétaire d'une pinède dont un secteur de 120 ha fait partie des 54 forêts porte-graines d'Italie (cinq dans la Région des Pouilles). Les travaux sylvicoles seront financés à 100% par la Région (cf. "Biodiversité et reboisement" p. 25) car la municipalité n'a pas d'argent pour cela, sa priorité étant la prévention des incendies. Par ailleurs, la Région des Pouilles emploie une personne pour récolter les graines.

Enfin, la municipalité souhaiterait développer les loisirs en forêt (parcours de santé, aires de pique-nique, éducation à l'environnement...). Il y aura probablement,

à l'avenir, beaucoup de projets pour développer et maîtriser ce type d'activités en milieu naturel.

Pour la mairie de Laterza, il est intéressant sur le plan économique de préserver la biodiversité car cela permettra, à moyen terme, le développement du tourisme et la création d'emplois.



Photo 3 : La Gravine de Laterza

La visite se termine par un peuplement de Pins d'Alep spontané, contrastant avec la pinède issue de reboisements visitée précédemment, située en bordure de la gravine de Montecamplo (partie orientale du site pilote de QUALIGOUV, entre Laterza et Castellaneta). Ce peuplement est peu dense et le sous-bois est bien développé. On peut y admirer de nombreuses espèces héliophiles.

Une autre particularité du secteur est la roche calcaire du Pléistocène plus friable qu'ailleurs (tirant vers la molasse, roche sableuse) ce qui provoque du chablis dans le peuplement. Un peu plus haut, une ancienne carrière témoigne de l'activité d'extraction de ces substrats.

Débriefing de la visite du Parc Terra delle Gravine

Jean Bonnier ouvre la séance en rappelant que QUALIGOUV est un projet collectif où chaque partenaire apporte sa contribution à l'ensemble du projet et y trouve son compte en retour. Le projet arrive bientôt à mi-parcours. Il faut donc que les réalisations concrètes se précisent.

1. Retour sur la situation du Parc des Gravines pour mieux comprendre les problématiques et les perspectives

Antonio Sigismondi, du Service conservation de la biodiversité et de l'Unité des parcs et des espaces naturels de la Région des Pouilles, revient sur la présentation générale du Parc (cf. "Historique et structure institutionnelle du Parc" p. 24).

Le processus de création du Parc des Gravines s'est étalé sur des années, notamment du fait d'une certaine résistance psychologique des acteurs locaux. Or, au-delà des contraintes, la loi instituant le Parc offre de nombreuses possibilités. Le pâturage est autorisé, une agriculture respectueuse de l'environnement (pas uniquement biologique) est la bienvenue, la multifonctionnalité des espaces est respectée (récolte des champignons, détente...) et des perspectives sont ouvertes en matière d'agrotourisme, de restauration des bâtiments anciens, etc.

Roberto Barberio, agriculteur et propriétaire d'un centre d'agrotourisme témoigne :

Lorsque l'idée de créer un Parc naturel régional a vu le jour, j'y étais tout à fait favorable et je pensais que cela nous apporterait, à nous agriculteurs, des bénéfices. Mes collègues n'ont pas compris mon élan et j'ai été confronté à des critiques, voire à des menaces, disant qu'un agriculteur ne devait pas être favorable à un Parc. Ce point de vue, largement partagé par la profession, a été rappelé lors de la seconde réunion d'information autour du projet de Parc.

Aujourd'hui, force est de constater que le Parc nous apporte plus de contraintes que de réels bénéfices. Mon point de vue est devenu neutre. On nous avait par exemple dit que nous aurions la possibilité de travailler pour le Parc, de lui apporter des services rémunérés au moyen de conventions, mais au final, aucun bon exemple ne s'est concrétisé. Le mode de gestion du Parc ne permet pas l'octroi d'argent public aux agriculteurs (alors que la loi italienne le permet à travers une contractualisation). D'autre part, les terrains à l'intérieur du Parc ont vu leur valeur diminuer. C'est positif pour les nouveaux agriculteurs qui souhaitent acheter, mais pour nous, propriétaires, c'est une grande perte.

De plus, le périmètre a été défini sans même savoir quels sont les gens qui vivent ici ni leurs attentes. On a l'impression que le Parc s'intéresse plus aux espèces biologiques qu'aux activités humaines. Il y a là une réelle lacune au niveau du diagnostic de territoire en matière de prise en compte de la population qui vit à l'intérieur du Parc (productions agricoles, usages, nombre de familles, etc).

De même, au niveau de la communication, on ne nous a jamais parlé de ce qu'il y avait de bien à être dans le Parc. Aussi, plusieurs entreprises agricoles ont pensé qu'il valait mieux en être exclu.

Antonio Prota, Président du Consortium des 100 Fermes de Crispiano pour la valorisation du territoire et chef d'exploitation agricole dans le Parc, estime que c'est au propriétaire privé de faire en sorte de tirer avantage du Parc en valorisant économiquement un territoire de qualité plutôt que de s'en remettre aux subventions publiques. C'est pour cela que des propriétaires de fermes ont décidé de coordonner leurs actions en créant un consortium dans une dynamique territoriale. L'accueil touristique (hôtellerie et restauration, vente de produits fermiers, itinéraires thématiques autour de la nature, de la gastronomie, de l'histoire, du patrimoine bâti...) a été développé dans les

fermes. Le consortium bénéficie aujourd'hui de soutiens financiers de la part de l'Union européenne et de la Région des Pouilles, notamment pour entretenir le bâti local. Ainsi, le Parc peut être perçu comme une formidable opportunité de développement local. Le secteur privé doit en être le moteur et ne pas attendre "que tout tombe du ciel". Il s'agit de faire preuve de réalisme économique pour que le Parc continue à donner du travail à notre génération et aux suivantes. L'implication de la population locale est essentielle pour le succès de cette démarche.

Samuel Jaulmes compare avec le cas du Parc naturel régional des Alpilles qui, contrairement au Parc des gravines, créé sur ordonnance d'obligation légale, est issu d'une demande locale. La concertation a permis de définir des objectifs de gestion et il est donc plus facile de rappeler les acteurs du territoire à leurs engagements. Cependant, du fait de l'absence d'obligation légale, certains acteurs rechignent à appliquer la Charte. Si cela devait se généraliser, deux types de "sanctions" existent pour le territoire : le déclassement, ou... les feux de forêts !

2. Aspects techniques à préciser afin de mieux cerner les objectifs et de fournir des réponses adaptées

La Province de Tarente, par le biais de sa Direction de l'écologie, assure une tutelle provisoire du Parc des gravines. Or, le personnel du Secteur des aires protégées de la Province de Tarente n'est pas forcément compétent pour assurer cette mission. Par exemple, des incohérences cartographiques ont été relevées. En effet, le périmètre officiel du Parc diffère selon les Mairies et il n'est pas toujours en adéquation avec les délimitations cadastrales. Une situation difficile qui est appelée à évoluer. Sur cette question du périmètre des parcs, la Région de Murcie a initié un travail de modernisation du cadastre. Les archives ont été utilisées pour vérifier les régimes de propriété et surtout leur adéquation avec les enjeux locaux. En France, les communes sont soit intégralement incluses soit intégralement exclues du périmètre des parcs, limitant ce type de problèmes⁷.

Le Parc des gravines est le plus grand parc de la Région des Pouilles et la population vivant à l'intérieur du Parc est importante, occasionnant certains conflits d'usage. Le site pilote compte près de 3 000 ha de zones agricoles et pastorales, soit plus du tiers de sa superficie. On constate une tendance générale à la déprise agricole, qui se poursuivra vraisemblablement et qui doit être prise en considération (Jean Bonnier). Toutefois l'agriculture est encore largement active, et

⁷ : Cette disposition est cependant facilitée par la superficie relativement réduite des territoires communaux français (NdIr).

majoritaire, sur le territoire du Parc et les jeunes agriculteurs sont motivés. Grâce à QUALIGOUV, un diagnostic a permis de préciser quels étaient les types de végétation existants et d'en suivre l'évolution. L'enjeu est de déterminer quelle gestion sera faite des nouvelles zones de maquis-forêt en cas de situations d'abandon de l'activité rurale au sein du Parc par exemple. La généralisation du maquis-forêt n'est pas idéale, bien que cela relève d'une évolution naturelle.

L'élaboration participative de plans de gestion doit concilier la conservation de la biodiversité et les activités humaines. Il y a quarante ans, dans les gravines de propriété publique, le pâturage était libre et a pesé lourdement sur le développement de la végétation et des maquis. Aujourd'hui, le territoire comprend encore de nombreuses zones de pâturage, principalement sur des terrains privés. De plus, la productivité des forêts locales est faible, et n'est valorisée que pour le bois de chauffage. La gouvernance est donc un instrument nécessaire pour développer l'économie du territoire, favoriser la coexistence des usages et préserver la biodiversité.

3. Comment les partenaires de QUALIGOUV abordent-ils cet équilibre entre biodiversité et activités humaines ?

En France, il y a une concertation préalable pour créer un engagement contractuel dans les Parcs naturels régionaux. Le Parc des gravines semble cependant davantage fonctionner comme un Parc national français qui consiste en l'exclusion de la plupart des activités. Il est crucial de bien identifier les propriétaires forestiers et de leur expliquer clairement leur engagement vis-à-vis du Parc. Pilar Ara, de la Generalitat valenciana, expose cependant la difficulté d'impliquer les propriétaires privés dans les gravines du fait de cette clause qui rend possible l'exclusion du Parc. On peut, en outre, s'inquiéter de l'éventualité que cette clause soit reprise dans les autres Parcs régionaux italiens bien que cette disposition ait été créée uniquement pour le Parc des gravines et n'ait pas de valeur juridique au niveau national.

L'importance de la structuration des organisations d'acteurs impliqués dans la concertation et l'élaboration de la gouvernance en dehors des agriculteurs est soulevée. Sont-ils atomisés ou existe-t-il des organes pour les représenter collectivement ? Patrizia Tartarino répond qu'il existe différentes associations de catégories d'acteurs mais qu'elles ne sont pas toujours d'accord entre elles. Aujourd'hui, il n'y a qu'une association d'agriculteurs et il n'existe pas d'association de propriétaires forestiers. Le plus souvent, les espaces forestiers sont intégrés aux zones agricoles, d'où l'importance d'associer les agriculteurs.

La concertation avec les groupes de gestion locale

naît en même temps que le projet. Toutefois, la discussion avec les associations ne remplace pas le fait de rencontrer individuellement les différents acteurs du territoire. Les municipalités pourraient contacter ces derniers par un courrier leur demandant de décrire leurs activités, car les associations ne disposent pas toujours de toutes les informations nécessaires.

4. Suggestions des participants pour améliorer la gouvernance dans le projet de Tarente.

La Région des Pouilles est très demandeuse, dans le cadre du projet QUALIGOUV, de solutions pour améliorer la gestion forestière du Parc. L'objectif est de déboucher, à terme, sur un Plan de gestion complet et accepté par le plus grand nombre.

Les expériences des uns et des autres ne sont pas assez partagées. Il faudrait également faire voyager les techniciens de terrain. Jean Bonnier estime que tous (gestionnaires, scientifiques, décideurs, acteurs locaux,...) auraient pu gagner du temps en faisant le voyage dans un Parc déjà existant (dans le Luberon ou en Sierra Espuña, par exemple), pour y recueillir les témoignages d'agriculteurs et de résidents déjà convaincus par la démarche engagée.

Philippe Bourdenet déplore que les niveaux de contrainte imposés aux acteurs soient mal argumentés, notamment en ce qui concerne la chasse (il y a apparemment un problème de sangliers), l'agriculture (utilisation de pesticides...), mais aussi la pratique de l'escalade (une pétition est en ligne sur le site Internet du Parc) et l'exploitation forestière, apparemment très réglementés. Il suggère d'établir des niveaux de contraintes dans nos Parcs respectifs pour ensuite faire des comparaisons.

Jean de Montgolfier estime que l'intégration de l'espace protégé dans son territoire global devrait être mieux prise en compte. Il semble en effet prioritaire d'évaluer le contexte économique et agricole régional afin de garantir une cohérence territoriale. Jean Bonnier s'étonne, par exemple, que les trois grandes agglomérations situées en bordure du territoire du Parc, possédant des hôtels, des restaurants et une clientèle potentielle importante, contribuent si peu au projet de territoire comme c'est le cas à Murcie, dans les Alpilles ou le Luberon. Patrizia Tartarino répond que Terra delle Gravine est un Parc très jeune avec un potentiel énorme et certains acteurs motivés qui sont des moteurs pour la dynamique locale. Mais il manque encore une structure administrative pérenne⁸ et un plan de gestion technique détaillé. Le projet QUALIGOUV est donc une opportunité à saisir dans cette phase de mise en place du Parc pour confronter les points de vue,

8 : Il convient de rappeler que la Province de Tarente s'est vue confier la gestion provisoire du Parc pour le compte de la Région des Pouilles.

identifier ensemble les problèmes locaux et proposer des pistes d'amélioration à partir des expériences françaises ou espagnoles. Le réseau international ainsi créé devrait être pérennisé.

En tant que membre du peer group, Manuel Aguila regrette que le Parc des gravines n'ait pas pu bénéficier plus tôt des 10 années d'expérience du Parc de Sierra Espuña. Un des problèmes communs est l'évolution du milieu naturel méditerranéen du fait de la présence humaine. En effet, l'agriculteur doit être un pilier du développement territorial et de la conservation de la Nature. Pour cela, il est indispensable de sensibiliser les acteurs aux bénéfices que représente le Parc avant de leur imposer des contraintes, de façon à limiter le désintéressement et la déprise agricole. Les autorités locales sont responsables de ce processus. Louis-Michel Duhen le rejoint en appelant à plus d'efforts pour expliquer aux populations ce qu'on veut faire, pourquoi créer un Parc et comment cela fonctionne. Cela demande du temps et requiert de se mettre à la portée de tous. Par exemple, si l'objectif est de conserver les gravines, il faut expliquer concrètement pourquoi en expliquant, de manière accessible, le fonctionnement du réseau hydrographique, la richesse et la dynamique de ces milieux, etc.

Corrado Teofili expose le cas du WWF Italie qui a longtemps géré la nature selon le même modèle qu'aux Etats-Unis, c'est-à-dire en considérant deux mondes distincts : le monde anthropique et le monde de la Nature. Or, pour préserver la biodiversité, les deux mondes doivent évoluer ensemble. On ne peut pas considérer l'Homme en dehors de la nature. En Sardaigne, il y a vingt ans, le WWF a acheté une grande partie de la forêt du territoire pilote (Monte Arcosu), ce qui lui a permis de mettre en place une gestion simplifiée en évitant la confrontation avec les acteurs locaux. Cela a été possible car il s'agit d'une forêt spéciale où il y a peu d'habitants et où la propriété est peu morcelée. Ce site est en cours de labellisation "Parc". Aujourd'hui, conscient de ses erreurs, le WWF adopte une stratégie différente, intégrant davantage les populations locales. Le WWF et le Parc des gravines devraient travailler ensemble sur cette problématique, ce dernier pouvant être un site d'expérimentation idéal de cette méthodologie.

5. Conclusions

Jean Bonnier constate que le projet du Parc des Gravines est assez représentatif. En effet, il s'y est posé les mêmes problèmes que chez les autres partenaires à un moment donné. Il devrait donc être considéré comme exemplaire pour d'autres territoires méditerranéens.

Dans tous nos pays, la décision de créer un Parc vient avant tout d'une préoccupation liée à la nature. Mais finalement on connaît mieux les oiseaux du terri-

toire que les gens qui y vivent. La principale difficulté n'est donc pas l'acquisition de connaissances "techniques" sur le territoire mais plutôt des lacunes en matière de compréhension des populations et de leurs activités. Les actions de développement local ne sont efficaces que si elles tiennent compte des besoins locaux recueillis par le biais d'une enquête sociologique et faisant l'objet d'un véritable travail de concertation.

D'autre part, des délais et des moyens (humains, financiers, techniques...) plus importants permettraient aux acteurs de mieux s'appropriier les projets, car les outils disponibles ne sont pas toujours adaptés. Bien entendu, cela ne dispense pas d'examiner davantage les modalités des actions conduites localement afin de les adapter au mieux au contexte. Par exemple, dans le cas de l'expérience actuelle du Parc des gravines, si la population n'est pas organisée en catégories, il faut prendre la peine de les mettre en place. La Région des Pouilles doit prendre ses responsabilités et s'engager pleinement dans la voie qu'elle a ouverte.

Dans cette optique, il pourrait être bénéfique de s'appuyer, par exemple, sur une analyse des acquis des espaces labellisés Man & biosphere (MAB). En effet, deux des territoires pilotes du projet QUALIGOUV (le Parc du Luberon et le Mont Ventoux) sont classés comme réserves MAB. Il serait intéressant d'inviter un représentant de la Réserve MAB du Luberon ou de celle du Mont Ventoux au prochain séminaire du projet.

Selon Mario Velamazán, parlant au nom de la Région de Murcie, Chef de file du projet, cette séance extrêmement positive a permis de se rendre compte, collectivement, de l'immense effort qui reste à accomplir dans le domaine de la concertation et de l'association des parties prenantes dans le cadre des actions menées localement.

Il préconise qu'une délégation de personnes représentant la Province, la Région, les mairies, les organisations professionnelles agricoles et touristiques fasse un voyage d'étude auprès d'un autre partenaire, à définir, en vue de rencontrer des porteurs de projets équivalents disposant de davantage de recul et d'expérience.



Photo 4 : débriefing au siège de la Province de Tarente

Projet de la Région de Valence

(4^e séminaire, Espagne, 20-22 octobre 2010)

La Generalitat Valenciana (Région de Valence), en charge des espaces naturels protégés, a proposé, dans le cadre de QUALIGOUV, de réaliser des activités pilotes sur quatre Parcs naturels : Sierra Calderona, Chera / Sot de Chera, Turia et Puebla de San Miguel. Chacun d'entre eux possède des caractéristiques propres, mais la problématique centrale reste globalement la même, à savoir la prévention du risque d'incendies.

Generalitat Valenciana et risque incendie dans les Parcs naturels

Afin de bien saisir le contexte et les activités menées dans le cadre du projet, une présentation succincte de la Région et de son rôle en la matière s'impose.

Cadre institutionnel et répartition des compétences

Jorge Suárez, Chef de la section de prévention des incendies de forêt, insiste sur le cadre institutionnel particulier de l'Espagne, où chaque Région a un cadre différent et possède son propre gouvernement autonome. Les Parcs naturels sont créés par décret du Gouvernement régional.

Les Parcs espagnols subissent généralement une forte pression notamment en ce qui concerne la demande touristique de loisirs. Or, les normes strictes imposées dans leur enceinte peuvent créer des conflits et des tensions qui peuvent aggraver les risques d'incendies. Par ailleurs, les travaux forestiers de prévention, visant à réduire le combustible forestier, ne sont pas toujours bien compris par les populations et les différents usagers.

La Région de Valence compte 22 Parcs naturels, 8 paysages protégés et un monument naturel. A Valence, comme dans d'autres régions méditerranéennes, les Parcs naturels dépendent du Ministère de l'Environnement. Parmi ses différentes directions, celle de la Gestion du milieu naturel est composée de plusieurs unités :

- gestion des ressources naturelles et conservation environnementale (gestion forestière, prévention des incendies, chasse et pêche...);
- conservation des espaces naturels et biodiversité (gestion des espaces naturels et des micro-réserves);
- évaluation environnementale.

Un article sur les Plans d'aménagement des ressource

ces naturelles (PORN)⁹ indique l'obligation d'intervenir et de prévenir les feux de forêts de façon consensuelle. C'est dans ce cadre que la Région a souhaité la création de Plans de prévention des incendies assumés par tous, en particulier dans les Parcs naturels.

L'élaboration des Plans de prévention des incendies dans les Parcs naturels nécessite la coordination entre deux unités, l'une dédiée aux politiques sectorielles, dont la gestion forestière, l'autre dédiée à la gestion des aires protégées (voir schéma ci-dessous). Cette approche transversale devrait, en retour, permettre de mieux impliquer les différents acteurs territoriaux.

En ce qui concerne le Parc naturel de Puebla de San Miguel, l'article 59 de son décret de création, relatif aux incendies de forêt, indique que "le département en charge [du Parc] doit élaborer et approuver un outil intégrant la participation des acteurs locaux et des propriétaires forestiers pour prévenir et lutter contre les incendies".

Les Plans de prévention incendie comme outil d'amélioration de la gouvernance

Cristina Calderon, de VAERSA¹⁰, explique que le Plan de prévention des incendies a la même aire d'application que celle des PORN, souvent plus étendue que celle des Parcs naturels. La rédaction d'un tel Plan dure environ 6 mois et comprend trois documents de base :

– Le diagnostic qui doit rassembler des données physiques, biologiques et sociologiques de la zone d'étude, des statistiques (cartographiées) sur les feux de forêt et leur évolution durant les 10 dernières années ainsi que les moyens de prévention et de lutte disponibles, les causes d'incendies, l'analyse des conflits (chasseurs, éleveurs, touristes...), ou encore les infrastructures existantes (voies ferrées, lignes électriques...). Il est enrichi par une phase d'enquête de terrain. L'intégration des acteurs locaux est alors essentielle (agents environnementaux, élus...) lors des différentes réunions de concertation.

– Le Plan d'infrastructures, qui traite de la modification de la biomasse sur pied, mais également des structures de surveillance et de la définition d'une voirie adaptée. On définit ainsi les conditions optimales pour réduire les risques (coupures de combustible, zones agricoles "coupe-feux", réservoirs, sentiers, aires d'accueil...).

– Le Plan de prévention des causes concerne la surveillance (analyse des bassins, des points d'eau...). Les propositions d'actions peuvent porter sur l'élargis-

9 : Selon la politique de conservation de la nature établie par la loi 42/2007 du 13 décembre 2007, relative au patrimoine naturel et à la biodiversité, tout espace naturel protégé doit faire l'objet d'un PORN.

10 : Entreprise publique régionale en charge notamment de l'élaboration des plans de gestion territoriale.

sement des horaires de surveillance, sur des actions de communication et de sensibilisation dans les zones d'accueil ou encore sur l'amélioration de la sécurité des lignes électriques.

Une fois ces trois documents réalisés, le Plan de prévention est complété par une étude financière prospective sur 10 ans pour sa mise en œuvre. Cette étude inclut les actions financées par la Generalitat valenciana et des actions privées.

Jorge Suárez expose ensuite le long processus de vérification qui fait suite à la rédaction technique du Plan. La première étape est la validation par l'administration régionale qui rédige un rapport intégrant les commentaires des services "Prévention des incendies" et "Parcs naturels". Dans de nombreux cas, des problèmes sont pointés et un processus de révision débute afin de trouver un consensus. Ce fut le cas pour le Plan de prévention du Parc de Puebla de San Miguel.

Lorsque l'avis des services est positif, la deuxième étape est la consultation du grand public. Le Plan est diffusé largement dans le bulletin officiel, sur le site Internet du Ministère, dans les mairies, les provinces, les associations représentatives, la presse locale,... Malgré les efforts de diffusion, le niveau de participation au processus d'enquête reste faible, mais pas négligeable.

Extrait des résultats de l'enquête publique :

Les contributions reçues pendant l'élaboration du Plan du Parc de Puebla de San Miguel exprimaient :

- une opposition totale aux zones coupe-feu (47%) ;
- des aspects très localisés (30%) ;
- des aspects généraux n'étant pas directement liés au Plan (12%) tels que l'urbanisme, le cadastre, l'écriture, les sigles...

Environ 65% des requêtes reçues provenaient d'entités locales, notamment des municipalités et des associations. 47% n'ont pas été acceptées car elles étaient contraires à la réglementation du Parc. Les autres ont été prises en compte partiellement ou totalement et amendent le Plan en vigueur.

Enfin, le Plan est présenté au Gouvernement régional pour approbation par le Ministre (résolution d'adoption). Après ce long processus, les actions du Plan peuvent être mises en œuvre.

Quelques remarques sont formulées concernant ce processus :

- Ce type de plan, développé dans le cadre de QUALIGOUV, est exclusivement destiné aux territoires protégés. Par ailleurs, deux plans peuvent cohabiter sur une même zone.
- Le public n'est sollicité qu'à la fin du processus,

une fois que la version finale du Plan est disponible sur Internet. Jean de Montgolfier signale qu'en France, par exemple, si l'emplacement d'un chemin est décidé sans consulter l'avis des pompiers sur le terrain, il y a un risque qu'ils le jugent inapproprié et qu'ils ne l'utilisent pas. Jorge Suarez précise toutefois que le public peut formuler des requêtes. En outre, des consultations ciblées de personnes concernées sont menées avant la rédaction, pendant la phase de diagnostic. La Generalitat Valenciana est également en contact permanent avec le département responsable de la lutte contre les incendies. Les pompiers communiquent leurs besoins en matière de largeur des sentiers ou de types de véhicules par exemple. Le tracé des sentiers est déterminé grâce à l'étude cartographique.

– Presque la moitié des requêtes reçues sont opposées aux coupures de combustible (cf. "Extrait des résultats de l'enquête publique" ci-dessus). Cela pourrait-il être dû à l'aspect paysager de ces aménagements ? De nouvelles modalités d'implantation de ces coupures sont peut-être à envisager (Philippe Bourdenet). Jorge Suárez affirme qu'il s'agit d'un traitement progressif de la végétation. Les agents travaillent pour améliorer la qualité des travaux et les gens commencent à se rendre compte de leur utilité.

Position de la Région autonome de Valence vis-à-vis du projet QUALIGOUV :

Pour Maria Angeles Centeno Centeno, Directrice générale de la gestion du milieu naturel, l'importance du projet QUALIGOUV réside dans la mise en commun d'activités pilotes afin de définir des objectifs clairs pour l'avenir. Par ailleurs, le projet QUALIGOUV a permis d'améliorer la méthodologie de participation des acteurs à la définition du Plan et sera l'occasion de développer quelques-unes des actions planifiées.

Les nouvelles normes incitent à simplifier les outils de planification existants pour qu'ils puissent s'appliquer sans contradiction (Parc, Plan de prévention incendie, PORN...). 53% de la surface régionale est couverte par des espaces boisés. Aujourd'hui, pratiquement tous les Parcs naturels ont adopté un Plan de prévention contre les incendies. L'idéal serait que ces plans soient coordonnés par les mairies et qu'ils impliquent les acteurs locaux (agriculteurs, élus, associations, habitants...) afin qu'ils soient de réels outils d'intégration environnementale. La Generalitat Valenciana envisage notamment de concevoir des manuels pour les populations locales. Cette démarche est renforcée et améliorée à travers le projet QUALIGOUV.

Parc naturel de Puebla de San Miguel et gestion du risque incendie

Le séminaire d'octobre 2010 a débuté par la visite du Parc naturel de Puebla de San Miguel. Celui-ci se situe à l'est du district de "Rincon de Ardemuz", une enclave de la Région de Valence au sein de la Région Aragon, au nord-ouest du territoire régional.

Contexte local et milieu naturel

La municipalité de Puebla de San Miguel compte 6 400 ha dont plus de 90% classés en zone forestière. L'économie locale est traditionnellement basée sur l'agriculture et l'élevage (pomme de terre, luzerne, céréales, vigne). L'absence d'industrie, les phénomènes météorologiques violents, les sols pauvres et le manque de communication ont provoqué un début d'exode rural (97 habitants en 2009).

Malgré les altitudes relativement élevées (1 100 mètres en moyenne, soit la plus haute commune de la Région) et un relief accidenté, la pluviométrie de la zone est faible (environ 600 mm).

Entre autres éléments naturels et paysagers remarquables, on notera la présence de genévriers thurifères (cf. photo 5) et d'ifs monumentaux vieux de près de 2 000 ans, et d'un peuplement de pins sylvestres, chose assez rare dans la Région. Il faut par ailleurs noter que l'intégralité du site est incluse dans une Zone spéciale de conservation du réseau Natura 2000 (ES5233006, "Puebla de San Miguel").

La source principale d'incendies sur le territoire est la foudre. Ces 10 dernières années, il y a eu seulement 9 incendies peu étendus, mais tous causés par la foudre.

Les 6 400 ha du Parc de Puebla de San Miguel (correspondant au territoire municipal) disposent d'un seul agent permanent du service de l'environnement¹¹. Il est aidé d'une équipe de surveillance qui parcourt les zones pour identifier les facteurs de risque, alerter en cas de départ de feu et prendre les premières mesures de lutte.

Le niveau de risque d'incendie est déterminé au niveau du système de prévention de la Generalitat, par province et par district¹².

Plan de prévention des incendies

Jorge Suárez explique que ces plans sont des outils de planification qui permettent d'améliorer la gouver-

nance forestière. C'est dans ce cadre-là que des actions de concertation et des expérimentations pilotes seront développées à travers le projet QUALIGOUV.

Les Plans de prévention des incendies de forêts sont à divers stades d'avancement dans les quatre Parcs cités ci-dessus. Le Parc de Puebla San Miguel est un des plus récents de la Communauté valencienne. Il a été créé pour protéger un patrimoine biologique exceptionnel. Le Plan de prévention des incendies de forêts y a été approuvé en 2010. Les actions envisagées sont destinées à résoudre les conflits d'usage afin que les différents usagers puissent satisfaire leurs besoins tout en limitant, voire en éliminant, le risque de feu de forêt.

Des mesures ont été proposées pour atteindre les objectifs suivants :

- Réglementer l'utilisation du feu.
- Assurer la sécurité des usagers et les moyens d'extinction.
- Réguler, dans la mesure du possible, les activités risquant de provoquer des incendies de forêt.
- Minimiser le risque d'incendie de forêt découlant de ces activités.

Les aires récréatives et les zones d'accueil

Manuela Roldán, directrice de secteur forestier de Chelva (Région de Valence) signale que le Parc dispose d'un espace de loisirs, d'une aire de camping "Fontaine de Don Guillén", de diverses zones de repos, ainsi que de différents abris forestiers. L'usage récréatif occasionnant un afflux massif d'usagers est surtout centré sur la saison de la cueillette des champignons, les vacances de Pâques et l'été. Le principal risque réside dans le démarrage de feux dans ces zones.

Les zones récréatives permettent aux usagers de passer la nuit et constituent des points de départ pour la randonnée (important réseau de sentiers pédestres). Pour cela, ils doivent réserver à l'avance et obtenir une autorisation, ce qui n'est pas nécessaire pour les balades à la journée. Le terrain est organisé pour que chaque zone récréative (terrain pour les tentes, barbecues, zones de pique-nique...) soit séparée de la forêt par des murs en pierres. Les gens n'ont pas le droit de faire de feu en dehors de ces zones aménagées. En cas de niveau d'alerte 3, l'usage du feu est totalement interdit (y compris les barbecues) et les travaux forestiers limités. Il semble que le cas ne se soit jamais produit à ce jour. Les usagers peuvent se renseigner sur le niveau d'alerte à la télévision, sur Internet, par SMS, ou encore auprès des communes qui sont informées en priorité.

Le barbecue est une tradition locale bien enracinée. Il est donc impossible de l'interdire aux populations. Aussi, le Plan de prévention a-t-il défini des normes aux caractéristiques de ces installations historiques,

11 : Dans le Rincón de Ardemuz, le chef de district dispose de plusieurs agents locaux de l'environnement.

12 : Un indice météorologique est calculé par l'Agence nationale de météorologie. À partir de cet indice, le Ministère régional de Gouvernorat (intérieur), et non le Ministère de l'environnement, définit le niveau d'alerte. Celui-ci s'échelonne de 1 à 3. En hiver, les niveaux d'alerte sont déclarés par Province. En été, en revanche, il s'agit d'alertes par district.

construites dans les années 1970-1980, accueillant jusqu'à 50 à 60 personnes. Par exemple, le toit est ouvert ou fermé en fonction de l'orientation du vent et les sorties de fumée passent par des filets ignifuges qui empêchent les étincelles de s'échapper. La végétation autour des barbecues est contrôlée (réduction de la biomasse forestière) et les conteneurs à papier, fabriqués en matière ignifuge, sont placés loin des barbecues.

Micro-réserves¹³

Ces zones, de surface réduite (jusqu'à 20 ha) et de grand intérêt botanique, ont pour but le suivi et la conservation à long terme d'espèces végétales ou de types de végétation endémiques, rares ou menacés. Elles constituent un réseau de placettes, de propriété publique ou privée, cédées volontairement par leurs propriétaires avec l'objectif de préserver une ou plusieurs populations.

Les contraintes imposées par les micro-réserves concernent différents usages. Le pâturage et les travaux sylvicoles sont notamment interdits, à l'exception des extractions pour des raisons phytosanitaires. Si, dans le voisinage de la micro-réserve, des éclaircies de végétation ou autres mesures visant à réduire la combustibilité sont nécessaires, ces activités devront être atténuées dans un rayon minimum de 100 mètres autour du périmètre du site concerné. Une nouvelle mesure a par ailleurs été mise en place pour contrôler l'érosion dans les micro-réserves (en application du PORN).

Cristina Calderón, rédactrice à VAERSA, présente le cas du Parc de Puebla de San Miguel qui comprend 6 micro-réserves. Celles-ci ont pour objectif de protéger certaines essences.

Ainsi, la micro-réserve Las Blancas, créée en 2002 par décret du Conseil de l'environnement, est un domaine de 5,68 hectares, avec pour espèce principale le *Juniperus thurifera* (Genévrier thurifère) dont certains spécimens dépassent les 1 000 ans. La propriété des terres est déclarée d'utilité publique, et donc propriété de la municipalité de Puebla de San Miguel.

Lors de la mise en place du Plan de prévention des incendies de forêts du Parc de Puebla de San Miguel, les micro-réserves ont été prises en compte dans l'établissement du Plan d'infrastructures.

La limitation du pâturage peut, quant à elle, paraître paradoxale quand on sait que la présence et la régénération des peuplements de *Juniperus thurifera* est fortement favorisée par la présence d'animaux (dissémination des graines, action d'ouverture de la végétation par grattage favorisant la germination). Actuellement, on recherche des accords pour que les animaux pâturent

essentiellement dans les zones en dehors du réseau de protection incendie pour entretenir et maintenir la régénération du genévrier.

Les Plans d'infrastructures pour la prévention incendie

Le plan d'infrastructures vise :

- à éviter ou minimiser le départ et la propagation des feux de forêt grâce à l'adéquation de la masse végétale existante (zones pare-feu / gestion de la végétation) ;
- la définition du réseau routier permettant un accès rapide et sécurisé pour la surveillance et l'extinction en surface ;
- la définition du réseau hydrique optimal (réservoirs et bouches d'incendie) ;
- la récupération des usages traditionnels (récupération d'anciens champs de culture, élevage extensif du bétail ou utilisation du bois de chauffage) ;
- les conditions optimales de sécurité face aux incendies dans les aires à usage public.



Photo 5 : Genévriers thurifères (*Juniperus thurifera*) millénaires dans la micro-réserve Las Blancas.

Ainsi, l'objectif du Plan est de soutenir les systèmes de surveillance et d'extinction des incendies en les adaptant à la réalité et aux besoins du Parc naturel de Puebla de San Miguel.

Gestion de la végétation

En cas d'incendie, les surfaces brûlées doivent être les plus réduites possible. Des coupures de combustible sont donc effectuées. Leur largeur varie en fonction du terrain et de la végétation.

La division du territoire dépend de la qualité du régime forestier qui consiste en des coupures de combustibles ou des "éléments brisés" classés en trois ordres. La surface couverte par les pare-feu est de 2 000

¹³ : Le statut de protection des espèces végétales nommé "micro-réserve" a été institué par le décret 218/1994 du 17 octobre 1994 du Gouvernement de la *Generalitat Valenciana*. L'Arrêté du 7 décembre 1995 des Conseils de l'agriculture et de l'environnement en a fixé le règlement.

ha pour l'ordre 1, 500 ha pour l'ordre 2 et 100 ha pour l'ordre 3. La division est assurée par une structure composée par les éléments pare-feu dans des ordres différents de sorte que, dans le cas d'un incendie, les éléments d'ordre 3 limitent la propagation du feu dans un petit périmètre. Si le feu a surmonté cette surface, il serait limité par la structure du 2^{ème} ordre et dans le pire des cas, si cet ordre est dépassé, il serait encore limité par la structure de 1^{er} ordre.

Sur une bande centrale, la couverture végétale est rasée jusqu'à la couche minérale. Elle est bordée par des bandes de nettoyage sélectif où la végétation est enlevée, puis par des bandes auxiliaires (les plus externes) qui sont débroussaillées de façon à ce qu'il ne reste que 10% de l'épaisseur de la végétation. La même chose est faite autour des zones récréatives et urbaines et un projet prévoit d'étendre ces mesures à tout le Parc afin de constituer un réseau.

Une fois la coupure de combustible créée, on débrousaillie les bandes de nettoyage sélectif tous les deux ans. La bande auxiliaire et la bande centrale sont renouvelées, si nécessaire, tous les 4 ans. On estime le coût de l'entretien des coupures de combustible à environ 6 000 Euros/ha en régie publique. Afin de limiter ces coûts, on essaie d'y faire pâturer des animaux.

Il existe des plans de régénération mais ils sont gérés par un autre service. Chaque micro-réserve a son plan avec des activités définies. Cependant, ce sont les techniciens du Parc qui définissent les travaux (il s'agit essentiellement du maintien de la masse végétale). Un projet de gestion conservatoire, auquel contribuera l'Université de Valence¹⁴, va être prochainement rédigé afin de favoriser cet écosystème particulier.

Le Plan a une valeur réglementaire puisque dans certaines zones, des travaux ont été déclarés obligatoires. Dans le cas d'espaces privés, le propriétaire peut demander une aide à la Région via une subvention ou un contrat pour exécuter ces travaux obligatoires. Dans le cas présent, la forêt du Parc de Puebla de San Miguel est entièrement publique, à l'exception des zones urbaines et agricoles, situation exceptionnelle en contexte méditerranéen.

A ce jour, il n'existe pas de Plan d'aménagement forestier du Parc. Progressivement, il est prévu d'en élaborer un afin de gérer la forêt dans une démarche de développement durable (prévention, bois-énergie...). Luis Velasco, Chef du Service de prévention des incendies et de santé des forêts de la Generalitat Valenciana, nous indique que la valeur sur pied était de l'ordre de 70Euros/m³ en 1989. Aujourd'hui il n'y a pas d'exploitation. La seule valorisation marchande des espaces forestiers du Parc est indirecte, via le tourisme et l'élevage.

Les accès

En ce qui concerne le réseau de voies d'accès pour les engins de lutte, il en existe de trois catégories :

- les chemins principaux, qui doivent avoir une largeur minimale de 5,5 mètres ;
- les chemins donnant accès à des massifs importants, qui doivent avoir une largeur de 4 mètres avec des élargissements ;
- les chemins sans issue, qui doivent avoir une largeur de 3,5 mètres avec des élargissements et des ronds-points pour pouvoir faire demi-tours.

Les points d'eau

Le Parc est équipé de six réservoirs, dont trois sont accessibles aux moyens aériens (hélicoptères). Les points d'eau sont des réservoirs de 200 m³, libres de végétation dans un rayon de 20 mètres. Ils sont localisés notamment à proximité des zones récréatives et doivent permettre la prise rapide d'eau par les véhicules de pompiers et par les moyens aériens.

Agents environnementaux et Plan de surveillance

Alberto Solana et José Urbano, de la Generalitat Valenciana, expliquent que l'article 6 de la loi 43 du 21 novembre 2003 sur les forêts, attribue à l'agent forestier, entre autres tâches, des fonctions de police et de garde des biens juridiques de nature forestière. Dans chacune des trois provinces d'Alicante, Castellón et Valence, il existe une Direction territoriale de l'Environnement, de l'eau, de l'urbanisme et du logement, dont dépendent les agents des services environnementaux. Tout agent forestier d'affiliation territoriale dispose d'un territoire spécifique qui lui est assigné (secteur ou zone). Les équipes, les horaires, les substitutions éventuelles et les priorités de travail sont assignés par le chef de district.



Photo 6 : Réservoir d'eau installé dans le cadre du dispositif local de lutte contre les incendies.

14 : Le quatrième Séminaire international sur le Genévrier hurifié aura lieu du 5 au 8 octobre 2011, à Mont Dauphin (France). <http://www.colloquethurifere2011.fr>.

Les principales fonctions dans la prévention des feux de forêt sont :

- signer les permis d'utilisation du feu pour les activités autorisées par la loi sur les forêts qui ne sont pas envisagées dans les plans locaux ;
- enquêter sur les causes des incendies avec le concours du Groupe de recherche sur les feux de forêt ;
- recueillir les données sur les incendies à partir desquelles les statistiques officielles sont établies ;
- assurer le respect des réglementations en vigueur ;
- réviser mensuellement l'état des points d'eau.

Puebla de San Miguel est inclus dans le Plan de surveillance préventive de la Région de Valence. Des unités de surveillance sont composées de bénévoles locaux équipés de véhicules motorisés et fonctionnent grâce à 71 points de vigie situés aux endroits stratégiques, d'où l'on peut surveiller la région entière et les secteurs avoisinants. Leur mission consiste également à informer les usagers (agriculteurs, chasseurs, visiteurs...) de ce qui est réglementé dans le Parc (usages, plantes protégées...). Ils sont en contact permanent avec le système régional de protection civile.

D'autre part, des agents environnementaux sont employés localement par la Generalitat pour accroître la surveillance et la sensibilisation. Par exemple, José Urbano, habitant d'Ademúz, est un des quatre agents environnementaux employés pour surveiller les 35 000 ha du Rincón de Ademúz. Il connaît bien le contexte local et le territoire. Ces agents locaux ont le pouvoir de verbaliser les infractions. C'est une manière d'impliquer la population locale dans la protection du territoire et de créer des emplois dans ces zones en proie à l'exode rural.

Les moyens déployés par la Generalitat valenciana en ce qui concerne la prévention des incendies ne sont pas mutualisés avec les Régions limitrophes de Castille-La Mancha et d'Aragón. Les accords de collaboration existants concernent surtout l'accès aux équipements de soin pour les populations enclavées.

Réseau de vigie incendie

Il existe, dans la Région de Valence, un réseau de 60 points fixes dont la fonction principale est la détection précoce des incendies. Ces "observatoires des forêts" sont situés sur les points les plus élevés du territoire, là où la visibilité sur la zone d'influence est maximale.

Un système d'information géographique (UBIFOC) permet de visualiser des séries de photos qui composent l'horizon. L'opérateur et l'agent peuvent ainsi, depuis leur base, communiquer sur la même image, le tout étant numérisé. Dès qu'un feu est détecté, l'agent contacte le système de lutte via un système d'alerte digi-

tal (bientôt numérique). Ce message est communiqué à plusieurs services de la Generalitat (pompiers, santé...).

Cependant, bien que le risque soit géré par la Generalitat Valenciana, désormais, de plus en plus d'incendies sont déclarés par les usagers grâce à leur téléphone portable d'où ils composent le 112. Ces alertes sont ensuite vérifiées par le système.

Cas de l'Observatoire forestier El Gavilán

Dans le Parc de Puebla de San Miguel l'observatoire des forêts El Gavilán est ouvert toute l'année, 24h/24 en été et environ neuf heures par jour en hiver.

Ses principales fonctions sont :

- Un effet dissuasif, de par leur grande visibilité.
- La localisation précoce des risques d'incendie.
- La transmission rapide de l'information grâce aux systèmes traditionnels (navigation et coordonnées de localisation sur les cartes) et aux nouvelles technologies (application UBIFOC de localisation et détection rapide des foyers d'incendies de forêt).
- Le relais et la liaison entre les différents moyens de prévention d'incendie existants en forêt et avec les centrales de communication.
- Le recueil de données météorologiques en temps réel collectées et stockées dans le SIGIF.
- Le suivi des orages et la localisation d'éventuels incendies dus à la foudre, grâce aux systèmes traditionnels ou au système informatique de localisation de chute de foudre en liaison avec les centrales de communication.

N. B. : Cette station est intéressante car elle présente des peuplements des trois espèces du *Juniperus* du Parc : *J. thurifera*, *J. savina* et *J. phoenicia*.

Brûlage dirigé

Le brûlage dirigé n'est pas interdit, mais il n'est habituellement pas utilisé dans la Région, sauf pour des raisons expérimentales, car le risque de perte de contrôle du feu est jugé trop important. Mais la réflexion est en cours à ce sujet et le personnel de la Generalitat Valenciana a déjà assisté à des actions de brûlage dirigé dans les Pyrénées françaises.

Forêt, Parc et emploi rural

Le Parc est constitué de forêts naturelles. Pendant la guerre d'indépendance, les populations ont eu besoin de se nourrir, de se chauffer... La zone a été mise en cultures mais cela n'a pas été productif. Au fur et à mesure que l'agriculture a disparu, on a fait des études pour

reboiser la région. La première phase de reboisement a eu lieu en 1927, puis a continué pendant quelques décennies (environ 200 à 300 ha par an). Cela a permis à la fois de lutter contre l'érosion mais également de donner du travail aux populations locales.

Aujourd'hui, après des années, et à l'heure de la crise, les habitants veulent de nouveau travailler au reboisement. Sur les 96 habitants permanents que compte le village de Puebla de San Miguel, un pourcentage non négligeable de la population locale travaille encore dans le Parc comme pompiers, gardes-feux, agriculteurs... La priorité est accordée aux populations locales pour les recrutements d'emplois publics afin d'éviter l'exode rural. Ceci est autorisé par la loi et permet de bénéficier d'aides européennes. Cependant, en contexte de crise, ce pourcentage diminue. Le niveau économique du territoire est maintenu grâce au tourisme durable qui commence à se développer.



Photo 7 : Vue plongeante sur le Parc de Puebla San Miguel.

Arbres classés et gestion sylvicole

Selon Luis Velasco, on observe actuellement une tendance politique qui consiste à considérer certains peuplements ou arbres comme des cathédrales. La multiplication de classements "arbre remarquable" ou "arbre d'intérêt biologique"¹⁵ peut aller à l'encontre d'une sylviculture durable des espaces forestiers.

Par exemple, la micro-réserve Pino Vicente, qui présente un peuplement de vieux pins sylvestres, tient son nom d'un forestier de Puebla de San Miguel ayant sauvé un certain nombre de pins de l'abattage, et en particulier un spécimen tout à fait remarquable. Dans les années 1990, on y faisait des marquages de pins laricio et de pins sylvestres. L'abandon progressif des coupes, du fait de l'opposition de certains aménagistes locaux, pose trois problèmes : la propagation du gui, le manque d'entretien (risque d'incendie accru) et le vieillissement du peuplement. Ces forêts de pins pourraient pourtant produire du bois-énergie. Mais en dehors d'une forêt

pilote, il n'y a pas eu d'étude sérieuse sur la question à l'échelle du territoire. Les opportunités en matière de biomasse ne sont donc pas évaluées.

La législation conduit parfois à des situations pour le moins paradoxales. Un autre exemple extrême est celui de Valence où des palmeraies, qu'il est interdit de couper car elles sont classées, entravent actuellement la construction du métro.

Le bénévolat pour l'environnement comme outil de participation sociale

Manuel Jordán, Coordonnateur d'ACREBO¹⁶, raconte qu'en 1992 une réunion a été organisée avec les personnes concernées par la problématique des feux de forêts pour partager les expériences de chacun. "Nous avions la conviction que la population devait changer grâce à sa sensibilisation" dit-il. En 1994, l'Assemblée générale d'ACREBO décide d'entamer des surveillances volontaires.

ACREBO aménage des sentiers, plante des arbres, organise des randonnées avec les volontaires, récupère le bois pour la municipalité de Chiva... Malgré le support financier du Ministère de l'Environnement, les moyens d'action de l'association sont limités. Au départ, toute l'association fonctionnait sur le principe du bénévolat. Depuis 3 ans, ACREBO collabore avec les services pénitentiaires pour que certaines peines soient purgées à travers un travail d'intérêt général. En 2010, l'objectif est de planter 1 000 plantes et arbustes (les illustrations indiquent cependant que le choix des espèces n'est pas toujours pertinent).

Cette initiative peu, dans bien des cas, être reprise comme un exemple de gestion solidaire et participative des espaces forestiers.

Débriefing de la visite du Parc de Puebla de San Miguel

Le projet de Valence comporte quatre sites pilotes dont certains sont plus complexes, comme le Parc naturel de Turia qui se situe en zone périurbaine de Valence. Les problèmes liés aux feux de forêts y sont également différents de ce qui a été vu dans le Parc de Puebla de San Miguel. Ce dernier peut paraître simple à gérer puisque la population et le risque d'incendie y sont très faibles, contrairement au Parc d'Espadà. Trois types d'actions ont été entreprises dans le premier :

- la remise en état des points d'eau ;

¹⁵ : Loi 4/2006, du 19 mai 2006, de la Generalitat Valenciana, relative au patrimoine arboricole monumental (*Patrimonio Arbóreo Monumental de la Comunitat Valenciana*).

¹⁶ : L'*Asociación cultural para la recuperación del bosque* est une association culturelle dédiée à la conservation des forêts, née à la suite de grands incendies.

- la communication (tee-shirts,...) ;
- la rédaction du manuel de bonnes pratiques.

Un des grands objectifs du projet de Valence est de rédiger des guides concrets de bonnes pratiques en lien avec les Plans de prévention des incendies.

Louis-Michel Duhén aurait préféré voir le site d'Espadà car, effectivement, il est plus complexe à gérer et se rapproche davantage de la problématique des Alpilles et du Luberon. Toutefois, il relève quelques points intéressants sur le site de Puebla de San Miguel et compare avec la France :

- En Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'élaboration du PIDAF (Plan intercommunal de débroussaillage et d'aménagement forestier), équivalant au Plan de prévention des incendies, est à la charge des collectivités territoriales. Une fois approuvé, il n'est pas diffusé ni mis à la disposition du grand public, contrairement à ce qui est fait par la Generalitat Valenciana, alors que cela contribue grandement à l'amélioration de la gouvernance.

- En France, une fois le Plan élaboré, il n'y a pas ce système de requêtes auprès des acteurs locaux. Rencontrer les acteurs avec le réalisateur du plan est pourtant très profitable puisque cela permet de faire des ajustements, des corrections.

- En France, les propriétaires sont avertis au moment même des travaux et il n'existe pas de conventionnement comme cela se fait en Serra de Espadà (cf. "Expérience du Parc naturel de Serra d'Espadà" p. 46).

Manuel Aguila tire deux conclusions très positives et deux éléments qui peuvent être améliorés.

Points positifs :

- L'aspect méticuleux du projet, chose indispensable dans la prévention des incendies.
- Le contact avec la population de la région grâce au travail de l'équipe de prévention des incendies. Dans le cas de San Miguel, l'espace sur lequel l'équipe travaille est public. De plus, les résultats des actions entreprises sont suffisamment visibles pour que les gens voient ce qui a été fait.

Points améliorables :

- Pour toucher davantage la population, des journées portes ouvertes devraient être organisées dans le Parc de Puebla de San Miguel et dans les villages avoisinants.
- Le manque de coordination entre les services et l'administration. C'est notamment le cas en matière de gestion et de prévention des incendies dans les micro-réserves.

Jean Bonnier s'étonne d'avoir si peu entendu le mot "gouvernance" durant la visite et les exposés. Par ailleurs, il a peu été question des autres sites pilotes de la Generalitat Valenciana. D'autre part, l'administration régionale semble travailler davantage pour la globalité de la région que pour la population locale des territoires pilotes. La question "pour qui travaille-t-on ?" est à poser pour chaque partenaire (Alpilles, Luberon, Taranto...). Les objectifs sont différents selon que l'initiative concerne la population locale ou un niveau géographique plus large.

Réponse des représentants de la Generalitat Valenciana : Suite aux différentes méthodes d'évaluation éprouvées, la Generalitat a établi une liste d'actions concrètes dont certaines concernent toute la population de la région de Valence et d'autres sont plus ponctuelles. Le manuel de bonnes pratiques est par exemple un outil général qui serait adaptable à des sites particuliers.

Jean de Montgolfier insiste sur l'importance d'associer les pompiers à la réalisation des équipements de défense des forêts contre les incendies (DFCI). Ce sont eux les mieux placés pour savoir où et comment lutter, par exemple pour déterminer le tracé et le calibrage des pistes ou des coupures de combustible. Les pompiers et les forestiers devraient aller sur le terrain et rédiger les plans ensemble.

Réponse : Il existe une collaboration étroite entre les pompiers, qui définissent les critères dont ils ont besoin pour la DFCI, et le Ministère régional, qui applique les critères et réalise les travaux.

Selon Patrizia Tartarino, dans les Plans de prévention des incendies, il faut distinguer la prévention, qui s'appuie sur la communication, et la lutte, qui repose sur les pompiers et les moyens de lutte.

Jean Bonnier soulève la question de la sensibilité des acteurs locaux en matière de prévention des incendies. "La perception du risque devrait faire partie du diagnostic au même titre que les données météorologiques... Les savoirs locaux en matière d'incendies, notamment ceux des anciens, ne doivent par ailleurs pas être négligés". Daniel Seven ajoute : "Que cherche-t-on à protéger en luttant contre les incendies ? Ce site, présente une biodiversité remarquable mais ce que l'on attend réellement de cette forêt n'a pas été formulé. Si l'on ne parle pas des attentes de la population en matière de protection, ce n'est pas de la bonne gouvernance".

Réponse : Dans la Région de Valence, la prévention contre les incendies est quelque chose de tellement évident au quotidien (il suffit d'en parler avec les riverains ou de consulter les articles de journaux) que peu d'efforts ont été jugés nécessaires en matière de communication pour en justifier le besoin.

D'autre part, il semble que tous les acteurs ne sont pas encore impliqués, notamment ceux qui gèrent les

espaces forestiers sur le terrain. Le fait qu'une association de bénévoles gère un territoire est quelque chose d'innovant en matière de gouvernance participative. Mais certains se montrent sceptiques quant à sa capacité à gérer une forêt sur le long terme. D'autre part, un directeur de Parc à la fois maire d'une commune et propriétaire forestier est une situation exceptionnelle qui favorise la concertation, mais n'y a-t-il pas, dans ce cas, un risque de conflit d'intérêt ?

Le Parc d'Espadà est un cas intéressant de par son importante population et la propriété forestière majoritairement privée et très atomisée (et donc plus délicate à gérer). C'est un "cas d'école" pour analyser ce qu'il faut faire idéalement pour lutter contre les incendies.

Selon Manuel Aguila, protéger les forêts contre les incendies implique de protéger les populations qui y habitent. Or, pour cela, la population doit être maintenue dans le Parc et les travaux prévus doivent être effectués. Dans quelles mesures les actions de QUALIGOUV en France, à Tarente ou encore à Murcie, cherchent-elles à mettre en œuvre ces objectifs, à savoir protéger les populations et en faire des actrices de cette lutte ?



Photo 8 : Débriefing de la visite de terrain

Eléments de capitalisation

Troisième réunion du peer group
(Tarente, 28 et 29 avril 2010)

Méthodes de capitalisation

Jean de Montgolfier fait un rappel de la méthodologie du peer group. Ce dernier se réunit pour évaluer chaque séminaire. Un compte-rendu est rédigé par le pair rattaché au partenaire organisateur du séminaire avec l'appui du peer group, intégrant la synthèse des

réponses en quatre points suivant la méthode des "post-it". Ce compte-rendu circule ensuite parmi les membres du peer group. Si tous sont d'accord avec la version proposée, le compte-rendu est adopté et chaque pair est chargé de le diffuser au personnel de la structure partenaire auquel il est rattaché. Le membre du peer group est le "point focal" entre le peer group et le partenaire auquel il est associé.

Les cahiers d'étape, éléments centraux de la capitalisation tout au long du projet, comporteront chacun une partie récurrente comprenant une présentation générale du projet QUALIGOUV et une description de chacun de partenaires et des projets pilotes. Les comptes-rendus des séminaires et des réunions du peer group correspondantes feront l'objet d'une deuxième partie contenant le résumé factuel des visites, des débats, le résumé plus administratif sur les décisions du peer group, etc. Les cahiers d'étape seront rédigés par l'AIFM en français, avec traduction en anglais si possible (et éventuellement en espagnol par la Région de Murcie). Leur volume estimé se situe entre 30 et 40 pages au format A4 et ils seront diffusés aux partenaires et autres organismes concernés.

Afin de pouvoir avancer, deux documents complémentaires entre eux sont à fournir par le partenaire :

- Un document de présentation générale du projet pilote "INTRO.doc" (localisation, contexte, diagnostic, objectifs, actions prévues, livrables...).
- Un document synthétique d'une demie page destiné à être publié dans les cahiers d'étape "EVALUATION.xls".

L'AIFM est en charge de les rédiger et de les homogénéiser, sur la base des renseignements fournis par chaque partenaire. Il est toutefois demandé que certaines modifications y soient apportées :

- "INTRO.doc" doit mentionner des stratégies de communication sociale pour la gestion de l'espace et pas seulement des considérations techniques liés à la gestion forestière.
- Distinguer un paragraphe "description et localisation" et un paragraphe "diagnostic et analyse des besoins".
- Préciser la date prévue de réalisation des actions (le partenaire fournit un chronogramme de ses activités, Ndlr).
- Joindre une liste des acteurs locaux qui seront impliqués dans la mise en œuvre du projet pilote.
- Ajouter au document "INTRO.doc" un paragraphe sur le contexte réglementaire et politique de chaque territoire pilote.

Le contenu de ces documents sera donc révisé en conséquence. Ensuite, l'AIFM pourra extraire certaines

de ces informations pour l'élaboration du cahier d'étape. Le document "INTRO" sera également utile au comité de pilotage et constituera une base de travail pour l'évaluateur externe.

Selon Patrizia Tartarino, le rôle du peer group est d'évaluer l'état d'avancement du projet et de vérifier que les actions pilotes des partenaires soient bien réalisées tels qu'elles ont été présentées à l'Union européenne, et non de réaliser de nouveaux documents de présentation initiale.

Toutefois, l'AIFM a besoin de ces informations pour relancer l'activité du peer group. Le retard en ce qui concerne la capitalisation devient préoccupant. Il est peut-être nécessaire de recourir à l'autorité du comité de pilotage pour obtenir les documents et informations (fiches d'évaluation Word et Excel proposées par David Gasc et Corrado Teofili) nécessaires à la bonne avancée du travail du groupe. Par ailleurs, il serait souhaitable de correspondre davantage par email pour s'échanger nos documents.

Définition et conceptions du terme "gouvernance".

Plusieurs idées sont lancées "à la volée" :

- La gouvernance constitue "un mode d'association de toutes les parties prenantes à un projet donné" (Jean Bonnier).
- Elle est sujette à une phase de concertation dès sa mise en place.
- Elle ne relève pas seulement d'une concertation publique, mais doit impliquer aussi le secteur privé.
- Le problème est de comprendre les objectifs que prônent les différents opérateurs et, ensuite, de voir si ces opérateurs respectent leurs objectifs.
- La gouvernance implique la participation des gens. Dans le projet QUALIGOUV, il ne s'agit pas seulement des forêts. La gestion sociale est aussi très importante.

La question est de savoir si tous les partenaires sont en mesure de faire état de la gouvernance au sein de leur projet. Cela semble clair dans les projets de Murcie, des Alpilles et du Luberon, mais qu'en est-il des autres ?

Il apparaît clairement que les partenaires n'ont pas tous la même vision de la gouvernance. Par exemple, dans le cas de la province de Tarente qui débute à peine le processus, Patrizia Tartarino estime qu'il faut d'abord mettre au point le plan de gestion forestière et ensuite s'occuper de la concertation. Ce sont aux acteurs privés de s'intégrer dans le plan.

Jean Bonnier propose que l'AIFM centralise tous les documents et échanges de mails pour les rediffuser ensuite. Cela permettrait de constituer un dossier de

suivi permanent permettant de rassembler tous les éléments produits au cours du projet et d'alimenter le site Internet de QUALIGOUV. Mario Velamazán ajoute qu'il faut veiller à n'envoyer les messages de travail qu'aux membres du peer group, en précisant la mention "peer group" dans l'objet pour en faciliter l'identification. Par ailleurs, la définition du mot "gouvernance" pourrait être enrichie sur le site Internet de QUALIGOUV (au moyen d'un outil coopératif de type wiki, Ndlr).

À noter qu'il est possible de mettre en ligne les documents déjà réalisés, mais uniquement sur le site de QUALIGOUV.

Enquête sociologique et évaluation

Jean de Montgolfier a reçu une demande des partenaires Alpilles et Luberon pour travailler ensemble sur la méthodologie d'une étude sociologique. Cela pourrait enrichir le rapport final et constituerait une bonne évaluation de QUALIGOUV. Il suggère d'établir un sous-groupe à ce sujet.

Selon Manuel Aguila, un projet dans lequel on est censé améliorer la gouvernance devrait impérativement comporter une étude sociologique sur ce qu'a laissé le projet dans les esprits des populations. Jean Bonnier considère le travail d'enquête réalisé par Murcie dans son projet comme un bon exemple pour d'autres réalisations.

Le Parc des Alpilles est intéressé par l'initiative de Murcie. Les deux structures ont déjà échangé des informations sur le sujet et Cristina Lopez (Parc régional de Sierra Espuña) a envoyé certains éléments¹⁷ à Samuel Jaulmes. Sur cette base, Louis-Michel Duhén a rédigé, pour les Alpilles et le Luberon, un document d'évaluation provisoire qui requiert, selon lui, l'apport de points de vue complémentaires et d'une analyse par les partenaires permettant d'en tirer des enseignements mutuels. Jean de Montgolfier souhaite que soit arrêtée au 15 mai 2010 la limite pour recevoir d'éventuelles critiques sur ce document avant de l'adopter ipso facto comme compte-rendu officiel du séminaire des Alpilles et du Luberon par le peer group.

Concernant le document d'évaluation proposé par le WWF, Mario Velamazán suggère de faire un sous-groupe qui travaillera par Email pour en élaborer une version simplifiée. Ces informations sont indispensables. Les partenaires doivent se mobiliser davantage sur ce point.

La réunion du peer group s'achève. Jean de Montgolfier, après avoir recueilli les "post-it" dont il rédigera une synthèse, remercie tous les participants et clôt la séance.

17 : Mario Velamazán précise que le travail complet de la région de Murcie sera transmis à l'AIFM prochainement.

Evaluation du projet de Tarente par le peer group concernant le site d'étude (Parc régional Terra delle Gravine)

I- Points positifs

- Très beau site justifiant pleinement les efforts entrepris pour le conserver.
- Volonté politique régionale de promouvoir la gestion durable de cet espace de qualité.
- Très bonnes compétences écologiques et forestières de l'équipe.
- Certains acteurs locaux (agriculteurs, secteur du tourisme) paraissent prêts à s'engager en faveur du parc.

II- Points d'interrogation

- Propositions en matière de gouvernance encore quasi inexistantes.
- Procédures apparemment très "politiciennes" d'accord ou de refus des demandes d'exclusion du périmètre du parc.
- Prise en compte trop tardive et insuffisante des aspects sociaux et économiques dans le déroulement du projet.
- Très forte prédominance des aspects forestiers et écologiques risquant de donner au projet une coloration très technique, voire technocratique, pouvant susciter des réactions hostiles de la part de certains acteurs locaux.
- Certains acteurs, à priori très favorables au parc, sont très frustrés par leur manque de participation aux processus de réflexion et de décision.
- Manque apparent de liens entre les procédures "Parc régional" et "Natura 2000".
- L'identité et l'image du Parc semblent encore insuffisamment perceptibles.
- Peu de conscience, pour beaucoup d'acteurs, de l'intérêt de faire partie du parc.

III- Améliorations proposées

- Renforcer l'équipe par des compétences en sciences humaines afin d'approfondir l'analyse du contexte socio-économique.
- Mettre en place une structure de gouvernance dotée de moyens suffisants (structure d'animation notamment) permettant une véritable participation des acteurs de terrain concernés à la définition des objectifs et des stratégies, à la gestion et au contrôle des résultats.
- Fixer des limites territoriales pérennes adaptées

aux enjeux et aux contraintes.

- Mettre en place une stratégie de gestion des conflits, au lieu des procédures peu claires d'accord ou de refus des demandes d'exclusion du périmètre du parc.
- Préciser les compensations (financières ou autres) qui peuvent être apportées en contrepartie des contraintes d'accès ou d'usages liées à l'existence du Parc.
- Ouvrir un large débat sur les choix stratégiques à faire au sujet de la gestion de la biodiversité : laisser la nature évoluer spontanément, ou contrôler son évolution. Dans ce dernier cas, définir un état de référence à prendre pour objectif.
- Mieux distinguer la gestion des territoires en évolution naturelle (les ravins eux-mêmes) de celle des territoires exploités ou cultivés qui les entourent.
- Regrouper et structurer les acteurs locaux, avec des procédures adaptées, pour les impliquer davantage.
- Regrouper les propriétaires forestiers autour d'une gestion plus efficiente.
- Mieux coordonner les différents organismes concernés. En particulier lier davantage les procédures "Parc régional" et "Natura 2000".
- Créer une "image de Parc", développer les activités touristiques et les produits identifiés comme de provenance locale, en s'appuyant sur les acteurs locaux.
- Adapter les documents et outils de communication en fonction des différents publics visés, notamment locaux.
- Utiliser les SIG comme outils de communication et de participation.

IV- Aspects transférables

- La méthode de suivi écologique des peuplements forestiers naturels et semi-naturels.
- La volonté de combiner exploitation et protection par des techniques forestières bien adaptées.
- Le fait de se baser sur des lois régionales qui semblent plus faciles à modifier que des lois nationales.

Ce qui pourrait permettre de tirer parti du réseau de coopération de QUALIGOUV

- Organiser un voyage d'étude de représentants des groupes d'acteurs vers un site où la concertation fonctionne mieux. Organiser des jumelages (avec un Parc espagnol ou un PNR français, par exemple).
- S'inspirer des bonnes pratiques mises au point par d'autres partenaires de QUALIGOUV (analyses socio-écologiques, certification, procédures de participation...).

Evaluation du projet de Tarente par le peer group concernant l'organisation des visites et des discussions

I- Points positifs

- La qualité de la visite de terrain, des explications et des documents fournis.
- Les exposés, interventions et débats au cours du débriefing, notamment de la part d'acteurs de l'agriculture et du tourisme.
- Les échanges entre participants.

II- Points d'interrogation

- Traduction insuffisante en qualité et en contenu.
- Présentation trop générale, pas assez axée sur la gouvernance et la qualité de la gestion.
- Absence d'élus locaux de la région, de la province ou des municipalités.

III- Améliorations proposées

- Améliorer le niveau de la traduction.
- Diffuser plus d'informations avant la visite (envoyer le dossier de tournée en avance, par email).
- Consacrer, lors de la réunion du Peer Group, plus de temps aux discussions de fonds, et moins à la définition des tâches à accomplir.
- Développer le rôle du Peer Group dans l'évaluation de la progression des projets pilotes au cours des deux années restantes de QUALIGOUV, ce qui implique une information adéquate

Troisième relevé de décisions du peer group

- L'AIFM va renvoyer les fiches d'évaluation des Alpilles et du Luberon réalisées par Louis-Michel Duhén et par Pilar Ara pour approbation comme documents de travail officiels du peer group.
- L'AIFM va renvoyer la fiche "INTRO.doc" en la modifiant selon les demandes émises lors de la réunion (cf. "Méthodes de capitalisation" p. 38). Cette fiche sera à renvoyer complétée par les partenaires puis diffusée aux membres du peer group et du comité de pilotage.
- Les partenaires devront compléter et faire parvenir à l'AIFM pour le 15 juin 2010 les formulaires "EVALUATION.doc" et "EVALUATION.xls". Ensuite, une version simplifiée sera rediffusée parmi les partenaires par le sous-groupe correspondant.
- Chaque partenaire doit réfléchir au terme de

"gouvernance" afin d'établir l'état des lieux de la gouvernance sur chaque territoire pilote.

– Les 3 cahiers d'étape feront état d'éléments généraux récurrents présentant le programme MED et le projet QUALIGOUV, puis d'éléments de réflexion émanant des 2 séminaires précédents sur :

- ▶ la notion de gouvernance à travers un état des lieux ;
- ▶ les perspectives d'amélioration des actions pilotes ;
- ▶ les propositions collectives et les recommandations.

Enfin, le document final de capitalisation établira une synthèse générale.

– Deux sous-groupes seront créés :

- ▶ Groupe "étude sociologique" destiné à développer une méthodologie collective pour réaliser une étude sociologique, coordonné par Louis-Michel Duhén et l'AIFM,
- ▶ Groupe "formulaire d'évaluation" destiné à la simplification du formulaire d'évaluation proposé par le WWF, coordonné par Miguel Aguila et l'AIFM : Manuel, Paco, Louis-Michel et Corrado.

Quatrième réunion du peer group (Valence, Espagne, 22 octobre 2010)

Méthodes de capitalisation

Beaucoup de choses intéressantes ont été réalisées au cours de ces quatre premiers semestres, mais le cœur du projet QUALIGOUV, qui est la gouvernance de la gestion forestière, n'a pas été réellement approfondi. Par ailleurs, chaque partenaire a des objectifs bien établis et les atteindra sans doute, mais il faut aussi réfléchir aux productions communes du projet.

Il convient également de voir ce que peut apporter l'évaluation de Juan Ramón Molina (EuroVértice) qui sera présentée au séminaire intermédiaire¹⁸. Cette évaluation, réalisée dans le cadre du projet à l'initiative de l'AIFM, n'est pas imposée par le programme MED. Elle a pour but de vérifier, en interne, si les objectifs initiaux du projet ont été atteints ou sont en voie de l'être à mi-parcours afin de corriger les éventuelles difficultés. Il s'agit également de constater si le peer group remplit sa fonction ou encore si l'utilisation de certains outils méthodologiques, comme la grille d'évaluation, semble efficace et pertinente ou pas. Selon Jean de Montgolfier, le peer group et l'évaluateur doivent tra-

18 : Celui-ci est prévu du 24 au 27 mai 2011, en France, sur le terrain de l'ONF qui travaille sur la Réserve de biosphère du Mont Ventoux, et à Marseille dans les locaux de l'AIFM.

vailler en synergie pour faire progresser le projet.

En matière de capitalisation, le groupe dispose maintenant de trois outils (grille du WWF, grille simplifiée et évaluation à mi-parcours) qu'il s'agit de regrouper en un document unique. La grille proposée par le WWF ayant été jugée trop difficile à exploiter, elle a été transformée en neuf questions plus réalistes et concises (cf. encadré "Évaluation du pair du partenaire..." ci-dessous).

Evaluation du pair du partenaire...

A la date du .../.../...

- Quel est le projet local du partenaire dans le cadre du projet ?
- Où le partenaire en est-il à mi parcours ?
- Parmi les actions prévues, qu'est-ce qui a été réalisé... ▶ Totalement ?
▶ Partiellement ?
- Qu'est-ce qui n'a pas été réalisé jusqu'ici ?
Dans ce qui n'a pas été réalisé jusqu'ici :
- Quelles sont les difficultés rencontrées pour ne pas atteindre les objectifs ?
- Quels sont les apports des séminaires précédents ?
- Quels conseils donner aux autres aux partenaires ?
- Que retenir en vue de constituer un ou des acquis du projet ?

Figure 2 : Grille d'évaluation des projets pilotes en 9 questions, basée sur la méthode évaluative proposée par le WWF.

Diverses tendances se dégagent concernant la suite des événements :

– Jean Bonnier considère qu'il s'agit désormais de donner forme au document final, à partir de ces 9 questions. Cela pourrait être initié par l'AIFM puis travaillé par le groupe lors de la prochaine rencontre. Le document final devrait constituer un plan idéal de conduite d'un projet forestier territorialisé.

– Jean de Montgolfier souhaite remonter au niveau conceptuel car, visiblement, les termes ne signifient pas la même chose pour tout le monde. La qualité renvoie à la notion d'indicateurs (surface forestière, croissance, quantité du bois, nombre de feux, nombre de personnes accueillies, nombre d'espèces...) sur lesquels les acteurs peuvent discuter. La gouvernance serait le fait d'amener les acteurs à discuter ensemble de ce qui, de leurs points de vue, constitue la qualité de l'espace forestier.

– Louis-Michel Duhon pense que, avant de décider quelle forme doit prendre le document final, il faut apporter de la matière en se basant sur ce qui a été vu lors des visites et sur les éléments potentiellement transférables. Il s'agirait, par exemple, d'échanger les avis sur ce qui est transférable ou pas. Le peer group jugerait ensuite si cela rentre dans le sujet et trierait les informations.

Mario Velamazán adhère à cette dernière idée selon laquelle ce qui est transférable constitue le noyau pour arriver à un projet idéal. Le peer group pourrait travailler d'abord sur du concret à partir de ce qui a été vu sur les différents sites pour élargir ensuite vers une réflexion au niveau conceptuel. "Partir du concret pour aller vers le général, afin de partager des outils permettant de nous améliorer" (Francisco Navarro).

Daniel Seven estime que, dans tous les projets visités, la société civile n'a pas (ou plus) de culture forestière et ne participe plus à la gestion des forêts. Depuis quelques décennies, la forêt a reconquis l'espace en Méditerranée à force de reboisement et de déprise agro-pastorale. Or, les populations ne savent plus comment appréhender et gérer ces espaces et la politique forestière méditerranéenne en France s'articule principalement autour de la prévention incendie. Il faut donc bâtir une nouvelle culture pour que les gens vivent avec ces nouveaux espaces et développent une "conscience forestière". L'outil martéloscope, ou encore l'étude sociologique, pourraient contribuer à cet objectif, en veillant à ne pas reproduire la culture forestière "nordiste" et en explorant les voies d'une sylviculture méditerranéenne.

Par rapport à ce qui est transférable, chaque partenaire a découvert, dans les autres projets, des éléments qui les ont intéressés. Par exemple, le Parc des Alpilles pourrait être intéressé par :

- l'enquête sociologique effectuée à Murcie ;
- le guide de protection de Valence ;
- le martéloscope de l'ONF ;
- l'outil "charte forestière" du Parc naturel régional du Luberon ;
- le processus d'élaboration du Plan de prévention contre les incendies de Valence ;
- la possibilité, pour les propriétaires, de sortir du périmètre du Parc Terra delle gravine dans la Province de Tarente ;
- l'évaluation des biens non marchands mise au point par le WWF permettant aux propriétaires de connaître la valeur globale de leurs terres.

Il y a vraiment des convergences possibles, notamment avec le Luberon car les deux territoires ont des configurations proches. Dans les Alpilles, la communication à l'attention des propriétaires progresse et permettra de connaître leurs préoccupations et de les regrouper pour initier une approche collective.

Francisco Navarro propose un schéma basique des points communs entre les différents projets :

- communication (cas des Alpilles, de Murcie qui a fait un excellent travail avec le Masterplan, et de Taranto) ;

- autogestion (manuel des bonnes pratiques et guide méthodologique) ;
- suivi et indicateurs ;
- collaboration et coordination (groupes de bénévoles, associations locales, etc.) ;
- aspects administratifs et normatifs (les Alpilles, comme Valence, ont un problème de superposition des plans territoriaux sur un même espace) ; etc.

D'après Jean Bonnier, il y a deux types de situations :

- d'une part, des organismes ayant déjà, avant le début du projet, des outils à leur disposition (comme les Parcs français ou le Parc de Sierra Espuña) ;
- d'autre part, des services forestiers généralistes ou des collectivités territoriales qui ont un projet à porter et se trouvent confrontés à l'absence de dialogue préalable avec les populations et les acteurs.

Par exemple, le Parc des Alpilles a été créé après 15 ans de travail et de discussions. Malgré cela, le Parc juge utile de mener une étude sociologique. Quant à Murcie, il y a une forte présence humaine sur le territoire, des agents qui vivent dans le Parc et qui sont en contact direct avec les usagers. Ce côté humain et chaleureux présuppose une bonne gestion. En comparaison, dans le cas du Parc de Taranto, on a l'impression qu'il n'y a pas eu de travail préalable, notamment à cause du court laps de temps disponible pour la constitution du Parc.

Des interrogations subsistent :

- Concernant les enquêtes réalisées, quelle place est accordée à telle catégorie de personnes par rapport à telle autre ? La réponse d'un usager a-t-elle la même importance que celle d'un propriétaire forestier ?
- Concernant les bornes interactives publiques, comment vont être interprétées et prises en compte les différentes réponses ? Cela pose la question de l'identification des acteurs clés d'une bonne gouvernance et de leur importance selon leurs compétences, leur représentativité, leur nature...
- Derrière le terme "transférable" semble être sous-entendu le terme "souhaitable" (ou "à éviter"). Mais est-ce toujours "faisable" sur le plan légal, administratif ou encore financier ? Par exemple, les Parcs naturels régionaux français sont basés sur une charte, tandis qu'en Italie les Parcs sont décidés par la Région, il n'y a donc pas de concertation préalable possible.
- Enfin, on constate que les débats tendent à se limiter aux cas des partenaires ayant déjà organisé leur séminaire et la visite de terrain. Qu'en est-il des autres ?

Louis-Michel Duhén insiste sur l'importance des relations bilatérales entre les partenaires pour, dans un premier temps, apporter des précisions sur les éléments à transférer.

L'AIFM va faire un premier travail de dégrossissage, en collaboration avec tous. Cela permettra d'avoir une base de travail pour avancer lors des prochaines rencontres. Le rapport compterait environ 80 pages, avec une traduction en français et en anglais. La traduction en espagnol sera assurée par le chef de file si possible.

Lors du dernier séminaire, les exposés et les analyses de chaque projet devront être plus détaillées. Il y aura une réunion finale au cours de laquelle les membres du peer group devront faire des recommandations.

L'essence du peer group réside dans l'évaluation, retranscrite dans le rapport final, qui doit être le fruit d'un débat commun. Le document doit être simple, bref, précis mais riche en informations. Il doit être facilement compréhensible par le grand public.

Manuel Aguila et Mario Velamazán proposent un chapitre sur les grandes orientations dans l'optique de créer un "projet idéal" sur les forêts en Méditerranée. Il y aurait matière à un projet "QUALIGOUV2" afin de donner une continuité à l'élaboration et à la mise en œuvre ce projet idéal.

En résumé, le rapport final serait composé de trois parties (détail dans le relevé de décision ci-après) :

- Présentation générale et historique du projet, sous forme "littéraire".
- Présentation technique par thématique et types d'outils, sous forme d'encadrés.
- Présentation des grandes orientations stratégiques pour la création d'un projet "idéal" sur les forêts méditerranéennes.

Si un partenaire travaille sur un point qui lui semble transférable, il prend contact par email avec ses collègues partenaires (avec copie à l'AIFM) pour les informer et fait appel au volontariat. Louis-Michel Duhén propose un tableau avec, d'un côté, les points transférables et, de l'autre, les partenaires. Ainsi, des "couples de partenaires" se dessineront pour mener ensemble des actions.

Pour la rédaction des encadrés, il convient de ne pas se limiter aux membres du peer group. Au contraire, il faut pousser les partenaires à alimenter ces réflexions et produire un document technique (environ 3 pages) qui sera résumé dans l'encadré. Ce dernier sera signé par le partenaire pour être intégré au rapport final. Les encadrés devront donner envie d'en savoir plus, et renvoyer, pour cela, au site Internet www.qualigouv.eu.

En ce qui concerne l'encadré sur l'étude sociologique qui s'intitulera "Etude de la société", il serait intéressant que deux ou trois partenaires le rédigent ensemble. Louis-Michel Duhén se propose de centraliser les informations selon un schéma simple :

- Qui ? Cible visée : usagers, propriétaires...

- Pourquoi ? Objectif(s) poursuivi(s)...
- Comment ? Méthode(s) utilisée(s), innovation(s), dépenses, temps passé...
- Combien ? Nombre de personnes interrogées.

Cela pourrait avoir l'aspect d'une "bourse aux bonnes (ou mauvaises !) idées" qui permettra de recueillir la matière. La forme des encadrés restera à définir ultérieurement.

Un autre encadré pourrait parler de la structure de concertation des partenaires. Dans le cas de Valence, par exemple, l'avis des populations ne compte pas au départ, on les consulte ensuite (feed back).

Ces encadrés devront aussi extraire ce qui est intéressant dans les Plans. Comment gérer la population d'un territoire quand il y a un grand morcellement, comment gérer la biodiversité d'un secteur ? etc.

Le peer group pourra, à un moment donné, faire un tri des encadrés pour retirer ceux qui ne conviennent pas ou amender, si nécessaire, ceux qu'il aura jugé pertinents.

Evaluation du projet de Valence par le peer group concernant le site d'étude

I - Points positifs

- Volonté politique de la Generalitat valenciana de promouvoir la protection des espaces forestiers.
- Bonne intégration entre planification de la prévention au niveau régional et mise en œuvre locale.
- Méthodologie pour l'étude des plans de défense des forêts contre l'incendie (DFCI) très élaborée et appliquée de manière très méticuleuse.
- Très bonnes compétences de l'équipe d'étude.
- Réglementation des usages (bonnes pratiques) en évitant les interdictions et en conservant les usages traditionnels. Recherche du consensus avec les usagers.
- Politique de communication très active. Information facilement accessible dans les Parcs naturels.

II - Points d'interrogation

– L'information sur le projet est très bien faite, mais y a-t-il suffisamment de concertation à l'amont du projet et de véritable participation permettant aux différents acteurs sociaux d'exposer leurs visions du territoire et leurs idées sur ce qui peut être fait ? Cette insuffisance de concertation préalable ne nuit-elle pas à l'appropriation du projet par les acteurs ?

- Absence de concertation avec les pompiers sur le terrain.
- Cloisonnement apparent entre différents services (protection, gestion, études).

III - Améliorations proposées

- Mieux associer, dès le début d'un projet, les diverses catégories de la population au diagnostic des enjeux et à la définition des objectifs, afin de bâtir une vision commune d'un "projet de territoire".
- Faire une analyse comparative de l'approche très technique et rigoureuse appliquée à Puebla de San Miguel et de l'approche plus "sociopolitique" suivie en Serra Espadà. Voir comment peuvent se combiner ces deux approches complémentaires.
- S'interroger sur l'articulation des objectifs entre le niveau régional et le niveau local.
- Associer étroitement les pompiers au choix de l'emplacement des pistes, des points d'eau et des coupures de combustible.
- Rechercher des utilisations rentables de la matière ligneuse et végétale combustible. Pour cela regrouper les propriétaires forestiers pour une gestion plus efficiente.
- Mieux analyser les objectifs de certaines actions de conservation (micro-réserves notamment) : protection d'espèces rares et menacées ou bien conservation d'un paysage d'origine agro-sylvo-pastorale ?
- Mieux analyser les messages transmis par la mise en valeur des arbres remarquables ("monuments naturels" vs "forêt-organisme vivant").
- L'action des bénévoles de l'association de Chiva gagnerait sans doute en efficacité à être mieux guidée techniquement.

IV - Aspects transférables

- Proposer et diffuser une méthode d'élaboration des plans de DFCI, à la fois suffisamment rigoureuse pour aborder tous les aspects du problème, et suffisamment souple pour s'adapter à des cas très divers.
- S'inspirer de l'exemple de Valence pour :
 - mettre le contenu des plans à la disposition du public, et notamment des propriétaires forestiers ;
 - créer la possibilité, pour les populations, de proposer des améliorations ;
 - systématiser les conventions avec les propriétaires pour la durée du plan.

Evaluation du projet de Valence par le peer group concernant l'organisation des visites et des discussions

I - Points positifs

- Très bonne organisation de la visite de terrain.
- Lieu des réunions très agréable.
- Exposés de la méthode, sur le terrain et en salle, très pédagogiques.
- Exposés très instructifs sur le cas de la Serra d'Espadà et du Parc Valle do Guadiana (Portugal).
- Temps de travail satisfaisant pour le peer group.
- Bonne traduction.

II - Points d'interrogation

- Site choisi (Puebla de San Miguel) un peu marginal (risques d'incendie relativement faibles, population et pression du public faibles).
- Il aurait été intéressant d'avoir aussi une présentation rapide des autres sites concernés par le projet QUALIGOUV de la Generalitat valenciana (sur les autres Parcs).
- Insuffisance des échanges entre participants lors de la séance de débriefing, conçue comme une suite d'exposés.
- Problèmes liés au matériel d'écoute de la traduction sur le terrain.

III - Améliorations proposées

- Préciser l'apport spécifique du projet QUALIGOUV.
- Faire une analyse comparative des différents sites concernés par QUALIGOUV dans la Région.

Quatrième relevé de décision du peer group

La prise de décisions, lors de cette réunion, a principalement consisté en l'élaboration d'une proposition de plan pour le rapport final de QUALIGOUV. Celui-ci se composerait de la manière suivante :

I - Présentation du projet et de ses résultats

Cette partie sera rédigée par l'AIFM à partir des comptes rendus des séminaires et des documents remis par les partenaires.

- I.1. Description générale du projet (3 à 5 p.).
- I.2. Analyse des difficultés (3 à 5 p.).

I.3. Présentation des résultats obtenus (3 à 5 p.).

I.4. à I.10. Pour chacun des 7 partenaires : résultats obtenus sur les sites pilotes (analysés sur la base des points suivants : ce qui est bien ; moins bien ; améliorable ; transférable. 4 x 7 = 28 p.).

II - Des éclairages thématiques (encadrés)

Ces documents seront rédigés par tous ceux des participants au projet qui seront volontaires pour le faire, individuellement ou, de préférence, en petits groupes de travail. Ils ne devront pas excéder 2 à 3 pages et seront résumés, si nécessaire, avant d'être intégrés au rapport final.

Une liste provisoire de sujets, ni exhaustive, ni obligatoire, a été dressée :

- Études sociologiques, cartographie de "représentations mentale".
- Martéloscope (et aménagementoscope ?).
- Charte de Parc naturel régional et, plus spécifiquement, Charte forestière de territoire.
- Plans de prévention incendies.
- Zones Natura 2000.
- Historique des structures de concertation.
- Méthodologie WWF.
- Valorisation du bois-énergie.
- Gestion dans un contexte de propriété privée (regroupement de propriétaires).
- Utilisation des SIG et des web SIG.
- Éducation à l'environnement et, en particulier, animation dans les écoles.
- Conservation de la biodiversité et/ou des paysages.
- Marques de qualité et labels de produit locaux.
- Consultation publique a posteriori sur la mise en place d'un Plan de gestion.
- Communication...

L'AIFM fera circuler un tableau récapitulant cette liste afin d'en compléter, regrouper, supprimer les sujets. A chacun de faire des propositions en fonction de ce qu'il a envie de dire, et de trouver des co-auteurs chez les autres partenaires.

III - Grandes orientations stratégiques pour la création d'un projet "idéal" sur les forêts en Méditerranée

Sur la prise en compte de la qualité et de la gouvernance dans les aménagements et la gestion durable des forêts et autres espaces boisés protégés méditerranéens (5 à 10 pages).

Cette partie sera écrite in fine par l'AIFM et le peer group.

Deux exemples de participation du public dans le Plan de gestion d'un Parc

Expérience du Parc naturel de Serra d'Espadà¹⁹

Antonio Cases, Directeur conservateur et maire d'un village du Parc, présente le Parc naturel de la Serra d'Espadà, créé en 1998, d'une superficie d'environ 31 000 ha, (2^{ème} plus grand Parc de la Région). Il comprend 3 intercommunalités, 19 villages et seulement 8 000 habitants. La partie intérieure est composée de zones agricoles et forestières (dont une suberaie de 1 500 ha, ce qui est exceptionnel pour la Région) en majorité privées (90%) et très morcelées. Dans ce contexte, il est très délicat de développer des aménagements forestiers d'envergure.

Le Plan de prévention des incendies en vigueur affecte 45 000 ha incluant le territoire du Parc. Parmi les problématiques, il y a celle des coupures de combustibles. La plupart des propriétaires exigent ces coupures, et le font savoir lors des réunions publiques. Une ONG en refusait l'idée mais au cours d'une visite de terrain, son Président a compris l'utilité de ces infrastructures et y est désormais favorable.

Les deux organes principaux du Parc sont le Conseil directeur et le Conseil de gestion et d'administration (Junta Rectora). Ce dernier est composé des 19 villages, d'agriculteurs, de propriétaires privés, d'éleveurs, de chasseurs, de groupes écologiques, d'universités... Il a été créé afin de représenter les différents groupes d'intérêts locaux dans la gestion du Parc et de gérer les éventuels conflits. Toute intervention sur le terrain doit être précédée d'une signature de convention avec les propriétaires (majoritairement privés, mais aussi des administrations et des mairies). Il s'agit de tenir compte, dès l'initiative d'un projet, de toutes les parties prenantes et pas seulement de leur faire approuver un document déjà finalisé. Si l'on utilise les outils adéquats, la gestion est finalement moins complexe.

La gestion du Parc consiste notamment à maintenir les activités économiques existantes sur le territoire. L'accueil du public est aussi favorisé. De plus, les emplois à l'intérieur du Parc (par exemple, les brigades de surveillance) sont en priorité attribués aux populations locales, comme c'est aussi le cas dans le Parc de Puebla de San Miguel. On essaie également de développer l'image de marque du Parc (huile d'olive et autres produits locaux...).

La partie forestière du Parc est en très bonne santé, notamment grâce à la production de liège. Les habitants ont longtemps vécu des ressources issues de ces espaces boisés. Pour pouvoir effectuer les travaux de gestion, une convention portant sur la disponibilité du terrain est signée par le Parc avec les propriétaires. Parfois, il ne s'agit que d'un accord oral, qui évite les lourdeurs administratives. Par contre, dans le cas de travaux liés à la prévention des incendies, la signature d'une convention est obligatoire. Toutefois, jusqu'à présent, une très bonne gestion était faite par certains particuliers eux-mêmes.

Manuel Aguila estime que l'action du Parc de Serra d'Espadà constitue un prototype de ce que le projet QUALIGOUV recherche. La participation citoyenne est importante dès le début de l'élaboration du Plan de gestion. La comparaison avec la situation du Parc de Puebla de San Miguel, où la propriété est majoritairement publique, est très intéressante, mais le transfert n'en est pas pour autant facile. On pourrait presque les caractériser d'une manière schématique : prévention des incendies à Puebla de San Miguel et gouvernance en Serra d'Espadà.

Expérience du Parc naturel de Vale do Guadiana

Pedro Azenha Rocha présente le cas du site pilote du WWF dans le projet QUALIGOUV, à savoir le Parc naturel de Vale do Guadiana, créé en 1995 à l'initiative de la municipalité de Mertola. Nous sommes dans un contexte de zones protégées très étendues, comportant de grandes propriétés, où résident près de 6 000 habitants. La végétation est variée (suberaies, garrigues...). Le Parc travaille à la conservation des écosystèmes et tente de réintroduire certaines espèces comme le lynx ibérique. La quasi-totalité du Parc est privée (90% de sa superficie), d'où la nécessité de faire participer les propriétaires à la gestion.

Depuis sa création, la population du Parc s'est toujours plaint du manque de dialogue. Des réunions, spécifiques ou générales, ont été organisées pour permettre :

- d'anticiper ou de résoudre les problèmes ;
- d'identifier les financements ;
- de confronter les différents points de vue ;
- d'élaborer un manuel ;
- de mettre en œuvre les décisions politiques...

Un plan d'aménagement et de planification a finalement été adopté en 2004. Cependant, il n'y avait tou-

¹⁹ : On notera que ce Parc ne fait pas partie des sites pilotes de la Région de Valence dans le cadre du projet.

jours pas de plan de gestion²⁰. Le Parc n'était pas en mesure de faire ce travail difficile, impliquant beaucoup de bureaucratie et pour lequel il lui manquait des connaissances de terrain et un modèle précis. Cependant, il a été possible d'utiliser des exemples de Plans existants, comme le Conservation Action Planning du W W F, qui a pour objectif de définir précisément les actions à entreprendre. Celles-ci doivent être réelles et réalistes, les résultats mesurables et le délai fixé. Plusieurs étapes ont depuis été franchies en vue d'élaborer un plan de gestion : diagnostic, définition des objectifs, des résultats attendus, des délais de réalisation, du budget, du mécanisme de suivi et de révision du plan.

Plus de 60 organisations ont été impliquées dès le début dans l'élaboration de ce document (universités, associations de producteurs forestiers, de pêcheurs ou autres usagers, ONG, Ministère de l'agriculture, instituts de gestion des eaux...). Tout au long de la rédaction du plan, des réunions de concertation ont été organisées afin de définir les objectifs généraux, les financements... Une fois le plan adopté, une réunion annuelle est organisée avec toutes les parties prenantes.

Dans le cadre de ce plan, des actions ont été menées à bien par des groupes de personnes pas forcément liés au Parc. Toutes les actions ont été cartographiées.

Le financement et le budget restent une question complexe qui change constamment. Il n'y a pas de financement important du Ministère pour subvenir aux besoins des 15 agents environnementaux que compte le projet. Il a fallu beaucoup de persévérance pour y arriver.

Le Plan, modifiable à tout moment, a une durée de vie de 5 ans au terme desquels les programmes et leur réalisation sont évalués. Il constitue ainsi une situation de référence. Pour le Parc de Gadiana, il y a eu une grande implication de la part des gens (participation aux réunions prise de connaissance du projet et des autres acteurs...).

Etat d'avancement des activités à l'issue des quatre premiers séminaires

Région Murcie

Le projet de la Région est basé sur le processus "ascendant" de participation autour du Parc régional de Sierra Espuña.

Le diagnostic du Master Plan a été réalisé sur la commune de Casas Nuevas. Les enquêtes sont en cours à El Berro et El Purgatorio. En ce qui concerne le village d'El Berro, après une réunion début octobre, la rédaction du plan définitif d'aménagement est en cours. Le village d'El Purgatorio est la zone la plus difficile dans le Parc. Le processus est plus long et compliqué et l'élaboration du Plan directeur ne sera pas finie avant l'an prochain.

À Gebas, les premières actions concrètes sont en cours. L'action est focalisée sur le développement du Plan directeur en collaboration avec les populations locales. Des réunions ont été organisées et des modifications ont été apportées aux actions prioritaires. "Les gens comprennent qu'on s'intéresse à eux et à leur territoire et, de ce fait, ils veulent participer". Le Comité du Master Plan a défini collectivement comme priorité l'élaboration d'un circuit thématique sur l'eau autour du village. Une réunion de concertation a notamment eu lieu dans la commune et a permis de valider le démarrage des activités. Cela a été un succès au vu de la participation importante des habitants. Un itinéraire touristique devrait être créé autour du village, mais, pour le moment, les fonds nécessaires ne sont pas disponibles.

En parallèle de ces actions, des diagnostics généraux sur l'environnement et des questionnaires ont été élaborés. Les efforts de communication sont maintenus et cela en vaut la peine : la participation et la motivation des acteurs est vraiment surprenante.

Une des difficultés repérées se situe au niveau de la commune de Santa Leocadia où deux associations de propriétaires sont en conflit, ce qui bloque la négociation. La priorité pour le semestre prochain est de focaliser l'action sur la concertation et les projets de route.

Association Internationale Forêts Méditerranéennes (AIFM)

La charte graphique et le logo du projet ont été finalisés et adressés aux partenaires afin qu'ils puissent les utiliser lors des prochaines publications. La mise en ligne du site Internet www.qualigouv.eu a pris du retard, du fait d'un prestataire défectueux, mais a finalement été effectuée. Les partenaires peuvent désormais faire parvenir à l'AIFM tous les documents de travail et rap-

20 : Au Portugal, on distingue l'**aménagement** (régulation juridique de l'utilisation des espaces, perçue comme un ensemble de contraintes) et la **gestion** (identification des problématiques et définition des objectifs). Les plans de gestion sont rares dans le pays, ce qui pose un vrai problème dans les zones protégées.

ports qu'ils jugeront bon de diffuser largement.

Les Newsletters 1 et 2 du projet ont été diffusées comme prévu, ainsi que les comptes-rendus du séminaire de Tarente et du séminaire conjoint dans les Alpilles et le Luberon.

À la date du séminaire de Valence, un premier brouillon du premier cahier d'étape du projet a été envoyé pour recueillir les commentaires et propositions des partenaires. Il a depuis été finalisé et publié (de même que le second que vous avez entre les mains) avec un retard dû aux difficultés rencontrées pour rassembler les informations sur les territoires et activités pilotes.

L'AIFM a, par ailleurs, participé à la promotion du projet et du partenariat à l'occasion de manifestations diverses, notamment dans le cadre de l'organisation de la 2^{ème} Semaine forestière méditerranéenne à Avignon (du 5 au 8 avril 2011). Elle a rédigé un article dans la newsletter du comité Silva Mediterranea de la FAO et dédié un numéro de son magazine Nouvelles des forêts méditerranéennes diffusé, en français et en anglais, à plus de 1 700 contacts en Méditerranée. Les partenaires ont également été incités à se manifester dans le cadre de la consultation publique sur le Livre Vert pour la protection des forêts européennes.

Enfin, une nouvelle fiche d'évaluation a été proposée afin de faciliter et de simplifier le travail du peer group. Malgré quelques retards, l'avancement des demandes de remboursement par rapport aux prévisions est correct.

Parc naturel régional des Alpilles

L'étude sociologique a pris un peu de retard. Le Parc a commencé par faire une consultation sur la base du cahier des charges et a sélectionné la société ARENES qui travaillera en collaboration avec le bureau d'étude ALCINA.

Du fait d'un budget limité (14 000 Euros), ARENES a proposé d'interviewer seulement 15 personnalités du Parc (deux heures par entretien environ) réparties de manière homogène sur le territoire. Celles-ci ont été sélectionnées de manière rigoureuse parce qu'elles représentent à la fois les usagers des espaces forestiers et les habitants, et non des groupes qui sont déjà connus, comme les gestionnaires. Les entretiens individuels consisteront, entre autre, à faire un exercice de cartographie mentale et à compléter des légendes sur la couverture forestière.

En outre, pour avoir une vision plus générale des attentes des habitants et des usagers tout en apportant une sensibilisation à l'attention du grand public, des bornes interactives seront installées à l'intérieur du Parc.

Enfin, un étudiant rédigeant une thèse sur la politique forestière dans le Parc des Alpilles devrait contribuer à compléter les résultats de l'étude.

Parc naturel régional du Luberon

L'étape 2, qui consistait à établir un diagnostic des deux sites pilotes, est désormais terminée.

L'étape 3 porte sur une enquête permettant une meilleure connaissance des propriétaires privés. Un questionnaire a été diffusé, 28% des propriétaires contactés ont répondu (sur 1 500 envois). Cela a permis de connaître les différentes visions qu'ils peuvent avoir de la forêt et d'établir une typologie.

L'étape 4, relative à la concertation sur les sites pilotes, a été entamée. Nous avons déjà identifié les personnes ressources, les contacts individuels...

Le Parc travaille, par ailleurs, à l'animation de la charte forestière de territoire : élaboration d'un "aménagementoscope", finalisation du Plan d'approvisionnement bois-énergie, avancement du projet "Pôle bois-énergie" avec l'inauguration du Parc à bois, organisation de journées "Indices de la biodiversité potentielle".

Ces actions sont en accord avec les objectifs prévisionnels. Les difficultés résident dans la méthode de définition des sites pilotes : milieu naturel, morcellement forestier, contraintes environnementales importantes (Natura 2000...). Le Parc s'efforce d'améliorer la participation du pair aux travaux.

Office national des forêts

Les actions conduites par l'ONF ont porté sur la poursuite des études de terrain qui ont pris beaucoup de retard.

Un contact a été établi avec le Syndicat mixte de gestion du Mont Ventoux. Des études préalables ont été menées pour la valorisation de la ressource en bois sur le massif (bois d'œuvre, bois énergie, faisabilité de chantiers utilisant des techniques alternatives à la piste, étude des peuplements forestiers pour la mise en place du martéloscope, étude pour la localisation des îlots de sénescence). Un bilan des actions passées a été dressé. Une consultation large de la filière bois locale a été conduite (rencontre avec une scierie, et plusieurs exploitants forestiers). Des réunions de concertation locale ont été organisées (notamment avec le directeur de la réserve MAB). Un panel de peuplements à forte diversité biologique représentatif des contextes physiques et écologiques du massif a été identifié pour l'installation du martéloscope²¹. Enfin, les premières tournées de site pour les îlots de vieillissement ont été faites.

Les prochaines activités prévues sont la finalisation des études préalables, le démarrage de deux types de chantiers pilotes (bois d'œuvre et techniques de débarrage par traction animale²²), l'installation du martélos-

21 : Cf. compte-rendu du séminaire dans les Alpilles et le Luberon, ou *cahier d'étape* n°1.

22 : Ce chantier a depuis été réalisé. Un film sur ce chantier sera diffusé lors du séminaire inter-médiaire du projet.

cope, la définition méthodologique des îlots de vieillissement et l'organisation des rencontres multiacteurs...

L'ONF est aussi partenaire d'un projet de parc à bois sur le territoire du Luberon. Une scie mobile y a été testée.

La communication n'a pas été très importante pour le moment, mais une campagne de publicité est prévue dès le mois de novembre.

Generalitat Valenciana

La Generalitat valenciana organise des réunions tous les mois pour analyser les projets. Ce semestre a été consacré à l'organisation du séminaire et à la visite de terrain. Les délais d'exécution sont respectés même si cela ne se traduit pas forcément dans les demandes de remboursement au FEDER.

Pendant ce semestre, des groupes se sont engagés dans des actions financées dans le cadre du projet QUALIGOUV. Le risque d'incendie et les enjeux de prévention dans le Parc de Turia ont été évalués. Des projets spécifiques ont été élaborés pour mettre en œuvre les activités envisagées par le Plan. Des prestataires ont été contractualisés pour la réalisation de matériel de promotion (T-shirt, casquettes...). Des articles ont été publiés dans la newsletter de la Région.

Pour ce qui est de la communication et de la publicité, des t-shirts ont été remis à des associations de Valence. Un manuel de bonnes pratiques adapté à chaque site pilote est en cours de rédaction. Il pourra être utile à tous les partenaires, en apportant des réponses concrètes aux besoins locaux.

L'équipe de la Generalitat valenciana estime apprendre beaucoup dans le cadre de QUALIGOUV en matière de dynamisation des différents Parcs naturels.

Les problèmes majeurs proviennent de la réduction du budget régional. Il est nécessaire de rechercher de nouveaux financements pour permettre de mener à bien le projet.

Province de Tarente

Le programme d'actions prévoyait, entre autres, une analyse territoriale du site pilote, des communautés végétales d'intérêt forestier, ainsi que l'organisation d'un séminaire et l'élaboration de propositions pour la population locale.

Le séminaire a été organisé au semestre 3, comme prévu.

La première phase est aujourd'hui terminée. Le territoire a été analysé (faune, flore, géologie...), ce qui a permis de mieux préciser les enjeux de gestion du site pilote. En juillet-août, 4 réunions ont permis d'identifier les acteurs intéressés par ce processus.

Parmi les actions à venir, un processus d'éducation à l'environnement va être mis en place grâce à 3 classes issues de 3 écoles du Parc régional Terra delle gravine. Ces classes seront suivies deux années de suite pour voir ce qui a évolué d'une année sur l'autre.

De plus, un SIG va être mis en place et sera diffusé sur les sites Internet de For.Rest.Med., de la Province de Tarente et de QUALIGOUV.

WWF Med Po

Au Portugal, des experts ont été contractualisés pour la réalisation d'inventaires sur la biodiversité, la couverture forestière et la ressource en eau, etc.

Une réunion a été organisée avec les autorités nationales forestières.

Un SIG a été élaboré permettant de visualiser les zones de biodiversité remarquable, les espèces en danger dans le site pilote (par exemple l'aigle de Bonelli), les bassins versants et les aquifères, les zones couvertes de chênes liège... Le rapport est achevé et les résultats ont été présentés en septembre dernier au public lors d'une conférence.

Un cas d'étude auprès des associations de producteurs de liège a également été effectué. Cette étude doit permettre à chaque propriétaire de quantifier la valeur de sa terre à partir d'une évaluation simple de divers biens et services environnementaux. Elle est diffusée sur Internet et tout le monde peut la consulter.

La principale difficulté provient de la récolte des données qui ne sont pas toujours disponibles ou sont difficiles d'accès.

En Sardaigne, une équipe de travail dédiée au projet a été constituée : 1 forestier, 1 biologiste, 1 responsable de l'Oasi Monte Arcosu, 1 directeur des Oasi, 1 expert local sociologue et enseignant, 1 élu local et 2 peer groups pour l'expertise externe.

Ont été définis un périmètre, des enjeux, une vision commune et des cibles prioritaires (chêne-liège, cervidés de Sardaigne...).

Liste des participants aux quatre premiers séminaires du projet QUALIGOUV

- Séminaire de lancement : 22-24 juin 2009, Murcie [1]
- Deuxième séminaire: 18-20 novembre 2009, Alpilles/Luberon [2]
 - Troisième séminaire : 27-29 avril 2010, Tarente [3]
 - Quatrième séminaire : 20-22 octobre 2010, Valence [4]

Participant	Organisme	Pays	Email	Séminaire
AFXANTIDIS Denise	Forêt Méditerranéenne	FR	denise.afxantidis@foret-mediterraneenne.org	2
AGUILA GUILLEN Manuel	Commune d'Alhama de Murcia	ES	manuelaguila@alhamademurcia.es	1 ; 2 ; 3
ALONSO DIAZ Angela	Région de Murcie	ES		1
AMANDIER Louis	Centre Régional de la Propriété Forestière Provence-Alpes-Côte d'Azur	FR		3
ANDUJAR DÍAZ Juan Jose	Région de Murcie	ES		1
ARA LAZARO Pilar	Generalitat Valenciana	ES	ara_pil@gva.es	1 ; 2 ; 3 ; 4
ARNAU TENA Elena	Generalitat Valenciana	ES	earnaute@vaersa.com	1 ; 3 ; 4
BALLESTA GÓMEZ Maria Luisa	Région de Murcie	ES		1
BARBERIO Roberto	Agriculteur	IT		3
BEC François	Parc naturel régional du Luberon	FR	francois.bec@parcduluberon.fr	2 ; 3
BELLACIECO Enza		IT		3
BELLINI Filippo	Province de Taranto	IT	filippo.bellini@provincia.ta.it	1 ; 2 ; 3
BLASCO Verónica	Generalitat Valenciana	ES	Parque_puebladesanmiguel@gva.es	4
BOCCUNI Monica	Police Provinciale	IT		3
BONNIER Jean	AIFM	FR	jean.bonnier@aifm.org	1 ; 2 ; 3 ; 4
BOSQUET Wilma	Parc naturel régional des Alpilles (Mairie de Mouriès)	FR		2
BOTELLA Miguel	Generalitat Valenciana	ES	miguelbotella@vaersa.com	1
BOURDENET Philippe	Office national des forêts	FR	philippe.bourdenet@onf.fr	1 ; 2 ; 3 ; 4
BUGALHO Miguel	WWF Portugal	PT	migbugalho@isa.utl.pt	2 ; 3 ; 4
BURGUI J.M.	VAERSA	ES		4
CABEZAS CEREZO Juan de Dios	Région de Murcie	ES	juand.cabezas@carm.es	1
CABRERA CLEMENTE Juan	Région de Murcie	ES		1
CALDERÓN Cristina	VAERSA	ES	calderon@vaersa.org	4
CARO Carmen	PROFOMUR	ES		1
CASES Antonio José	Alcalde de Vall de Almonacid/Director Parque Natural Serra d'Espadà	ES	cases_ant@gva.es	4
CASTRO REGO Francisco	AIFM	FR	fcastrorego2@gmail.com	1
CASULLI Valeria		IT		3
CELLIKOL Turgut		TR		3
CHAKROUN Mohamed Larbi	AIFM	FR	l.chakroun@gnet.tn	1
CHAMON FIJEZ Miguel	Région de Murcie	ES		1

Participant	Organisme	Pays	Email	Séminaire
CLIMENT VALIENTE Maria Angeles	Région de Murcie	ES		1
DE LLAGO Franciso	Generalitat Valenciana	ES		4
DIVOL Raymond	Parc naturel régional des Alpilles (Mairie d'Eygalières)	FR		2
DOMINGUEZ Marc	Office national des forêts	FR		2
DUHEN Louis-Michel	CRPF PACA	FR	louis-michel.duhen@crpf.fr	1 ; 2 ; 3 ; 4
FERNÁNDEZ ABELLÁN Pablo	Région de Murcie	ES		1
FERNANDEZ Fernando	Generalitat Valenciana	ES		4
FLORES ALBACETE Francisco	Région de Murcie	ES	francisco.flores@carm.es	1 ; 2 ; 3 ; 4
FORNAZAR Ana	AIFM	FR	anaf@sumins.hr	1 ; 3
FOSSOY Gaëlle	AIFM	FR	gaelle.fossoy@aifm.org	1 ; 2 ; 3 ; 4
GARCÍA LORENZO Rafael	Région de Murcie	ES		1
GARIZA MORELL Matias	Région de Murcie	ES		1
GASC David	AIFM	FR	david.gasc@aifm.org	1 ; 2 ; 3 ; 4
GESLIN Laurent	Parc naturel régional des Alpilles Mairie de Mas-Blanc-des-Alpilles	FR		2 ; 4
GIORGIO Giorgio de	Police Provinciale	IT		3
GRECO Roberto	For.Rest.Med	IT	r.greco@forrestmed.com	2 ; 3 ; 4
GUILLAMON CANO Concepción	Région de Murcie	ES		1
HERRERO Manuel	Generalitat Valenciana	ES		4
JAULMES Samuel	Parc naturel régional des Alpilles	FR	s.jaulmes@parc-alpilles.fr	1 ; 2 ; 3 ; 4
JORDÁN Manuel	ACREBO (Asociación Cultural para la recuperación del Bosque)	ES		4
KMIEC Lionel	Office national des forêts	FR		2
KOUKI Hmaïed	AIFM	FR	koukihmaied@yahoo.fr	1
LACARBONARA Francesco	Police Provinciale	IT		3
LAHIGUERA Alberto	VAERSA	ES		4
LÁZARO Juan Manuel	VAERSA	ES		4
LEVRAUD Catherine	Parc naturel régional des Alpilles (Région PACA)	FR	c.levraud@parc-alpilles.fr	1 ; 2
LOPEZ Cristina	Région de Murcie	ES		2
LORETO MONTEIRO Maria (do)	ISA/CEABN Portugal	PT	mloretomonteiro@gmail.com	4
LUPOLI Anna	Spin-off For.Rest.Med	IT		3
MANUEL GARCÍA José Luis	Région de Murcie	ES		1
MARTINEZ GARCÍA Juan Antonio	Région de Murcie	ES		1
MARTINEZ Gilles	Parc naturel régional du Luberon (CRPF PACA)	FR	gilles.martinez@parcduluberon.fr	1 ; 2 ; 3
MATTHIEU Jean-Pierre	Rassemblement des associations du Parc	FR		2
MOLINA Juan Ramon	Euro Vértice	ES		4
MONACO Antonio	Responsable du Bureau des Parcs	IT		3
MONEDERO Jesús	Generalitat Valenciana	ES		4
MONTGOLFIER Jean (de)	AIFM	FR	jeandemontgolfier@laposte.net	1 ; 2 ; 3 ; 4
MORENO MARTIN Raquel	VAERSA	ES	Raquel.moreno@vaersa.org	3 ; 4
MORRONE Ignazio	Directeur	IT		3
MUNAT BELLEÓN Patrocinia	Région de Murcie	ES		1
NAVARRO Francisco	VAERSA	ES	francisco.navarro@vaersa.com	1 ; 3 ; 4

Participant	Organisme	Pays	Email	Séminaire
NOC Benjamin	Parc naturel régional des Alpilles	FR	b.noc@parc-alpilles.fr	2 ; 3
PERRAUD Ludovic	Coopérative Provence Forêt	FR		2
PIRASTRU Jean-Michel	Parc naturel régional des Alpilles	FR	jm.pirastu@parc-alpilles.fr	1 ; 2
PORRAS SANCHEZ Rosario	Région de Murcie	ES		1
PROTA Antonio	président du Consortium agricole	IT		3
PROVENCIO RUIZ Filo	EcoEspana S.L	ES		1
RAGUSO Antonio	Province de Tarente	IT		3
RAMÍREZ Carlos	Ayuntamiento Puebla de San Miguel	ES		4
RAMÍREZ SANTIGOSA Inmaculada	Région de Murcie	ES		1
REVERTE GARCÍA Elvira	Région de Murcie	ES		1
RINALDI Nicola	Police Provinciale	IT		3
RITAN Carine	Parc naturel régional des Alpilles	FR	c.ritan@parc-alpilles.fr	2
ROCHA Pedro	Instituto de Conservação da Natureza e da biodiversidade	PT	rochap@icnb.pt	3 ; 4
ROLDÁN Manuela	Generalitat Valenciana	ES		4
ROLLAND Robin	DREAL PACA	FR	robin.rolland@developpement-durable.gouv.fr	2
RUGGIERI Antonio	Province de Taranto	IT	antonioruggieri2005@libero.it	1 ; 2
RUGGIERI Daniela	Police Provinciale	IT		3
SÁIZ Carmen	Generalitat Valenciana	ES		4
SALVAUDON Aline	Parc naturel régional du Luberon	FR	aline.salvaudon@parcduluberon.fr	1 ; 2 ; 4
SANTAGADA Francesca	Police Provinciale	IT		3
SAPIÑA Gracia	VAERSA	ES	gsapinya@vaersa.org	4
SAURA MORENO Maria José	Région de Murcie	ES		1
SELVA Jesús	VAERSA	ES	jselvase@vaersa.com	4
SEVEN Daniel	Office national des forêts	FR	daniel.seven@onf.fr	1 ; 2 ; 3 ; 4
SOLANA Alberto	Generalitat Valenciana	ES		4
SORIANO Jose Luis	VAERSA	ES		4
SPINA Cosimo		IT		3
SUÁREZ Jorge	Generalitat Valenciana	ES	suarez_jor@gva.es	1 ; 2 ; 4
TARTARINO Patrizia	For.Rest.Med, Université de Bari	IT	patrizia.tartarino@agr.uniba.it	1 ; 2 ; 3 ; 4
TEOFILI Corrado	WWF MedPo	IT	c.teofili@wwf.it	1 ; 2 ; 3 ;
TEYSSÉDRE Olivier	Office national des forêts	FR	olivier.teyssedre@onf.fr	2
TRESMONTANT David	Office national des forêts	FR	david.tresmontant@onf.fr	2
URBANO José	Generalitat Valenciana	ES		4
VALLAURI Daniel	WWF France	FR	dvallauri@wwf.fr	4
VELAMAZÁN ROS Mario	Région de Murcie	ES	mario.velamazan@carm.es	1 ; 2 ; 3 ; 4
VELASCO Luis	Generalitat Valenciana	ES		4
VENTIMIGLIA Marzia	WWF MedPo	IT	mventimiglia@wwfmedpo.org	1 ; 3 ; 4
VICTORIA LÓPEZ Antonio	Région de Murcie	ES	antonio.victoria2@carm.es	1
VIESTI Angelo	Police Provinciale	IT		3
VILLERMY Jean-Louis	Parc naturel régional des Alpilles Mairie de Mas-Blanc-des-Alpilles	FR		2

Cette publication a été réalisée avec l'aide de :



Projet cofinancé par le Fonds Européen
de Développement Régional

Project cofinanced by the European
Regional Development Fund



En partenariat avec :



Marseille, mai 2011

ASSOCIATION INTERNATIONALE FORÊTS MÉDITERRANÉENNES

14, rue Louis Astouin 13002 Marseille - France - Tél. : +33 (0)4 91 90 76 70 - Fax : +33 (0)4 91 90 71 62 - Email : info@aifm.org - Site internet : www.aifm.org